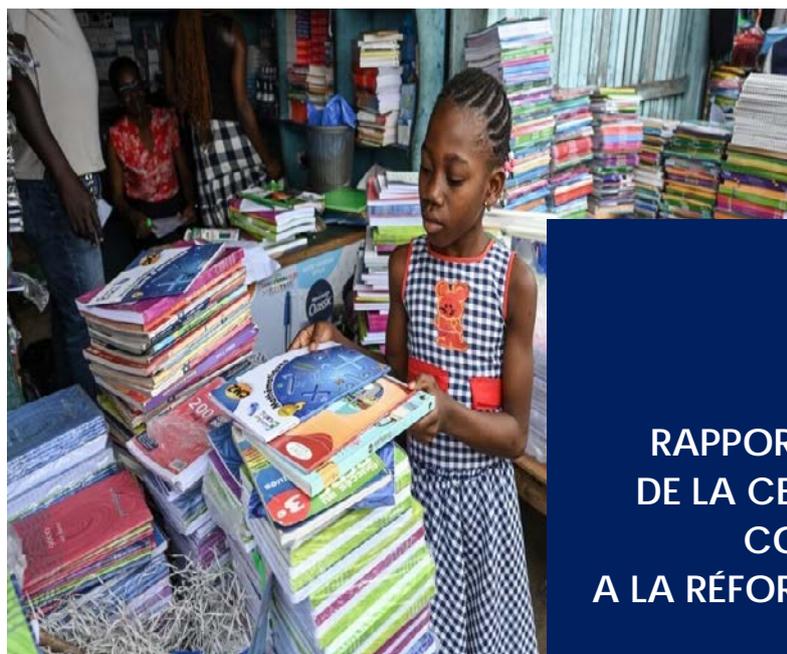


**MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE L'ALPHABÉTISATION**

**REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**  
Union-Discipline-Travail

**SECRETARIAT EXECUTIF DE LA CELLULE  
D'APPUI ET DE COORDINATION A LA  
REFORME EDUCATIVE (CAC)**



**RAPPORT D'ACTIVÉS 2023  
DE LA CELLULE D'APPUI ET DE  
COORDINATION  
A LA RÉFORME ÉDUCATIVE (CAC)**

Janvier 2024

## Sommaire

---

1. Introduction
2. Rappel des missions de la CAC
3. Opérationnalisation de la CAC
  - a. Objectifs de la consultation
  - b. Résultats attendus au terme de la consultation du cabinet
4. Planification des activités
  - a. Axes du Plan de Travail Annuel
  - b. Cadre logique du plan de travail
5. Activités réalisées
  - a. Mise en place de la CAC et appui à son opérationnalisation
  - b. Appui à l'opérationnalisation des conclusions des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA)
  - c. Elaboration du Pacte de partenariat (2023-2029)
  - d. Appui à l'identification et à la préparation des programmes
  - e. Appui à la production de documents dans le cadre de la participation du MENA au dialogue de haut niveau sur l'Education
  - f. Dialogue avec les partenaires techniques
  - g. Actions de communication
  - h. Mobilisation des ressources
6. Résultats atteints
7. Difficultés rencontrées et défis
8. Conclusion

Annexes :

Comptes-rendus des séances de travail

## **1. Introduction**

---

Le MENA s'est engagé à construire un système éducatif amélioré avec une gestion et un leadership efficient et efficace et à promouvoir l'accès de tous les enfants et adultes à une éducation de qualité, équitable et inclusive. Dans cette perspective, le MENA s'appuiera sur cinq (5) axes interdépendants : (i) les politiques en matière d'éducation, (ii) la coordination institutionnelle, (iii) les ressources humaines et matérielles, (iv) le financement et (v) l'utilisation de données probantes.

Ainsi, au titre de la coordination institutionnelle, les consultations organisées dans le cadre des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, ont appelé à la création, au sein du MENA, d'un secrétariat technique / cellule de pilotage et de coordination. La vocation de cette structure serait de veiller à la cohérence de l'action ministérielle en assurant la capitalisation, la coordination administrative entre les directions générales et l'animation territoriale dans les domaines relevant de ses compétences. De plus, cette structure serait une « porte d'entrée », sorte de « guichet unique » pour tous les partenaires qui souhaitent apporter un appui à la mise en œuvre de la politique du MENA.

Cette dernière conclusion a été validée et actée à travers l'arrêté n°0013 / MENA / DAJC du 20 mars 2023 porte institution, attributions, composition et fonctionnement de la Cellule d'Appui et de Coordination de la réforme de l'éducation, dénommée CAC. Cette cellule est chargée de suivre et d'évaluer les décisions pour impulser la mise en œuvre de la réforme éducative, notamment celle issue des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA).

Conformément aux exigences de bonne gouvernance, la CAC s'est dotée d'un Plan de Travail Annuel (PTA 2023). Ce Plan de travail retrace l'ensemble des activités qui seront menées par la CAC, au cours d'une année, en appui aux priorités nationales déclinées dans (i) le Plan Sectoriel de l'Education, (ii) les orientations ministérielles et (iii) dans ses attributions. Il vise également l'opérationnalisation de la Matrice Opérationnelle des EGENA, des Objectifs de Développement Durable en Côte d'Ivoire, pour ce qui relève du sous-secteur Education Nationale et Alphabétisation.

## **2. Rappel des missions de la CAC**

---

Conformément à l'arrêté sus-cité, la CAC veille à la cohérence de l'action ministérielle en matière de politique éducative et de partenariat. Elle est l'interface des Partenaires Techniques et Financiers avec le MENA.

A ce titre, elle :

- coordonne les apports extérieurs en faveur du MENA et apporte un appui à la mobilisation des ressources ;
- élabore, en concertation avec les autres services du MENA, les programmes de coopération et assure la coordination entre les Directions / services rattachés et les Partenaires Techniques et Financiers ;
- valide les intentions de financement des partenaires en s'assurant de la cohérence des objectifs de leurs contributions avec la politique du MENA ;
- supervise l'élaboration des plans d'actions des structures de mise en œuvre et s'assure de la conformité des activités définies avec le plan d'opérationnalisation de la réforme ;
- contribue au renforcement des capacités des services centraux et déconcentrés et engage des réflexions stratégiques en liaison avec les Directions et Services rattachés pour renforcer l'efficacité de la mise en œuvre de la réforme ;
- met en place un dispositif de suivi-évaluation des résultats et des activités des programmes mis en œuvre ;
- suit l'exécution des programmes de coopération à travers des rapports annuels et organise une revue périodique de la mise en œuvre de la réforme ;
- contribue à une gestion efficace des connaissances générées dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme, des programmes et des actions du MENA ;
- facilite la communication entre les parties prenantes afin de garantir une bonne circulation de l'information sur la mise en œuvre des plans d'actions, des réformes et des résultats obtenus ;
- assure toute autre mission instruite par le Ministre.

### **3. Opérationnalisation de la CAC**

---

La Cellule d'Appui et de Coordination de la réforme éducative du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (CAC / MENA) CAC a contracté avec un Cabinet d'experts en organisation (ici Cabinet FIDEC) à l'effet de l'accompagner dans la mise en place de son organisation et de son fonctionnement pour la gestion et le suivi des activités en lien avec sa vocation.

#### a. Objectifs de la consultation

Il s'agit pour le cabinet :

- ✓ d'apporter un appui à l'opérationnalisation de la Cellule d'Appui et de Coordination de la réforme éducative du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (CAC / MENA)

- ✓ de lui permettre d'adresser et de coordonner au mieux les conclusions des EGENA.

Le Cabinet a démarré sa mission en mai 2024

#### **4. Planification des activités**

---

La CAC s'est dotée de deux outils de travail à savoir (i) un Plan de travail Annuel (PTBA) et un cadre logique.

##### a. Axes du Plan de Travail Annuel

Le PTBA 2023, se décline selon quatre axes ou composantes qui sont :

- Planification, suivi et évaluation de la mise en œuvre du Plan de Convergence ;
- Communication, concertation et renforcement des capacités ;
- Coordination de la mise en œuvre du Plan de Convergence et partenariats ;
- Coordination et gestion de la CAC.

##### b. Cadre logique du plan de travail

La vocation du cadre logique est de veiller à la cohérence de l'action ministérielle en matière de politique éducative et de partenariat à travers la mise en œuvre du plan de convergence des actions de mise en œuvre de la réforme éducative et suivre également la dynamique partenariale conformément à la planification établie.

Le cadre logique est décliné à travers la matrice de planification des activités réalisées en 2023. Il se présente comme suit :

## Cadre Logique du Plan de Travail

Logique d'intervention	Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses/Risques
<p><b>Objectif global :</b></p> <p>Veiller à la cohérence de l'action ministérielle en matière de politique éducative et de partenariat</p>	<p>Le Plan de convergence<sup>1</sup> des actions de mise en œuvre de la réforme éducative et la dynamique partenariale sont mises en œuvre suivant la planification établie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 50% des actions de mise en œuvre de la réforme planifiées sont mises en œuvre</li> <li>• Au moins 80% des activités du Plan de Travail Annuel de la CAC sont mises en œuvre sous la Coordination du SE CAC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport Annuel de la CAC</li> <li>• Notes de synthèses trimestrielles de la CAC</li> <li>• Rapports de synthèse des réalisations des structures du MENA</li> </ul>	<p>Le financement de la CAC est opérationnel</p> <p>La CAC est dotée de ressources adéquates</p> <p>Les partenaires (internes et externes) mettent à dispositions les informations sur leurs initiatives respectives</p>
<b>Composantes</b>				
<p><b>Composante 1</b></p> <p><b>Planification, suivi et évaluation du Plan de convergence</b></p>	<p>Le Plan de Convergence est élaboré/révisé et mis en œuvre de manière efficace et transparente</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Plan de convergence élaboré/révisé est adopté par les parties prenantes</li> <li>• Les outils de suivi-évaluation sont opérationnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels de la CAC</li> <li>• Documents de planification du MENA et des Partenaires</li> <li>• Rapports d'activités</li> <li>• Tableau de bord du suivi-évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le financement de la CAC est opérationnel</li> <li>• Les directions techniques du MENA communiquent à la CAC l'état actualisé de leur planification nationale et de leurs activités</li> <li>• Les partenaires mettent à disposition</li> </ul>

<sup>1</sup> Plan de convergence est un document présentant la compilation de chaque programme spécifique des parties prenantes devant concourir à l'atteinte des objectifs des EGENA et du Pacte de Partenariat

Logique d'intervention	Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses/Risques
				les informations sur leurs initiatives respectives
<b>Composante 2 Communication, concertation et renforcement des capacités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les acteurs sont régulièrement informés et formés sur les enjeux internationaux et sous-régionaux du sous-secteur Education/Alphabétisation</li> <li>Les positions communes et recommandations sur des thématiques prioritaires sont élaborées par les parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins 75% des activités du plan de communication de la CAC sont mises en œuvre</li> <li>Au moins deux ateliers par groupe de travail thématique sont organisés</li> <li>Au moins deux sessions de renforcement des capacités tenues</li> <li>Au moins deux positions communes sont élaborées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Outils et supports de communication disponibles (portail web, bulletins d'information, etc.)</li> <li>Rapports de réunions des groupes de travail</li> <li>Rapports de sessions de renforcement des capacités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le financement de la CAC est opérationnel</li> <li>Les appuis des partenaires sont en augmentation pour prendre en compte les nouveaux défis</li> </ul>
<b>Composante 3 Coordination de la mise en œuvre du Pacte de Partenariat et Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'harmonisation des interventions des différents acteurs est assurée dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de convergence</li> <li>Des partenariats stratégiques et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un Plan de convergence intégrant les différents programmes spécifiques est disponible</li> <li>Au moins 80 % des initiatives du Plan de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Document de planification de la CAC</li> <li>Rapports d'activités</li> <li>Conventions et accords de partenariats signés</li> </ul>	<p>Le financement de la CAC est opérationnel</p> <p>La CAC est dotée de ressources adéquates</p> <p>Les partenaires (internes et externes) mettent à disposition les</p>

Logique d'intervention	Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses/Risques
	opérationnels sont développés	convergence mises en œuvre • Au moins deux conventions/accords de partenariat sont établis et lis en œuvre		informations sur leurs initiatives respectives
<b>Composante 4</b> <b>Coordination et gestion de la CAC</b>	La Coordination de la mise en œuvre des activités de la CAC est assurée Le fonctionnement de la CAC est assuré	L'audit interne de la CAC est réalisé annuellement et les recommandations prioritaires sont mises en œuvre  La CAC dispose de locaux  Les équipements nouveaux sont acquis par la CAC suivant un plan d'équipement basé sur les besoins Le taux de réalisation du PTA de la CAC augmente annuellement de 20%	• Rapports d'audit • Rapports d'activités	Le financement de la CAC est opérationnel  La CAC est dotée de ressources adéquates Les partenaires (internes et externes) mettent à dispositions les informations sur leurs initiatives respectives  Les nouveaux locaux siège de la CAC sont fonctionnels

## 5. Activités réalisées

---

La CAC a mené des activités sous la coordination du Secrétaire Exécutif avec l'appui d'une équipe réduite et en lien avec ses missions.

a) Préparation de l'Arrêté et des Termes de référence du Cabinet en appui à l'opérationnalisation de la CAC

Le texte portant institution, attributions, fonctionnement et composition de la CAC a été proposé et a fait l'objet de partage avec les partenaires à travers le Groupe Local des Partenaires de l'Education (GLPE) et le Cabinet du Ministre avant sa signature. Les termes de référence relatifs à l'opérationnalisation ont été élaborés par l'équipe restreinte et partagé avec le GLPE qui l'a endossé.

b) Appui à l'opérationnalisation des conclusions des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA)

Il s'agit notamment de :

- la mise en ligne du rapport de synthèse des conclusions des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA) au cours d'une cérémonie présidée par le Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation en présence des partenaires techniques et financiers, des partenaires sociaux, des organes de presse et des médias et des acteurs du système éducatif ivoirien. Le site est [https://www.education.gouv.ci/assets/pdf/Reseau/Dossier/fichier\\_18.pdf](https://www.education.gouv.ci/assets/pdf/Reseau/Dossier/fichier_18.pdf)
- l'appui à la préparation du cadre réglementaire portant sur l'évaluation des structures scolaires et des enseignants ;
  - **Arrêté N°289/MENA/CAB du 13 SEP. 2023 portant modalités d'évaluation des établissements scolaires publics et privés relevant du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation.**
- l'élaboration du cadre conceptuel pour la révision de la Loi sur l'enseignement du 7 septembre 1995 ;
- l'appui à la préparation du cadre institutionnel et à l'instauration du recrutement régionalisé des enseignants du préscolaire et du primaire ; (**Arrêté portant instauration du recrutement régionalisé du concours d'entrée au CAFOP et des arrêtés subséquents**).

- l'appui à la préparation du cadre institutionnel et à l'instauration du recrutement régionalisé des enseignants du préscolaire et du primaire ;
- l'appui à l'élaboration d'une feuille de route pour la mise à jour de la stratégie de l'alphabétisation en Côte d'Ivoire ;  
**(Document Feuille de route\_CI Réponse UNESCO\_23022024 )**
  - l'appui à l'élaboration de documents de stratégies devant soutenir la mise en œuvre des conclusions des EGENA. Il s'agit notamment de : Pacte de Partenariat pour l'amélioration des apprentissages fondamentaux pour une transformation durable de l'éducation de base (2024 à 2029) ;
  - Stratégie nationale de l'éducation inclusive (2023-2028) ;
  - *Politique* des TICS dans l'éducation ;
  - *Stratégie* d'intégration des structures éducatives islamiques dans le système formel d'enseignement ;
  - *Document* cadre de la réforme du Collège ;

#### c) Elaboration du Pacte de partenariat (2023-2029)

Dans le cadre de la mobilisation des ressources pour le financement des conclusions des EGENA, la Côte d'Ivoire a obtenu l'appui du Partenariat Mondial pour l'Education pour le développement d'un Pacte de Partenariat permettant au pays de mobiliser les financements de cette institution.

La CAC a coordonné les étapes critiques devant aboutir au Pacte de Partenariat pour la transformation du système éducatif d'un montant de 110 millions de dollars (US). Celles-ci ont concerné :

- La sélection de l'agent partenaire pour la préparation du pacte de partenariat (UNESCO) ;
- L'examen initial et l'analyse des facteurs favorables ;
- L'élaboration et l'adoption du Pacte de Partenariat ;
- Le processus de sélection des agents partenaires ;
- La préparation de la manifestation d'intérêt pour le fonds à effet multiplicateur ;
- La requête pour le fonds à effet multiplicateur et l'accélération de l'éducation de filles (Banque Mondiale).

d) Appui à l'identification et à la préparation des programmes

i. Programme de Renforcement du Système Educatif de base (PRSEB) et du Projet d'Appui de l'Education de Base (PAEB)

Le PRSEB et le PAEB sont les deux programmes majeurs identifiés à l'issue de l'adoption du Pacte de Partenariat.

La CAC, en liaison, avec les agents partenaires que sont la Banque Mondiale pour le PRSEB et l'UNESCO pour le PAEB, a coordonné le processus d'identification de ces deux programmes. Elle a également coordonné le processus de mise en cohérence des deux programmes qui a abouti à l'élaboration d'une feuille de route et d'une théorie de changement harmonisées.

ii. *Contrat de Désendettement et de Développement - phase 3 (C2D3)*

La CAC a, par ailleurs, contribué à l'instruction du C2D3 visant la mise en œuvre de la nouvelle politique du collège en Côte d'Ivoire et participé au dialogue sectoriel, notamment sur la complémentarité avec les autres bailleurs, les EGENA et les réformes de politiques publiques en cours.

iii. *Projet d'Aménagement et de réaménagement de sept (7) établissements scolaires (Lycées et collèges) avec internats mixtes*

Enfin, la CAC a coordonné la participation du MENA aux activités relatives à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de réaménagement de sept (7) établissements scolaires (Lycées et collèges) avec internats mixtes associés initié par le District Autonome d'Abidjan dans le cadre d'un Partenariat Public Privé avec l'appui de Meridiam, entreprise spécialisée dans le développement, le financement et la gestion de projets d'infrastructures publiques sur le long terme.

e) Appui à la production de documents dans le cadre de la participation du MENA au dialogue de haut niveau sur l'Education :

La Côte d'Ivoire a été associée à une série de rencontres de haut niveau sur l'éducation. La CAC a coordonné la production des contributions ivoiriennes à ces échanges avec les structures techniques du MENA en fonction des thématiques abordées. Ce sont notamment :

- le Sommet de Freetown sur les apprentissages fondamentaux du 6 au 7 février 2023 ;
- la Conférence du Parlement Européen sur les politiques et les stratégies pour l'Afrique : le rôle de l'apprentissage fondamentale du 13 avril 2023.

#### f) Dialogue avec les partenaires techniques

Outre sa participation aux travaux du Groupe Local des Partenaires de l'Education (GLPE), la CAC a contribué au dialogue avec les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur et avec ceux aspirant à le soutenir. Au nombre de ces activités, on peut citer les échanges avec :

- La Fondation Bill et Melinda Gates pour un appui potentiel pour la conception et la mise en œuvre du cadre de suivi et évaluation de la mise à échelle du Programme National d'Amélioration des Premiers Apprentissages Scolaires (PNAPAS) ;
- L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)/TaRL Africa dans le cadre du partage des principaux résultats d'une mission d'études sur le fonctionnement des Comités de gestion (COGES) et leur implication potentielle dans l'amélioration des apprentissages en Côte d'Ivoire ;
- Le Ministère français de l'éducation nationale dans le cadre de la définition de nouveaux axes de coopération entre le MENA et l'académie de Nancy-Metz dans le domaine de l'éducation ;
- La Délégation du GIZ/coopération allemande en marge de la semaine du numérique et dans le cadre du Projet GenerationDigital ! – Soutenir les compétences numériques pour la prochaine génération qui a abouti à une proposition de projet du MENA à travers la Direction des Technologies et des Systèmes d'Information (DTSI) ;
- IPA dans le cadre d'un appui en Suivi-Evaluation et Apprentissage (SEA) ou tout autre appui à la CAC en vue de faciliter l'utilisation des données probantes ;

- MM. Borhene Chakroun et Gwang-Chol Chang (UNESCO) en marge de la semaine de l'apprentissage numérique à Paris (4-7 septembre) pour la suite à donner à la collaboration entre le MENA et Spacecom dans le cadre de la Coalition mondiale pour l'éducation.

Les comptes rendus de ces rencontres sont joints en annexes du présent rapport.

#### g) Actions de communication

Des actions de communication et de partage d'expérience ont été initiées par la CAC à la demande de partenaires. Celles-ci ont porté sur :

- la présentation de la Cellule d'Appui et de Coordination de la Réforme Educative (CAC-RE) aux membres du GLPE ;
- la présentation des principales conclusions des EGENA et du Pacte de Partenariat aux Inspecteurs à l'occasion du Séminaire de rentrée de l'Inspection Générale ;
- la présentation des conclusions des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation et perspectives dans le cadre de l'atelier d'élaboration du Plan Stratégique régional AVSI ;
- la présentation des consultations menées dans le cadre des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation et du processus d'élaboration du Pacte de Partenariat en Côte d'Ivoire au cours d'Echanges entre les chargés de liaison de Djibouti, de Burundi et de Madagascar initiés par le Secrétariat du Partenariat Mondial pour l'Education du 24 au 27 juillet 2023 à Madagascar.

#### h) Mobilisation des ressources

Outre le processus de mobilisation des ressources du Partenariat Mondial pour l'Education pour lequel la CAC a joué un rôle central, celle-ci a initié à la demande de Mme le Ministre, une requête auprès de l'ICESCO pour le financement de (i) la mise en œuvre de la stratégie d'intégration des structures éducatives islamiques dans le système formel d'enseignement et (ii) la définition d'une stratégie pour le déploiement d'une politique nationale en matière d'apprentissage tout au long de la vie.

## **6. Contrainte et défis**

---

La principale contrainte est la mise en place tardive de l'Opération PRSEP qui a eu un impact sur le recrutement du Cabinet chargé d'accompagner l'opérationnalisation de la CAC ainsi que celui du personnel chargé d'animer la CAC.

Au nombre des défis, on peut citer :

- l'appropriation des missions de la CAC par l'ensemble des acteurs du MENA ;
- le respect des orientations stratégiques du MENA mises en évidence dans les conclusions des EGENA et le Pacte de Partenariat ;
- le renforcement du dialogue entre les membres du GLPE pour une coordination inter agence.

## **7. Conclusion**

---

En dépit des difficultés liées à sa mise en place, la CAC a fonctionné sur la base d'une équipe restreinte et a obtenu des résultats qui ont été passés en revue dans le cadre du présent rapport. Avec la mobilisation du Cabinet, le processus de son opérationnalisation en cours devrait permettre une montée en charge au cours des prochains mois pour répondre aux fortes attentes suscitées par sa création.

## Récapitulatif des activités

N°	PERIODE	ACTIVITES	RESULTATS
1	<b>Mise en place de la CAC et appui à son opérationnalisation</b>		
	Octobre 2023	- Lancement de l'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la sélection d'un Cabinet	Le cabinet FIDEC a été retenu pour l'opérationnalisation de la CAC
	Août 2023	- Élaboration et endossement par le GLPE des Termes de Référence relatifs à l'appui à l'opérationnalisation de la Cellule d'Appui et de Coordination de la Réforme Éducative du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	Adoption des TDR portant sur l'opérationnalisation de la CAC
	Mars 2023	- Préparation et soumission pour signature du texte portant institution, attributions, fonctionnement et composition de la CAC	Arrêté portant création, attribution et fonctionnement de la CAC disponible
	Février 2023	- Élaboration des Termes de Référence de la CAC et partage avec le Groupe Local des Partenaires de l'Education (GLPE)	Partage du projet de TDR avec le Groupe Local des Partenaires de l'Education (GLPE)
2	<b>Appui à l'opérationnalisation des conclusions des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA)</b>		
	Octobre 2023	- Mise en ligne du rapport de synthèse des conclusions des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA)	Le rapport synthèse des conclusions des EGENA disponible sur le site web du MENA
	Août 2023	- Appui à la préparation du cadre réglementaire portant sur l'évaluation des structures scolaires et des enseignants	Les arrêtés portant institution de l'évaluation des structures scolaires et des enseignants disponible

N°	PERIODE	ACTIVITES	RESULTATS
	<b>Juin 2023</b>	- Appui à la préparation du cadre institutionnel et à l'instauration du recrutement régionalisé des enseignants du préscolaire et du primaire	Les arrêtés portant instauration de la régionalisation du recrutement des enseignants du préscolaire et du primaire sont disponibles
	<b>Avril 2023</b>	- Préparation des projets de texte et des Termes de Référence des organes de coordination de la réforme éducative et de mise en œuvre des programmes d'appui à la réforme éducative	
	<b>Mars 2023</b>	- Élaboration du cadre conceptuel pour la révision de la Loi sur l'enseignement du 7 septembre 1995	Feuille de route_revision loi ed
<b>3</b>	<b>Elaboration du Pacte de partenariat (2023-2029)</b>		
	<b>Juillet-Août 2023</b>	- Coordination du processus de sélection des agents partenaires	Les comptes rendus des séances sont disponibles
		- Coordination de la requête pour le fonds sur la transformation du système (UNESCO)	Les comptes rendus des séances sont disponibles
		- Coordination de la requête pour le fonds à effet multiplicateur et l'accélération de l'éducation de filles (Banque Mondiale)	Rapport des séances de travail
	<b>Juillet 2023</b>	- Coordination du processus de préparation de la manifestation d'intérêt pour le fonds à effet multiplicateur	Rapport des séances de travail
	<b>Juin 2023</b>	- Appui à l'élaboration d'une feuille de route pour la mise à jour de la stratégie de l'alphabétisation en Côte d'Ivoire	La feuille de route de la mise à jour de la stratégie est disponible
<b>Mai-Juin 2023</b>	- Coordination du processus de l'élaboration et de l'adoption du Pacte de Partenariat	Rapport des séances de travail	

N°	PERIODE	ACTIVITES	RESULTATS
	<b>Octobre 2022- février 2023</b>	- Coordination de l'examen initial et de l'analyse des facteurs favorables	Rapport des séances de travail
<b>Appui à l'identification et à la préparation des programmes</b>			
<b>4</b>	<b>Octobre – Novembre 2023</b>	- Coordination du processus de mise en cohérence des programmes du Programme de Transformation du Système (System Transformation Grant/STG) et du Programme additionnel du PRSEP (feuille de route et théorie de changement harmonisées)	Rapport des séances de travail disponible
	<b>Novembre 2023</b>	- Coordination du dialogue initié dans le cadre de l'identification du Programme de Transformation du Système (System Transformation Grant/STG) financé par le Partenariat Mondial pour l'Education (PME)	Compte rendu de la séance de travail
		- Coordination de l'élaboration du Programme Additionnel du PRSEP	Rapport des séances de travail avec la Banque, (Département Education)
	<b>Novembre 2023</b>	- Appui à l'instruction du C2D3 visant la mise en œuvre de la nouvelle politique du collège en Côte d'Ivoire et participation au dialogue sectoriel, notamment la complémentarité avec les autres bailleurs, EGENA, réformes de politiques publiques en cours)	
	<b>Février- avril 2023</b>	- Coordination de la participation du MENA aux ateliers relatifs à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de réaménagement de sept (7) établissements scolaires (Lycées et collèges) avec internats mixtes associés sur le territoire du District Autonome d'Abidjan	
<b>Appui à la production de documents dans le cadre de la participation du MENA au dialogue de haut niveau sur l'Education</b>			
<b>5</b>	<b>Févier 2023</b>	- Elaboration des documents pour la participation du MENA au Sommet de Freetown sur les apprentissages fondamentaux du 6-7 février 2023	

N°	PERIODE	ACTIVITES	RESULTATS
	<b>Avril 2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document sur la Contribution du MENA à la Conférence du Parlement européen sur les « <b>Politiques et stratégies éducatives pour l’Afrique : le rôle de l’apprentissage fondamental</b> »</li> </ul>	
<b>6</b>	<b>Dialogue avec les partenaires techniques</b>		
	<b>Novembre-Décembre 2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fondation Bill et Melinda Gates pour un appui potentiel pour la conception et la mise en œuvre du cadre de suivi et évaluation de la mise à échelle du Programme National d’Amélioration des Premiers Apprentissages Scolaires (PNAPAS)</li> </ul>	
	<b>Novembre 2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)/TaRL Africa dans le cadre du partage des principaux résultats d’une mission d’études sur le fonctionnement des Comités de gestion et leur implication potentielle dans l’amélioration des apprentissages en Côte d’Ivoire</li> </ul>	
	<b>Septembre 2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère français de l’éducation nationale dans le cadre de la définition de nouveaux axes de coopération entre le MENA et l’académie de Nancy-Metz dans le domaine de l’éducation</li> </ul>	Rapport de mission disponible
	<b>Septembre 2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délégation du GIZ/coopération allemande en marge de la semaine du numérique et dans le cadre du Projet GenerationDigital ! – Soutenir les compétences numériques pour la prochaine génération qui a abouti à une proposition de projet du MENA à travers la Direction des Technologies et des Systèmes d’Information (DTSI)</li> </ul>	
	<b>Septembre 2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MM. Borhene Chakroun et de Gwang-Chol Chang (UNESCO) en marge de la semaine de l’apprentissage numérique à Paris (4-7 septembre) pour la suite à donner à la collaboration entre le MENA et Spacecom dans le cadre de la Coalition mondiale pour l’éducation</li> </ul>	

N°	PERIODE	ACTIVITES	RESULTATS
	<b>Août 2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- IPA dans le cadre d'un appui en Suivi-Evaluation et Apprentissage (SEA) ou tout autre appui à la CAC en vue de faciliter l'utilisation des données probantes</li> </ul>	
	<b>Juillet 2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délégation du Programme APPRENDRE conduite par M. Jérôme BERTHEAU Co-coordonnateur du Programme APPRENDRE en marge de la mission évaluation PTA APPRENDRE en Côte d'Ivoire sur les activités du Programme APPRENDRE et l'état d'avancement de l'opérationnalisation des conclusions des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA)</li> </ul>	Réunion de travail
	<b>Actions de communication</b>		
<b>7</b>	<b>Octobre 2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en ligne du rapport de synthèse et point sur le financement et la mise en œuvre des mesures des EGENA</li> </ul>	Rapport synthèse des EGENA disponible sur le site web du MENA
	<b>Octobre 2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la Cellule d'Appui et de Coordination de la Réforme Educative (CAC-RE) aux membres du GLPE</li> </ul>	Rapport de séance de travail disponible
	<b>Octobre 2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des principales conclusions des EGENA et du Pacte de Partenariat aux Inspecteurs à l'occasion du Séminaire de rentrée de l'Inspection Générale</li> </ul>	Document de la présentation disponible
	<b>Mars 2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des conclusions des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation et perspectives dans le cadre de l'atelier d'élaboration du Plan Stratégique régional AVSI</li> </ul>	

**Mobilisation des ressources**

**8**

**Novembre 2023**

- Requête auprès de l'ICESCO pour le financement de (i) la mise en œuvre de la stratégie d'intégration des structures éducatives islamiques dans le système formel d'enseignement et (ii) la définition d'une stratégie pour le déploiement d'une politique nationale en matière d'apprentissage tout au long de la vie.

## **ANNEXES**

<b>TITRES</b>
COMPTE RENDU REUNION ORDINAIRE GLPE DU 16 NOVEMBRE 2023
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE TRAVAIL AVEC L'EQUIPE DE L'UNESCO
COMPTE RENDU DE LA MISSION D'ETUDES DE JICA ET TaRL AFRICA
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DE TRAVAIL PORTANT SUR L'INTÉGRATION DE SOLUTIONS DE POSITIVO DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF IVOIRIEN
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE TRAVAIL AVEC MERIDIAM ET LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DES GROUPES CONSTITUTIFS DE LA RÉGION AFRIQUE (GPE)
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES FINANCES ET DU RISQUE (GPE)
CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DES GROUPES CONSTITUTIFS DES PDP D'AFRIQUE
RÉUNION MENSUELLE DU GROUPE LOCAL DES PARTENAIRES DE L'EDUCATION (GLPE)
ETAT DES LIEUX DE LA PRODUCTION ET DE L'UTILISATION DES DONNÉES PROBANTES AU SEIN DU MENA

## COMPTE RENDU REUNION ORDINAIRE GLPE DU 16 NOVEMBRE 2023

DILIGENCES			
Item	Suivi attendu	Responsabilité	Délai
Cartographie des intervenants du sous-secteur ETFPA	Contribution du METFP	Commission ETFPA	Avant la prochaine réunion
Bilan 2023 du GLPE	Feedback et suggestions	GLPE	20 novembre 2023
Allocation du GLPE à la revue sectorielle	Feedback et suggestions	GLPE	En fonction de la date de la revue

### Ordre du jour

1. Laboratoire pour l'Education – EdLab : updates
2. Cellule d'Appui et de Coordination de la Réforme Educative : missions, opérationnalisation et attentes vis-à-vis du GLPE
3. Commission ETFPA du GLPE : updates
4. Bilan GLPE 2023 : observations et suggestions de membres du GLPE
5. Divers

#### **1. Laboratoire pour l'Education – EdLab : updates**

Monsieur MEITE INZA, Directeur des Études, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DSPS), a présenté les conclusions et les recommandations issues de l'état des lieux de la production et de l'utilisation des données probantes au sein du MENA (cf. PowerPoint en annexe). Il a rappelé que l'état des lieux s'est déroulé entre septembre 2022 et mars 2023, et a impliqué des consultations avec les directions centrales du MENA, un échantillon de directions régionales et de IEPP, ainsi que 12 organisations membres du GLPE.

Au cours des échanges à l'issue de la présentation, la question des redondances potentielles entre le SIGE et le EdLab a été posée. Le DESPS a tenu à bien distinguer le rôle du SIGE (système d'information et de gestion de l'éducation) et celui du EdLab, tout en rappelant que l'exercice de l'état des lieux est parti du SIGE. Il a précisé que le SIGE est une architecture qui à elle seule ne peut pas résoudre tous les problèmes. Il faut s'assurer de la capacité des acteurs à produire des données fiables et de leur aptitude à utiliser ces données pour orienter la prise de décision.

Le DESPS a promis que l'agenda de recherche et apprentissage élaboré par le EdLab en consultation avec les acteurs susmentionnés du MENA et le GLPE sera présentée en détail au GLPE à une autre occasion. Il a rappelé que l'agenda de recherche vise à permettre la budgétisation et la planification d'études, évaluations et recherches, et de fédérer les financements. En réponse à une préoccupation de l'assistance quant à la pertinence d'investir des ressources dans la recherche alors que les défis actuels auxquels le MENA est confronté sont très pratiques, par exemple la maîtrise des processus de passage à échelle, le DESPS s'est voulu rassurant. Il a indiqué que la priorité du EdLab est la recherche-action, et non la recherche académique ou fondamentale.

-----  
**CABINET**  
-----

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE TRAVAIL AVEC L'EQUIPE DE L'UNESCO**

<b>Date :</b>	02/06/2023	<b>Durée :</b>	09h15mn – 10h15mn
<b>Lieu :</b>	Salle de conférences du Cabinet du MENA		
<b>Présidence</b>	Madame le Directeur de Cabinet Adjoint du Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation		
<b>Participants</b>	Voir la liste de présence en annexe		
<b>RESUME DES ECHANGES</b>	<p>Ce vendredi 02 juin 2023, une séance de travail avec les partenaires de l'Unesco, présidée par Madame le Directeur de Cabinet Adjoint s'est tenue de 09h15mn à 10h15mn dans la salle de conférences du Cabinet du MENA.</p> <p>Cette séance de travail avait pour objet : la présentation des grandes orientations du Pacte de Partenariat.</p> <p>Après les civilités d'usage, la parole a été donnée à Monsieur Oumar DIOP, Représentant de l'UNESCO. Celui-ci a indiqué que le Pacte de Partenariat est un document d'une vingtaine de pages qui a subi un processus de consultations élargies. Il permet d'expliquer une réforme prioritaire dans le secteur de l'éducation qui permettra d'avoir un levier de transformation du système éducatif.</p> <p>Une présentation a été faite par Monsieur PERCIER Marc-Antoine, Analyste à l'Unesco. Il a indiqué que les mesures contenues dans le Pacte de Partenariat sont essentiellement des mesures provenant des EGENA.</p> <p>Il ressort de cette présentation qu'une des lignes prioritaires du Pacte de Partenariat est basée sur les apprentissages.</p> <p>La transformation de la qualité des apprentissages pour les garçons et les filles dans l'éducation de base, relevant de la réforme du secteur, passe par les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• préparer les apprenants au travers de l'éducation préprimaire ;</li><li>• recentrer les objectifs de l'enseignement primaire sur la maîtrise des apprentissages fondamentaux ;</li><li>• promouvoir les apprentissages et l'égalité de genre au secondaire.</li></ul> <p>Pour la réforme du système : améliorer l'efficacité dans la gestion des ressources humaines et financières pour promouvoir les apprentissages, se décline dans les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• renforcer le système de gestion des ressources humaines ;</li><li>• renforcer les mécanismes de suivi de la qualité et de la performance ;</li><li>• réformer les mécanismes de transfert et de frais d'écologie .</li></ul> <p>L'égalité de genre dans le Pacte est prise en compte à travers différentes dimensions : opportunités éducatives, pédagogie sensible au genre, éducation complète à la sexualité, féminisation de la profession, violences basées sur le genre, grossesses précoces, etc.</p>		

La Côte d'Ivoire est éligible à 110 millions USD de financements disponibles à travers quatre guichets :

- Fonds à effet multiplicateur ;
- Financement pour la transformation du système;
- Financement pour le renforcement des capacités;
- Financement pour l'accélération de l'éducation des filles.

Le financement pour la transformation du système, de 44,91 millions USD, est composé d'une allocation minimum de 80% et d'une allocation complémentaire de 20% du montant. L'octroi de cette allocation complémentaire doit être rattaché à un élément déclencheur qui, s'il est vérifié, permet de débloquer l'allocation dans un délai de 2 à 3 ans.

La proposition formulée pour l'allocation complémentaire est de réduire l'absentéisme des enseignants, en renforçant à travers les COPs le rôle et les capacités des structures déconcentrées dans la prévention et le suivi de l'absentéisme des enseignants.

Les éléments déclencheurs de cette allocation sont :

- au moins la moitié des COPs signés entre le MENA et les DRENA devront intégrer des objectifs en matière de prévention et de suivi de l'absentéisme enseignant en 2026 ;
- les rapports annuels de performance de ces COPs doivent indiquer les mesures prises dans chaque DRENA pour faire respecter le temps scolaire.

Des préoccupations ont été soulevées concernant :

- le volet alphabétisation et éducation non formelle qui n'apparaît pas clairement dans le Pacte ;
- le volet inclusion, la question des personnes avec handicaps ;
- la construction de classes préprimaires dans les établissements déjà construits ;
- le volet alimentation scolaire pour prévenir le décrochage scolaire.

#### **Les prochaines étapes :**

- retour des commentaires par les Directions Centrales sur le Pacte – 9 juin ;
- processus d'assurance qualité du Pacte de partenariat par le GLPE – 5 au 12 juin ;
- prise en compte des commentaires du GLPE et des Directions Centrales par l'équipe technique – 12 au 16 juin ;
- endossement et validation du Pacte par les PTF et le MENA – 19 au 20 juin ;
- soumission du Pacte endossé et validé au Conseil d'administration du GLPE – 20 juin ;
- décision du Conseil d'administration sur les financements du GLPE – 18 juillet.

Madame le Directeur de Cabinet Adjoint, avant de mettre fin à la réunion, à 10h15mn, a demandé que la dernière version du Pacte de Partenariat soit transmise au Cabinet pour analyse dans la période du 10 au 12 juin.

Fait à Abidjan, le 05/06/2023

**La secrétaire de séance**

COULIBALY Nanhoua,  
Chargé d'Études



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

COMPTE RENDU DE LA MISSION D'ÉTUDES DE JICA ET TaRL AFRICA AU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA CELLULE D'APPUI A LA COORDINATION DE LA RÉFORME ÉDUCATIVE (CAC)

Présidente de séance :	Monsieur <b>BINEY Francis</b> , Conseiller Technique du Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation, Secrétaire Exécutif de la CAC
Secrétaire de séance :	<b>NDA Yao Ristide</b> , Cabinet du MENA et membre de la CAC
Date :	<b>Vendredi 17 novembre 2023</b>
Heure :	10H30-11H31
Lieu :	Amphithéâtre du Centre National des Matériels Scientifiques (CNMS)
Contexte de la réunion :	<p>La JICA et TaRL AFRICA ont effectué une visite d'études à Madagascar. Ces deux organisations ont trouvé pertinent d'interroger les résultats de cette étude dans le contexte de l'éducation ivoirienne, notamment au niveau du fonctionnement des Comités de Gestion des Établissements Scolaires Publics (COGES). A cet effet, les deux organisations internationales (JICA et TaRL AFRICA) ont organisé une visite d'études dans la DERNA de Soubré et la DRENA de DIVO.</p> <p>En amont de cette visite des DRENA, l'Inspection Générale du MENA et deux directions centrales du MENA ont été visitées, à savoir : DESPS et DPFC. Cette délégation, conduite par <b>Madame Yukiko SAITO</b>, a fait le débriefing de leurs différentes rencontres au Secrétaire Exécutif de la CAC, <b>l'IGEN et Conseiller Technique du MENA, Monsieur Francis BINEY</b>.</p>
Autres participants à la réunion :	<p><b>Madame Yukiko SAITO</b>, JICA  <b>Madame Mayu MINAMI</b>, JICA  <b>Madame Kino SAITO</b>, JICA  <b>Monsieur Amos DEMBELE</b>, Directeur pays TaRL Africa</p>
Déroulement de la réunion :	<p>Le Secrétaire Exécutif de la CAC, <b>l'IGEN BINEY Francis</b>, après les échanges de civilités avec les deux délégations, a présenté le contexte de création de la CAC qui est désormais le guichet de coordination intervention et des financements en phase avec les orientations en lien avec la réforme éducative. Il a dit merci au choix de la Côte d'Ivoire dans l'expérimentation de l'étude. Il a aussi indiqué que la Côte d'Ivoire dispose d'une partie de partenariat pour la transformation de son système éducatif avant d'inviter l'ensemble des partenaires, dont la JICA et TaRL Africa, à faire de cet instrument le cadre d'orientation, d'alignement et de cohérence de leurs appuis aux priorités nationales en matière d'éducation. Il les a invités également à l'accompagnement de la CAC.</p> <p>A la suite de son propos liminaire, la Cheffe de la délégation de la JICA a restitué les résultats de l'étude conduite dans les deux DRENA suscitées. Cette présentation a été axée sur les points forts et les observations des COGES relativement à trois angles d'observation :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Leadership ;</b></li> <li>▪ <b>Partage d'informations/transparence ;</b></li> <li>▪ <b>Suivi/appui externe.</b></li> </ul> <p>Il ressort de son exposé des points forts à capitaliser dans le fonctionnement des COGES. Toutefois, des observations existent. Elles portent sur :</p> <p><b>Leadership :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La faible connaissance des acteurs des COGES de leurs missions et rôles ;</li> <li>▪ La faible participation des Mairies dans le financement des COGES ;</li> <li>▪ L'absence de transparence dans l'élection des dirigeants des COGES.</li> </ul> <p><b>Partage d'informations/transparence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La non régularité de la tenue des Assemblées Générales (AG) ;</li> <li>▪ L'absence de plan d'actions 2023-2024 dans certaines écoles ;</li> <li>▪ La non validation des plans d'actions 2023-2024 existants par l'AG ;</li> <li>▪ La non présentation des bilans de réalisation des plans d'actions dans aucune école.</li> </ul> <p><b>Suivi/appui externe :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'irrégularité de la visite du Coordinateur des COGES et des Conseillers COGES dans les écoles ;</li> <li>▪ Un retard de réception des subventions dans l'ensemble des écoles ;</li> <li>▪ L'endettement de COGES pour la mise en œuvre des plans d'actions avant la mise à disponibilité des subventions ;</li> <li>▪ La faiblesse des subventions en raison de ponctions effectuées par les Inspecteurs avant la mise à disponibilité aux COGES.</li> </ul>
<p><b>Synthèse des échanges :</b></p>	<p>Les échanges ont porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'appropriation des rôles et missions des COGES ;</li> <li>▪ La mitigation des retards, la transparence et la lutte contre la ponction des subventions ;</li> <li>▪ L'intégration des activités de voisinage dans le plan d'actons des COGES ;</li> <li>▪ La documentation en français de la démarche de participation des enfants dans activités gratuites de voisinage ;</li> <li>▪ L'intégration des activités ludiques dans les apprentissages ;</li> <li>▪ La mise à disposition de la liste des acteurs du MENA formés sur les thématiques des TaRL Africa ;</li> <li>▪ Les conditions de mobilisation des ressources financières par les COGES en lien avec la mise en œuvre des contrats d'objectifs et de performance ;</li> <li>▪ La traduction des textes des COGES pour les rendre accessible à la communauté ;</li> <li>▪ La mise en comparaison des résultats de l'étude de la Côte d'Ivoire avec celles d'autres pays ;</li> <li>▪ La mise en œuvre des activités de voisinages.</li> </ul>
<p><b>Recommandations :</b></p>	<p>Intégrer les défis liés à la mise en œuvre des activités de voisinage dans les actions à venir après un passage dans un laboratoire d'expérimentation.</p>



## COMPTE RENDU

<b>Structure initiatrice</b> : POSITIVO	<b>Date</b> : 09/05/23  <b>Lieu</b> : DTSI
<b>Objet</b> : Réflexion sur l'intégration de solutions de POSITIVO dans le Système éducatif Ivoirien	<b>Président</b> : BINEY JONH Secrétaire Exécutif de la Cellule d'Appui A LA Coordination de la Réforme Educative  <b>Etabli par</b> : HABLON
<b>Participants</b> : (Voir liste de présence) <b>Liste de diffusion</b> :	<b>Heure de début</b> : 17 : 30  <b>Heure de fin</b> : 18 : 17

### Ordre du jour

1. CALENDRIER DE TRAVAIL
2. FEUILLE DE ROUTE
3. DIVERS

### 1. CALENDRIER DE TRAVAIL

La compagnie POSITIVO souhaite s'implanter en Côte d'Ivoire afin de booster la digitalisation de l'administration ivoirienne. Pour faciliter leur intégration, le Ministre de la Communication et de l'Economie Numérique et le Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ont mis en mission leurs équipes techniques. Cette rencontre s'inscrit donc dans ce cadre.

Trois rencontres ont été arrêtées à l'issus desquelles un document projet qui présente les centres d'intérêt du MENA sera produit.

- Vendredi 12 mai 2023 ;
- Mardi 16 mai 2023 ;
- Vendredi 19 mai 2023.

Outre ces rencontres, une réunion de présentation de solution est organisée le jeudi 11 mai 2023. A cette rencontre, POSITIVO présentera son savoir-faire à travers ses projets déjà réalisés. Cela



permettra au MENA d'être plus précis dans l'expression de ses besoins techniques.

## 2. FEUILLE DE ROUTE

Afin d'aboutir à un cahier de charge adapté aux spécificités du système éducatif ivoirien, une feuille de route a été définie :

- 1) Production du document projet ;
- 2) Missions terrain pour s'enquérir du savoir-faire de POSITIVO. A cet effet, POSITIVO proposera une feuille de route ;
- 3) Evaluation des informations du terrain en vue de l'intégration des solutions POSITIVO dans le système éducatif ivoirien.

## Diligences

Description	Responsable	Délai
Créer un lien zoom pour la rencontre de présentation de solutions du 11 mai 2023	MENA	11 mai 2023
Proposer une feuille de route pour les missions terrain	POSITIVO	

## **Introduction**

Pour rappel, Meridiam et le District Autonome d'Abidjan (DAA) ont conclu un protocole d'accord pour le développement de projets urbains résilients dans le domaine de l'éducation au bénéfice du District Autonome d'Abidjan.

L'objet de cet accord est de définir un cadre de coopération entre les Parties pour l'étude de la faisabilité liée au développement de collèges et/ou de lycées comportant pour certains des internats. A ce titre, il est prévu d'étudier la faisabilité juridique, technico-économique et financière ainsi que des conditions de leur mise en œuvre, le recours à un PPP étant envisagé.

Conformément au protocole d'accord signé, les deux parties ont conduit leur première session de travail le 12 et 13 septembre 2022 à Abidjan.

Depuis, Meridiam a préparé, en concertation avec le DAA, les dossiers de consultation pour la sélection des prestataires chargés de la réalisation des études de faisabilité juridique, et technico-économique. Les résultats de ces consultations ont été exposés par Meridiam au DAA, et ont conduit à sélectionner les deux cabinets FIDAL et Setec afin de mener les études de faisabilité juridique et technico-économique respectivement.

Lors de la semaine du 30 janvier 2023, l'équipe projet de Meridiam s'est rendue à Abidjan afin d'effectuer :

- La visite des sites identifiés par le DAA avec Setec
- La réunion de lancement de la mission de Fidal
- La réunion de lancement de la mission de Setec

## **Sommaire :**

- Liste des participants
- Ordre du jour
- Présentations
- Prochaines étapes pour chaque thématique
- Documents joints

## Liste des participants :

Prénom, Nom	Structure	Fonction	Téléphone	E-mail
Inouk Moncorgé	Meridiam	Directeur d'Investissement	+33 6 52 05 81 39	<a href="mailto:i.moncorge@meridiam.com">i.moncorge@meridiam.com</a> <a href="mailto:inoukconcorge@gmail.com">inoukconcorge@gmail.com</a>
Adel Baba-Aissa	Meridiam	Directeur d'Investissement	+221 7 72 02 03 83	<a href="mailto:a.baba-aissa@meridiam.com">a.baba-aissa@meridiam.com</a>
Meryem Ragbaoui	Meridiam	Analyste	+33 6 73 21 40 79	<a href="mailto:m.ragbaoui@meridiam.com">m.ragbaoui@meridiam.com</a>
Lazare Seka	DAA	Directeur de cabinet	+225 01 41 39 18 90	<a href="mailto:lazareseka@gmail.com">lazareseka@gmail.com</a>
Emmanuel François Tenoh	DAA	Directeur de cabinet adjoint		tenohfr@yahoo.fr
Jacob Amematekpo	DAA	Conseiller spécial affaires financières	+225 07 07 08 87 10	<a href="mailto:Jacob.amematekpo@yahoo.fr">Jacob.amematekpo@yahoo.fr</a>
Tenin Touré Diabate	DAA	Conseillère Gouverneur	+225 01 03 59 20 81	<a href="mailto:befacinter.oasis@gmail.com">befacinter.oasis@gmail.com</a>
Tenin Ouattara	DAA	Directrice Enseignement	+225 07 07 03 04 00	<a href="mailto:ouattarasidibe@gmail.com">ouattarasidibe@gmail.com</a>
Francis Biney	Ministère de l'Education	Inspecteur général	+225 01 02 50 54 43	bineybiney83@gmail.com
WAWA Jean-Marc	DAA	Assistant de Mme OUATTARA, Directrice des Enseignements	+225 0707655014	<a href="mailto:jmarcwawa@gmail.com">jmarcwawa@gmail.com</a>
Bruno Tra	DAA	S/D de la comptabilité	+225 01 03 59 20 81	<a href="mailto:tbdevani@gmail.com">tbdevani@gmail.com</a>

## Ordre du jour

- ✓ Visite détaillée des 7 sites identifiés par le DAA :
  - i. Collège-Lycée de Kossihouen
  - ii. Collège d'Akoupé-Zeudji
  - iii. Lycée et collège de Songon
  - iv. Collège d'Abadjin-Kouté
  - v. Collège-Lycée d'Eloka
  - vi. Collège-Lycée de Brofodoumé
  - vii. Collège-Lycée d'Abiaté
- ✓ Réunion de lancement de la mission de faisabilité juridique : objectifs, livrables et calendrier
- ✓ Réunion de lancement de la faisabilité technico-économique : objectifs, livrables et calendrier

## Présentations

Le mercredi 1 février 2023, lors de l'atelier dédié à la faisabilité juridique, le document ci-joint a été présenté aux participants et des réponses ont été apportées aux questions posées en séance.

Pour rappel, ce document comporte :

1. Un rappel de la description du projet et du contexte de la mission
2. Un rappel de l'objet de la mission d'assistance juridique
3. Les premières interrogations liées à l'étude de faisabilité juridique
4. Le Calendrier de la mission
5. La liste des livrables
6. Des annexes

Le jeudi 2 février, lors de l'atelier dédié à la faisabilité technico-économique, le document ci-joint a été présenté aux participants et des réponses ont été apportées aux questions posées en séance.

Pour rappel, ce document comporte :

1. Un rappel des lycées (et collèges) concernés dans le cadre de l'étude de faisabilité technico-économique
2. Un rappel synthétique des missions prévues d'être réalisées
3. Un calendrier de réalisation de l'étude de faisabilité technico-économique, par mission
4. Une liste de points critiques (hypothèse de dimensionnement du programme) à l'ordre du jour du présent atelier, à savoir :
  - a. Effectifs
  - b. Salle de classe
  - c. Locaux éducateurs
  - d. Centre de documentation, d'information et multimédias
  - e. Locaux administratifs
  - f. Espaces socio-éducatifs (Foyer)
  - g. Locaux d'hygiène
  - h. Espaces récréatifs et sportifs en extérieur, voire en intérieur
  - i. Autres aménagements
  - j. Infirmerie
  - k. Internats et logements de fonctions
  - l. Stockage et traitement des déchets
  - m. Autoproduction et consommation d'électricité
  - n. Connexions Intranet et Internet
5. Des interrogations liées au foncier
6. Des interrogations liées aux études et documents d'études dont le DAA disposerait (site/site)

Concernant les effectifs qui constituent une donnée d'entrée essentielle à l'établissement du programme pour chaque site :

En premier lieu, le recueil des effectifs issus des visites de site effectuées les 30, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2023 ont été présentées comme en suivant :

Doc. du District Autonome d'Abidjan 09/02/2023 Etude de faisabilité Lycées et Internats					<b>BILAN DE L'ETAT DE LIEUX</b>						
Commune	Nom de l'établissement	N°site (ordre visite)	TYPE Collège Lycée	FOICER Occupation actuelle	BATI CLASSE S				EFFECTIFS		
					Dur formel	Autres	Autre	Nombre total de salles	Enseignants fonctionnaires	Enseignants bi- valents / Enseignants stagiaires	Nombre d'élèves (année n)
<b>TOTAL 7 SITES</b>					<b>45</b>	<b>4</b>		<b>49</b>	<b>264</b>		<b>5 866</b>
Yopouville Eboya	DANGERVILLE ELOKA	1	Collège Lycée	En cours de construction					0	0	0
Profodoume	DROFODOUME	2	Collège Lycée	En cours de construction					0	0	0
Songon	LYCEE MODERNE DE SONGON	3	Collège Lycée	En activité - Plusieurs bâiments non achevés / abandonnés	24			24	134	0	2940
					8			8	(134)		1964
					16			16	134		976
Songon	COLLEGE MODERNE DYABADJIN KOUTE	4	Collège Lycée	En activité - Plusieurs bâiments non achevés / abandonnés	10	3		13	95	14	1806
					10	3	3 labs transformés en sdc	13	95	6 enseignants stagiaires + 8 éducateurs stagiaires	1806
								0			
Abobo 2	ABOBO II	5	Collège Lycée	En cours de construction					0	0	0
Aloupe- Zoué	COLLEGE MODERNE D'ANOUPE ZEULU	6	Collège Lycée	En activité - Plusieurs bâiments non achevés / abandonnés	11	1		12	35	0	1120
					11	1	1 s. polyvalente utilisée en Sdc	12	35		1120
								0			
Kossououen	KOSSOUOUM	7	Collège Lycée	Vierge, en fiche - Ancien site agricole					0	0	0

En second lieu, lors de l'atelier, les participants ont émis des observations sur les hypothèses de dimensionnement capacitaire proposées pour chaque site et exposées dans la présentation. La prise en compte des observations des participants conduit à la révision suivante du tableau :

### HYPOTHESES DE PROGRAMMATION

Commune	Nom de l'établissement	N°site (ordre visite)	TYPE	FONCER	HYPOTHESES PREVISIONS EFFECTIFS					HYPOTHESES CAPACITAIRES COLLEGES ET LYCEES (avec 50 élèves par classe)						HYPOTHESES CAPACITAIRES INTERNAT			
					Effectif Cible (= capacité projetée)	Nbre élèves en +	% en +	Nombre d'élèves (année N)	N+5 (5% par an)	Hypothèse 1			Hypothèse 2			Hypothèse 1		Hypothèse 2	
										Capacité	Nbre de divisions / niveau	Nbre de classes	Capacité	Nbre de divisions / niveau	Nbre de classes	10 % des effectifs capacitaires	Nbre de ch	20 % des effectifs capacitaires	Nbre de ch
TOTAL 7 SITES					15 200	9 334		15 572	15 200	83	304	15 150	83	303	1 520	380	3 040	760	
Dingerville Ekoia	DINGERVILLE EKOIA	1		En cours de construction	3000	3000		0	3150	3000	17	60	2900	16	58	300	75	600	150
			Collège	1800	1800		0	1890	1800	9	36	2000	10	40	180	45	360	90	
			Lycée	1200	1200		0	1280	1200	8	24	900	6	18	120	30	240	60	
Brodokoume	BRODOKOUME	2		En cours de construction	2000	2000		0	2100	2000	11	40	1950	11	39	200	50	400	100
			Collège	1400	1400		0	1470	1400	7	28	1200	6	24	140	35	280	70	
			Lycée	600	600		0	630	600	4	12	750	5	15	60	15	120	30	
Songon	LYCEE MODERNE DE SONGON	3		En achèvement - Plusieurs bâtiments non achevés / abandonnés	3500	500	19%	2940	3752	3500	20	70	3500	20	70	350	88	700	175
			Collège	2000	36	2%	1964	2507	2000	10	40	2000	10	40	200	50	400	100	
			Lycée	1500	524	54%	976	1248	1500	10	30	1500	10	30	150	38	300	75	
Songon	COLLEGE MODERNE PARABOLIN ROUTE	4		En achèvement - Plusieurs bâtiments non achevés / abandonnés	2000	194	11%	1806	2305	2000	10	40	2000	10	40	200	50	400	100
			Collège	2000	194	11%	1806	2305	2000	10	40	2000	10	40	200	50	400	100	
			Lycée							0	0		0	0	0	0	0	0	0
Abédi 2	ABATE II	5		En cours de construction	1000	1000		0	1050	1000	5	20	1100	6	22	100	25	200	50
			Collège	1000	1000		0	1050	1000	5	20	800	4	16	100	25	200	50	
			Lycée							0	0	300	2	6	0	0	0	0	
Akouépé-Zouéjé	COLLEGE MODERNE D'AKOUEPE ZOUJE II	6		En achèvement - Plusieurs bâtiments non achevés / abandonnés	2000	1480	132%	1120	2059	2600	14	52	2600	14	52	260	65	520	130
			Collège	2000	880	79%	1120	1429	2000	10	40	2000	10	40	200	50	400	100	
			Lycée	600	600		0	630	600	4	12	600	4	12	60	15	120	30	
Kossibouen	KOSSIBOUEEN	7		Verge, en friche - Ancien site agricole	1100	1100		0	1155	1100	6	22	1100	6	22	110	28	220	55
			Collège	800	800		0	840	800	4	16	800	4	16	80	20	160	40	
			Lycée	300	300		0	315	300	2	6	300	2	6	30	8	60	15	

En l'absence d'observations complémentaires des participants sous un délai de 15 jours calendaires à compter de la réception du présent compte rendu, les hypothèses mentionnées dans les colonnes « Hypothèse 2 » ci-dessus seront celles considérées pour la suite de l'étude et donc de l'établissement du programme site par site.

**Prochaines étapes pour chaque thématique :**

<b>Thématique juridique : prochaines étapes</b>	<b>Responsable</b>	<b>Date Limite</b>
FIDAL se rapproche du CNP-PPP afin d'avoir le calendrier des sessions et le délai de traitement des dossiers	FIDAL	13/02/2023
Remise de l'étude de faisabilité juridique initiale	FIDAL	22/02/2023
Échange sur l'étude de faisabilité juridique initiale préparée par FIDAL en présentiel	DAA, Meridiam, FIDAL	02/03/2022

<b>Thématique technico-économique : prochaines étapes</b>	<b>Responsable</b>	<b>Date Limite</b>
Remise de la carte scolaire (avec données statistiques)	Ministère de l'Enseignement / DG Éducation du DAA	17/02/2023
Remise des standards, plans types pour les équipements de salles de classe et salles spécialisées	Direction de la coordination des exécutions des projets	17/02/2023
Remise des plans des lycées d'excellence pour filles qui sont en cours de construction	Direction de la coordination des exécutions des projets	17/02/2023
Remise des études et documents d'études dont le DAA disposerait (site/site) – cf. point 6 de la présentation et tel que rappelé ci-dessus	DAA	17/02/2023
Deuxième séance d'échange (en visio) sur les données d'entrée (ou hypothèses) nécessaires au développement du programme	DAA, Meridiam, Setec	23/02/2022
Bouclage sur les données d'entrée (ou hypothèses) nécessaires au développement du programme	DAA, Meridiam, Setec	02/03/2022

**Documents joints :**

1. Présentation liée aux aspects juridiques
2. Présentation liée aux aspects technico-économiques

## 2. Cellule d'Appui et de Coordination de la Réforme Educative : missions, opérationnalisation et attentes vis-à-vis du GLPE

Le Conseiller Technique du MENA, IGEN Biney, Secrétaire exécutif de la Cellule d'Appui et de Coordination de la Réforme Educative (CAC) a présenté au GLPE cette structure créée par arrêté du MENA le 20 mars 2023.

La CAC s'inscrit dans la dynamique des EGENA pour créer un environnement favorable à la transformation du système éducatif. La CAC doit ainsi répondre à des préoccupations telles que:

- la mobilisation des ressources pour le financement de la réforme ;
- le pilotage stratégique et la coordination de la réforme ;
- la coordination inter et intra ministérielle, y compris les relations avec les partenaires ;
- le renforcement et la rationalisation de l'utilisation des données pour la prise de décisions ;
- le renforcement de l'action des structures du MENA.

Le Secrétaire exécutif a souligné le caractère transitoire de la CAC, qui deviendra à terme le Secrétariat d'Appui à la Coordination et des Réformes Educative (SACRE) et qui sera fondé sur un arrêté interministériel.

Le mandat de la CAC consiste à coordonner, impulser la mise en œuvre de la réforme éducative et informer la prise de décision sur la base des connaissances, des évidences et leçons apprises. La CAC se compose de huit personnes, dont notamment le Secrétaire exécutif et son adjoint, et des spécialistes divers.

A ce stade, la CAC est financée par l'Etat et la Banque Mondiale à travers le PRSEP. L'AFD explore les opportunités d'appui à la CAC et tout autre bailleur intéressé est le bienvenu.

En vue de l'opérationnalisation de la CAC, un cabinet est en cours de recrutement pour aider, entre autres, à l'élaboration des procédures et des outils de gestion.

Le Secrétaire exécutif a formulé les attentes de la CAC vis-à-vis du GLPE, notamment la contribution attendue de tous les membres du GLPE en faveur de l'efficacité de l'action de la CAC. Dans cet esprit, la CAC doit désormais être considérée la porte d'entrée, « le guichet unique » pour tous les partenaires, établis ou nouveaux, souhaitant apporter un appui à la mise en œuvre de la politique éducative du MENA. En effet, la CAC a pour mandat de valider les intentions de financement des partenaires en s'assurant de la cohérence des objectifs de leurs contributions avec la politique éducative et les besoins prioritaires du MENA. Les interactions et la collaboration avec les directions techniques ne doivent plus se faire sans qu'en amont l'entité chargée de la coordination en soit dûment informée.

Au cours des échanges à l'issue de la présentation, les recommandations suivantes ont été formulées :

- *Renforcer la communication sur la CAC et son mandat*: veiller à ce que non seulement les partenaires du GLPE mais aussi les directions du MENA connaissent et comprennent le mandat de la CAC.
- *Assurer cohérence et les synergies*: il importe de clarifier les responsabilités respectives de la CAC et de la Task Force pour ce qui est des différents cadres de suivi, et les synergies entre le EdLab et la CAC en matière de suivi des réformes prioritaires.
- *Cibler les profils des membres et consultants de la CAC*: le choix des profils et leur cahier de charges ne doit pas empiéter sur les responsabilités des directions

techniques, pour éviter de retomber dans les travers que le système se propose justement de combattre.

- *Utiliser la CAC pour relever le défi de la gouvernance du système* : les principaux défis du MENA sont aujourd'hui la gouvernance et la maîtrise des processus de passage à échelle. Les partenaires, individuellement et collectivement, ont la responsabilité d'aider le MENA à relever ces défis en se conformant aux nouvelles modalités de travail et de collaboration préconisés par le MENA à travers la CAC.

### **3. Commission ETFPA du GLPE : updates**

L'analyse de la cartographie des intervenants dans le sous-secteur ETFPA a été présentée par la commission ETFPA du GLPE au cabinet du METFPA. Le cabinet s'est proposé de soumettre l'analyse aux services compétents pour, le cas échéant, compléter la cartographie et apporter toute autre observation pertinente.

Par la même occasion, la commission ETFPA a suggéré au cabinet de désigner un point focal au sein du METFPA qui puisse fonctionner comme la porte d'entrée au ministère pour les partenaires. Le Directeur de cabinet adjoint a été désigné comme point focal. o

### **4. Bilan GLPE 2023 : observations et suggestions des membres du GLPE**

La coordinatrice du GLPE a présenté les grandes lignes du bilan du GLPE au titre de l'année 2023, à soumettre au Groupe des Chefs de Coopération et au Groupe des Ambassadeurs. Elle a invité les membres du GLPE à faire part de leurs observations.

### **5. Divers**

La coordinatrice du GLPE a annoncé que Aziz de IPA s'est porté volontaire pour coordonner la Commission éducation de base du GLPE, à condition de travailler en équipe. Elle a encouragé les membres du GLPE à s'investir pour renforcer le dialogue sectoriel.

La réunion s'est clôturée sur l'annonce du départ de Jennifer Hofmann de l'AFD, et dont le soutien depuis Paris aux activités du GLPE a été saluée.

La prochaine réunion du GLE est prévue le 14 décembre 2023.

## Compte-rendu de la réunion des groupes constitutifs de la région Afrique

---

### Contexte :

Du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2023, 40 représentants des ministères de l'Éducation se sont réunis à Dar es Salaam, en Tanzanie, à l'occasion d'une réunion des groupes constitutifs de la région Afrique du GPE<sup>1</sup>. Les objectifs de la réunion étaient de discuter de la meilleure façon de réaliser la transformation du système dans des contextes différents, de fournir un espace aux participants pour développer et renforcer leurs relations, et de partager les bonnes pratiques en vue de renforcer les systèmes éducatifs de leur pays. Les partenaires ont également découvert les outils et les financements du GPE, ainsi que la manière dont le GPE travaille au niveau national et mondial.

### Jour 1 (mercredi 29 novembre) :

#### Discours d'ouverture :

**Mme Michelle Mesen**, cheffe d'équipe, Engagement des pays partenaires du GPE, a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants et en donnant un bref aperçu des objectifs de la réunion<sup>2</sup>. **M. Festo Ndugange**, vice-ministre, bureau du président, chargé de l'administration régionale et de la gouvernance locale, et **S.E. Adolph Mkenda**, ministre de l'Éducation, de la Science et de la Technologie, ont souhaité la bienvenue aux délégués au nom du président de la Tanzanie.

#### Comment parvenir à une transformation du système ?

**Mme Jo Bourne**, directrice technique du GPE, a cité l'exemple de Sobral, au Brésil, où les écoles se sont concentrées sur l'apprentissage fondamental de la lecture et de l'écriture. Tous les niveaux du système éducatif ont partagé le même objectif, les acteurs se sont alignés, les données ont été utilisées pour favoriser les progrès et les points de blocage ont été systématiquement éliminés.

**M. Atupele Mwambene**, chargé de liaison du GPE pour la Tanzanie, a expliqué que son pays avait utilisé l'analyse des facteurs favorables pour identifier les lacunes dans le secteur de l'éducation. L'élaboration du pacte de partenariat a permis d'échanger des connaissances sur les défis et les meilleures interventions disponibles. Le pacte de partenariat a donné lieu à un programme commun pour toutes les parties prenantes.

**M. Francis Biney**, chargé de liaison du GPE pour la Côte d'Ivoire, a expliqué que le dialogue inclusif avait permis d'identifier les points forts du système éducatif du pays, ainsi que les défis

---

<sup>1</sup> Se référer à la liste des participants figurant à l'annexe 3.

<sup>2</sup> Se référer au programme figurant à l'annexe 1.

importants, notamment la coordination intra-ministérielle, la cohérence des interventions et le financement. Parmi les solutions figurent l'utilisation du pacte de partenariat pour transformer la qualité de l'apprentissage dans l'éducation de base et pour optimiser la gestion des ressources afin d'améliorer l'équité.

### Principaux enseignements des évaluations thématiques et au niveau des pays

**Mme Rebecca Allinson**, associée directrice auprès de Technopolis Ltd, a présenté un aperçu des résultats préliminaires des évaluations thématiques et au niveau des pays. Elle a abordé les principales questions de l'évaluation et son approche en trois étapes.

#### Principaux points abordés :

- Il est **trop tôt pour évaluer la mise en œuvre du plan stratégique GPE 2025** pour de nombreux pays qui sont encore en train de préparer leur pacte de partenariat.
- Les **partenaires ne s'accordent pas toujours** sur les questions à traiter en priorité, en particulier avec les partenaires de développement.
- L'élaboration du **pacte de partenariat nécessite beaucoup d'efforts**, d'engagement et de dialogue sectoriel, et les contraintes de temps peuvent entraîner des lacunes dans les domaines du programme, comme le manque de données ou d'informations sur la manière dont les différents indicateurs peuvent être suivis pendant la mise en œuvre.

### Approfondir la transformation du système 1<sup>ère</sup> partie (Comment identifier une priorité stratégique ?)

**M. Fazle Rabbani**, responsable régional auprès du GPE, a fait remarquer que l'identification d'un seul domaine prioritaire renforce l'efficacité, l'alignement et l'appropriation, et agit comme un catalyseur de changement positif au sein du secteur, qui entraîne des répercussions sur d'autres domaines prioritaires.

**M. Adama Jimba Jobe**, chargé de liaison du GPE pour la Gambie, a expliqué que la Gambie avait pour objectif d'améliorer l'accès à des services de qualité de développement de la petite enfance et de développer l'enseignement préscolaire. Les problèmes de qualité proviennent d'un manque de coordination et de financement qui affecte des éléments cruciaux tels que le matériel didactique, la formation des enseignants, les infrastructures et les services essentiels.

**M. Ahmat Youssouf Tahir**, chargé de liaison du GPE pour le Tchad, a expliqué que la réforme prioritaire du Tchad visant à améliorer la sélection des enseignants et la qualité de l'enseignement impliquait un processus systématique, notamment la création d'un comité technique national et l'analyse des facteurs favorables en utilisant des données factuelles. Les principales étapes consistaient à identifier les points de blocage et à obtenir un consensus national.

Principaux points abordés :

Les pays ont énuméré les **priorités stratégiques** suivantes :

- **Scolariser les enfants dans des classes d'éducation de la petite enfance (EPE)**, augmenter le nombre d'enseignants dans l'EPE et assurer leur formation.
- Mettre en place des examens de compétence pour les enseignants, retenir et former les enseignants pour qu'ils deviennent plus performants, et **mettre l'accent sur la formation et la motivation des enseignants**.
- Enseigner aux enfants dans leur **langue maternelle**.
- **Accroître les taux de scolarisation**.
- **Renforcer les infrastructures** pour améliorer les services d'éducation.
- **Mettre l'accent sur l'apprentissage fondamental** et la qualité des enseignants, **accorder la priorité aux résultats d'apprentissage** et **mesurer les performances** au moyen d'évaluations.
- **Remédier aux problèmes d'égalité des genres** dans l'éducation et **se concentrer sur l'inclusion** en vue d'améliorer les résultats d'apprentissage.

Les pays ont cité les **principaux obstacles suivants pour identifier une priorité** :

- Il existe des **problèmes de coordination** lorsque l'éducation est gérée par plusieurs ministères et départements. De plus, dans un système fédéral, les différents États ont des intérêts divergents, ce qui entraîne des problèmes de coordination.
- Le manque de **données** empêche de prendre une décision efficace.
- Les partenaires éprouvent des difficultés à s'accorder **sur la priorité** qui aura le plus d'impact.
- L'implication de toutes les parties prenantes des différents ministères, bailleurs de fonds et organisations de la société civile (OSC) peut entraîner des **conflits d'intérêts** et compliquer la prise de décision.
- Il existe une forte **résistance au changement**, avec un désir constant de maintenir le statu quo.
- Il est **difficile de convaincre les hauts dirigeants de donner la priorité à une question** et d'obtenir un consensus entre les différents ministères.

Les pays ont partagé les **solutions suivantes pour identifier une priorité** :

- Le **fonds à effet multiplicateur** facilite l'engagement des partenaires et mobilise des ressources supplémentaires.
- La **coordination, la collaboration, la volonté politique** et la mise en place d'un **système résilient** sont essentielles.
- **Impliquer toutes les parties prenantes dans le processus d'établissement des priorités** en s'appuyant sur des critères spécifiques.
- Utiliser le **pacte de partenariat** comme outil pour se concentrer sur les priorités et mobiliser des financements.

- **Impliquer les partenaires techniques et les OSC** dans les consultations et les processus décisionnels afin de **renforcer les capacités** en vue d'une gestion efficace.
- **L'alignement**, l'utilisation de **données pour étayer la prise de décisions** et la **recherche d'un terrain d'entente** avec d'autres secteurs sont essentiels pour déterminer les priorités.
- Reconnaître et renforcer la **motivation à travailler sur la transformation du système**.
- Mettre l'accent sur un **dialogue efficace et le partage d'informations**, et impliquer les niveaux techniques et politiques dès le début pour garantir un **consensus**.
- Le **leadership** est primordial pour atténuer les conflits d'intérêts, promouvoir l'alignement et faciliter le processus.
- Il est important de procéder à une **analyse factuelle** et de s'appuyer sur des **données statistiques** pour rester objectif.
- Concentrer les **financements dans un seul domaine** peut atténuer les conflits d'intérêts.

### **Approfondir la transformation du système 2<sup>e</sup> partie (Comment surmonter les points de blocage lors de la réalisation ?)**

**Mme Tahina Razafindramary**, responsable régionale auprès du GPE, a parlé de l'importance de surmonter les points de blocage dans les systèmes éducatifs et d'améliorer la prestation de services pour réaliser la transformation du système.

**M. Christophe Nsengiyaremye**, chargé de liaison du GPE pour le Rwanda, a expliqué que le Rwanda a élaboré un pacte de partenariat en menant d'abord une enquête pour comprendre les points de blocage dans le secteur de l'éducation, puis en utilisant les principales conclusions pour définir ses priorités. L'un des obstacles qu'ils ont rencontrés a été le temps requis pour mener les consultations.

**Mme Prisca Randrianarison née Razafindralambo**, chargée de liaison du GPE pour Madagascar, a partagé l'expérience de son pays qui a élaboré un pacte de partenariat axé sur la transformation des conditions d'enseignement et d'apprentissage pour assurer une éducation de qualité. Le changement de gouvernement à Madagascar a constitué un véritable défi, entraînant un manque de continuité et une indifférence à l'égard de ce qui avait été entrepris auparavant.

#### Principaux points abordés :

- Vous devez d'abord **identifier le problème pour pouvoir déterminer les causes profondes**. Certains problèmes sont très complexes et nécessitent de consulter toutes les parties prenantes.

Les pays ont cité les **principaux points de blocage** suivants :

- Le **financement national**, les effets du **changement climatique**, les problèmes de **sécurité** et de **sécurité alimentaire**, les **faibles capacités**, ainsi que les problèmes de **responsabilité** dans les partenariats.
- La **qualité des enseignants**, leur **recrutement**, le **manque de compétences pédagogiques et de formation**, et l'affectation équitable des enseignants.
- Le **nombre élevé d'élèves dans les salles de classe**, les **différents besoins** des élèves et le **manque de matériel d'apprentissage** et d'infrastructures.

Les pays ont partagé les **solutions suivantes pour surmonter les points de blocage lors de la réalisation** :

- Revoir le **perfectionnement professionnel des enseignants, leur rémunération et les mesures incitatives**.
- **Obtenir l'adhésion des syndicats d'enseignants** pour équilibrer les droits et les responsabilités des enseignants.
- **Numériser le matériel didactique** et mettre à disposition des **ressources libres**.
- Utiliser le mécanisme du **KIX pour identifier les innovations** permettant de relever les défis.

### **Les mécanismes du GPE**

#### **Les initiatives d'appui technique du GPE :**

**M. Rodolfo Scannone**, spécialiste des partenariats auprès du GPE, a fait le point sur [les initiatives d'appui technique du GPE](#), notamment **l'initiative pour des systèmes éducatifs intégrant le climat, l'initiative pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage**, et le **programme de leadership en données sur l'éducation** actuellement en cours d'expérimentation, ainsi que quatre nouvelles initiatives en cours d'élaboration, notamment **l'initiative pour la technologie au service de l'éducation (Tech4Ed), l'initiative pour la sécurité à l'école, la structure d'appui technique pour l'alimentation scolaire, et l'initiative pour l'égalité des genres**.

#### Principaux points abordés :

- **Des rapports sur les apprentissages sont en cours d'élaboration** pour les initiatives qui sont expérimentées et seront publiés au cours du premier trimestre 2024.
- Les initiatives sont facultatives, destinées à **répondre à la demande** et ne **s'appliquent pas à tous les pays**.
- Le Secrétariat du GPE **n'apporte pas directement de soutien, mais travaille avec des partenaires** pour apporter un soutien.
- Vous trouverez de plus amples informations sur ces initiatives sur la [page web](#) consacrée aux **initiatives d'appui technique**.

#### **L'Éducation à voix haute :**

**M. Tanvir Mutasim**, responsable de L'Éducation à voix haute auprès du GPE, a décrit le [mécanisme de L'Éducation à voix haute](#) et les différentes possibilités d'engagement pour la

société civile. Il a également présenté des exemples de pays où la société civile a pu contribuer aux processus d'élaboration des politiques nationales, ainsi qu'une [vidéo](#) mettant en scène l'éducation inclusive en Mongolie.

#### Principaux points abordés :

L'Éducation à voix haute comporte trois composantes opérationnelles dont le montant des financements varie pour chacune d'entre elles :

- **Composante 1 :** renforcer l'engagement de la société civile nationale dans la **planification, le dialogue et le suivi des politiques en matière d'éducation.**
- **Composante 2 :** renforcer le rôle de la société civile dans la **promotion de la transparence et de la responsabilité** de la politique du secteur de l'éducation nationale et de sa mise en œuvre.
- **Composante 3 :** créer un **environnement mondial et transnational plus favorable** aux efforts nationaux de plaidoyer et de transparence de la société civile.
- Vous trouverez de plus amples informations sur les financements en cours sur le [site web de L'Éducation à voix haute](#).

#### **Mise à jour des dispositions institutionnelles du GPE**

**M. Charlie Tapp**, directeur des opérations auprès du GPE, a fait le point sur les [modalités d'hébergement du GPE](#) avec la Banque mondiale. Lors de sa précédente réunion, le Conseil d'administration a indiqué trois mesures principales qui seraient nécessaires pour que le GPE reste hébergé par la Banque mondiale, à savoir : 1) une baisse des frais d'hébergement ; 2) la possibilité de mobiliser des fonds auprès de sources diverses ; 3) une plus grande flexibilité dans la manière dont le GPE dépense les fonds (par exemple, fonds communs, financements basés sur les résultats et accès direct).

#### Principaux points abordés :

- Lors d'une réunion extraordinaire du Conseil d'administration en janvier 2023, le Conseil a indiqué qu'il préférerait que le **GPE reste hébergé par la Banque mondiale** si la directrice générale du GPE réussissait à obtenir une plus grande souplesse opérationnelle.
- Au cours des mois suivants, des **progrès ont été réalisés en ce qui concerne la baisse des frais de recouvrement des coûts** (de 28 % à 20,5 %) et des pourparlers sont en cours avec la Banque mondiale sur la manière dont le GPE peut **recevoir des fonds de manière plus flexible**, sur la possibilité de créer une **entité juridique distincte** et sur l'examen de **solutions adaptées au contexte pour renforcer les systèmes nationaux**.
- Compte tenu de ces progrès, il a été demandé au Conseil d'administration **d'approuver que le GPE reste hébergé par la Banque mondiale dans un avenir prévisible** et que le

Secrétariat **étudie les différentes possibilités de collecte de fonds et de souplesse opérationnelle.**

**Jour 2 (jeudi 30 novembre) :**

### **Approfondir la transformation du système 3<sup>e</sup> partie (Comment savoir si une priorité est sur la bonne voie ?)**

**Tahina** a parlé de l'importance du suivi pour s'assurer qu'une priorité est sur la bonne voie ou pour pouvoir prendre des mesures correctives si la réforme s'avérait inefficace.

**M. Emmanuel Allie**, chargé de liaison du GPE pour la Sierra Leone, a expliqué que la Sierra Leone utilisait des coachs en apprentissage fondamental, ainsi que des évaluations pour vérifier si les élèves apprenaient. Les élèves ont reçu un identifiant unique, aligné sur leur identifiant national, afin qu'ils puissent, tout comme les coachs en apprentissage fondamental, suivre leurs progrès à l'école et s'adapter en conséquence.

**M. Bonaventure Segueda**, chargé de liaison du GPE pour le Burkina Faso, a souligné qu'il était important d'aligner les mécanismes pour pouvoir effectuer un suivi intégré. Le Burkina Faso assure le suivi de son plan sectoriel par le biais d'une revue sectorielle annuelle, menée par le ministère avec la participation des partenaires de développement. Un aide-mémoire comprend des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du plan sectoriel, et une réunion rassemblant les décideurs politiques et composée de groupes thématiques clés, émet également des recommandations sur la mise en œuvre.

**Mme Martha Ekirapa**, chargée de liaison du GPE pour le Kenya, a expliqué que le suivi et l'évaluation sont essentiels pour suivre les indicateurs à atteindre et que ces derniers doivent être réalistes. Le Kenya dispose d'un système décentralisé, de directeurs de comtés autonomes et de responsables de l'assurance qualité qui suivent de près ce qui se passe dans les salles de classe. Des revues sectorielles conjointes devraient être effectuées chaque année et des ressources devraient être mises de côté pour renforcer les capacités des membres de l'équipe à réaliser ces revues.

#### Principaux points abordés :

Les pays ont cité les **principaux obstacles suivants pour assurer le suivi et l'évaluation d'une priorité** :

- Des **ressources financières et des capacités limitées** pour embaucher et conserver du personnel qualifié.
- **Un manque de coordination et des problèmes au niveau du flux d'informations** entre les différents niveaux de gouvernance, ainsi qu'un **travail en vase clos** avec différents modèles de suivi.

- Une capacité limitée à **suivre les priorités** et peu de **preuves des progrès** réalisés dans les domaines prioritaires.
- Des difficultés à effectuer un suivi physique et des **inspections dans les zones éloignées**.
- Un accès restreint à des **outils de suivi, d'évaluation et d'apprentissage** innovants et de qualité.
- Des difficultés à mesurer la transformation sans disposer d'une **définition normalisée**.
- Le manque d'engagement pour **mettre en œuvre un cadre de suivi conjoint** et la **faible implication des parties prenantes** pour élaborer les pactes de partenariat.
- La **méfiance entre les différentes parties prenantes** et les difficultés à toutes les impliquer dans les priorités définies.

Les pays ont cité **les solutions suivantes pour pouvoir suivre et évaluer efficacement une priorité** :

- Allouer un **budget spécialement dédié** au suivi et à l'évaluation.
- Renforcer **l'engagement de la communauté** pour obtenir un soutien et une appropriation au niveau local.
- Renforcer les **capacités du personnel** et des **groupes de travail techniques**, et améliorer le processus d'examen de la qualité.
- Améliorer la **collaboration et la coordination** à tous les niveaux et **définir clairement les rôles des parties prenantes**.
- Élaborer un cadre et des outils de suivi conjoints.
- Diffuser les résultats à toutes les parties prenantes afin **d'éliminer les silos, de sensibiliser à l'appropriation** du pacte de partenariat et **d'encourager l'engagement** des partenaires.
- **Contrôler régulièrement la mise en œuvre**, et pas seulement à la fin.
- Mettre en place des **évaluations continues des élèves** plutôt que de s'appuyer uniquement sur les tests de fin d'année.
- Adopter une **approche communautaire** impliquant les parents, les ONG et les autorités locales.
- Mettre en place des systèmes d'information pour **accéder aux résultats en temps réel** et effectuer le suivi des indicateurs des pactes de partenariat.
- Élaborer un **processus d'examen de la qualité** au niveau national pour suivre les progrès accomplis.

### **Comment les financements du GPE peuvent-ils soutenir la transformation du système ?**

**Fazle** a évoqué le rôle des financements du GPE pour soutenir la transformation du système, notamment le financement pour le renforcement des capacités du système, le financement pour la transformation du système, le fonds à effet multiplicateur et l'Accélérateur de l'éducation des filles.

**Mme Grace Nankabirwa**, chargée de liaison du GPE pour l'Ouganda, a présenté le calendrier et le processus d'élaboration du pacte de partenariat et du document de programme. Ils ont mis en commun des financements en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage et, même si certains partenaires avaient d'autres objectifs pour le financement et les interventions proposées, ils se sont concentrés sur ce qui avait été convenu dans le pacte de partenariat.

**M. Oumar Sy**, chargé de liaison du GPE pour la Guinée, a partagé l'expérience de la Guinée avec l'Accélérateur de l'éducation des filles, notamment les défis que rencontrent les filles en matière de normes sociales, d'accès à l'éducation, de formation des enseignants sur les questions d'égalité des genres et de distance à parcourir pour se rendre à l'école. Pour relever ces défis, la Guinée a mis en place des campagnes de sensibilisation, des systèmes de suivi des effectifs, des initiatives visant à favoriser le recrutement d'enseignantes et de directrices d'établissement, et a supprimé les stéréotypes sexistes dans le matériel didactique.

Principaux points abordés :

#### ***L'Accélérateur de l'éducation des filles***

- L'Accélérateur de l'éducation des filles s'emploie à soutenir les pays où les filles accusent un retard important par rapport aux garçons. Les pays qui ont sollicité ce type de financement doivent indiquer dans leur pacte de partenariat comment ils se serviront de ces fonds pour accélérer les résultats des filles.
- Le financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles est actuellement épuisé et le Conseil d'administration devra décider si le fonds devra être reconstitué.

#### ***Le fonds à effet multiplicateur***

- **M. Francis Biney**, chargé de liaison du GPE pour la Côte d'Ivoire, a fait part des avantages des mécanismes permettant de convertir la dette en aide pour financer des activités éducatives en négociant avec un partenaire donateur.
- Jusqu'à présent, l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale a été la plus généreuse dès lors qu'elle a fourni un financement de contrepartie pour le fonds à effet multiplicateur à un ratio de 3 : 1. Afin d'augmenter le nombre de partenaires, le Conseil d'administration a approuvé un ratio de 1 : 1 pour le secteur privé ou les fondations privées.
- La mobilisation renforcée est un mécanisme du GPE qui permet de faciliter le dialogue avec les pays afin d'attirer de nouveaux partenaires du secteur privé.

#### ***Agents partenaires***

- Le GPE ne peut pas financer directement les pays avec sa structure juridique actuelle mais les fonds du GPE sont acheminés par l'intermédiaire d'un agent partenaire.
- Les pays doivent connaître les compétences et la capacité d'un agent partenaire à mettre en œuvre la réforme proposée dans le pacte de partenariat avant que l'agent partenaire ne soit sélectionné.

- Les mandats sont essentiels pour pouvoir définir les critères de sélection de l'agent partenaire et pour garantir un processus de recrutement compétitif et transparent. Les mandats peuvent également aider les pays à négocier les commissions de l'agent partenaire.

### **Comment les pays partenaires peuvent-ils influencer le processus décisionnel du GPE ?**

**Michelle** a expliqué le processus de nomination des membres du Conseil d'administration et des comités pour les mandats qui débutent en janvier 2024. Elle a également encouragé les partenaires à finaliser les nominations des membres de leurs groupes constitutifs et à identifier un chargé de communication pour aider les membres des groupes constitutifs à communiquer efficacement entre eux lors des discussions.

**M. Joe Gbasakollie**, chargé de liaison du GPE pour le Libéria et membre du Comité des performances, de l'impact et des apprentissages (PILC), a expliqué que le PILC approuve la nomination des membres du groupe consultatif technique indépendant (GCTI), examine les rapports de performance annuels et les évaluations indépendantes de la performance et de l'impact du GPE, supervise les initiatives de partage des connaissances et donne des conseils techniques au Conseil d'administration. Il est également chargé de simplifier le modèle opérationnel du GPE, de recommander des améliorations à apporter au processus d'élaboration d'un pacte de partenariat, de tirer parti des financements innovants en faveur de l'éducation et de promouvoir l'égalité des genres au niveau des pays.

**M. Francis Biney**, chargé de liaison du GPE pour la Côte d'Ivoire et membre du Comité des finances et du risque (FRC), a expliqué que le FRC élabore les politiques et les pratiques en matière de gestion du risque et de gestion financière. Il surveille et conseille le Conseil d'administration sur les risques financiers et opérationnels, examine la matrice des risques, évalue l'efficacité des opérations du GPE, et formule deux fois par an des recommandations écrites sur la mobilisation et l'allocation de financements, ainsi que sur les risques.

### **Comment le GPE s'engage-t-il dans l'Année de l'éducation de l'Union africaine ?**

**Mme Julie Mwabe**, cheffe de l'équipe de plaidoyer du GPE, a présenté l'Année de l'éducation de l'Union africaine en 2024, notamment les objectifs de l'engagement du GPE et l'élaboration d'un projet de communiqué ministériel, demandant à ce que l'architecture de financement de l'aide à l'éducation soutienne les pays dans la réorientation de l'aide financière à l'éducation pour accélérer les progrès réalisés par chaque pays. Le GPE s'est engagé à convoquer les chefs d'État au sommet de l'UA en février et à les inciter à s'engager dans le financement de l'éducation.

### **Discussions au sein des groupes constitutifs**

Les participants se sont réunis dans leurs groupes constitutifs respectifs pour formuler leurs recommandations sur : i) les points qui seront discutés et soumis pour décision lors de la

réunion du Conseil d'administration de décembre 2023 ; ii) les nominations finales des membres du Conseil, du Comité et des chargés de communication ; et iii) le projet de communiqué ministériel de l'Année de l'éducation de l'UA. Vous trouverez les principales recommandations dans l'annexe 2.

### **Jour 3 (vendredi 1<sup>er</sup> décembre) :**

#### **1<sup>ère</sup> session d'approfondissement : partage de connaissances et d'innovations (KIX)**

**Mme Joy Nafungo**, administratrice de programme principale auprès du KIX/CRDI, a présenté le KIX, fait valoir les projets de recherche appliquée existants et décrit un nouveau mécanisme d'appui aux pays qui encourage les pays à tirer des enseignements des autres pays sur des questions spécifiques.

#### Principaux points abordés :

- L'engagement dans la communauté de pratique du KIX peut aider à élaborer le pacte de partenariat.
- Il est essentiel de définir la collaboration entre le chargé de liaison du GPE et le chargé de liaison du KIX, afin qu'il y ait une compréhension commune des rôles, des responsabilités et des rapports hiérarchiques de chacun, et que le chargé de liaison du KIX soit en mesure de partager les connaissances existantes avec le chargé de liaison du GPE au niveau national afin d'orienter les politiques.
- Le KIX représente un forum important où les pays reçoivent des informations utiles et des études de cas illustrant les problèmes qui se posent dans le secteur de l'éducation, mais il est important que des mesures de suivi soient prises dans un cadre clairement défini.

#### **2<sup>e</sup> session d'approfondissement : le genre**

**Mme Sally Gear**, responsable du pôle d'expertise sur le genre du GPE, a fait une [présentation](#) sur la manière dont le GPE peut renforcer la responsabilité mutuelle pour garantir l'égalité des genres à tous les niveaux du partenariat. Elle a fait référence au rapport intitulé « [Aller plus loin ensemble : le partenariat au service de l'égalité des genres](#) », qui décrit la manière dont l'approche partenariale permet de réaliser l'objectif « d'intégration systématique des questions de genre » énoncé dans le plan stratégique GPE 2025.

**M. Ahmat Youssouf Tahir**, chargé de liaison du GPE pour le Tchad, a noté qu'il existe désormais une loi au Tchad qui interdit aux filles de moins de 18 ans de se marier. Dans les camps de réfugiés, toutes les filles jouissent du même droit d'aller à l'école que les ressortissants nationaux et des communautés de filles ont été créées, avec des systèmes d'alerte rapide en cas de violence.

**M. Saïd Jama**, chargé de liaison du GPE pour le Somaliland, a expliqué que le Somaliland avait créé un département chargé des questions de genre, afin de donner une plus grande visibilité à l'éducation des filles et de la financer. Ils ont recruté 240 filles qui bénéficieront d'une formation d'enseignante durant l'année scolaire 2023-2024.

**M. Francis Biney**, chargé de liaison du GPE pour la Côte d'Ivoire, a expliqué que la vision de la Côte d'Ivoire par rapport aux questions de genre consiste à garantir que les filles et les garçons bénéficient tous d'une éducation, à travers un système juste et égalitaire, où chacun a la possibilité de réussir.

**M. Emmanuel Allie**, chargé de liaison du GPE pour la Sierra Leone, a expliqué que le pays a mis en œuvre les principes suivants pour garantir l'intégration des questions de genre dans la conception des programmes : i) une analyse de genre et un diagnostic fondé sur des données probantes ; ii) l'intégration des questions de genre dans le dialogue sur la politique sectorielle ; iii) l'élaboration de financements avec une perspective de genre et d'inclusion ; et iv) la responsabilité mutuelle pour l'égalité des genres par l'intermédiaire des parties prenantes au niveau national.

#### Principaux points abordés :

**1. Tous les partenaires devraient avoir une compréhension commune des principes de l'égalité des genres en étant formés et sensibilisés de manière à renforcer la responsabilité mutuelle.**

- Un cadre commun est nécessaire pour orienter les pays et garantir que les interventions sont conçues en tenant compte des questions de genre.
- La nécessité de rendre compte est liée à la responsabilité mutuelle.

**2. Les pays souhaiteraient prendre des mesures supplémentaires pour systématiser l'intégration des questions genre.**

- Les pays devraient être encouragés à élaborer des programmes d'études qui favorisent l'égalité des genres et qui permettent d'adapter les manuels sur l'égalité des genres au contexte du pays.
- Les pays devraient être soutenus lors de l'élaboration de leurs politiques et plans sectoriels de l'éducation, afin de s'assurer que les aspects liés au genre sont institutionnalisés dans leurs systèmes éducatifs.

**3. Tous les acteurs ont un rôle à jouer pour promouvoir l'égalité des genres dans l'éducation.**

- L'acteur principal est le gouvernement, qui doit mobiliser les ministères et les départements concernés, collaborer avec les parties prenantes et renforcer le dialogue au sein du groupe local des partenaires de l'éducation.

- Un engagement multi-ministériel est nécessaire à travers un cadre bien structuré.
- 4. Surmonter les défis en tirant des leçons des mesures qui ont fonctionné et en renforçant les mécanismes au niveau local et national.**
- Renforcer les mécanismes de dialogue du groupe local des partenaires de l'éducation au niveau local et élaborer des stratégies adaptées à chaque pays avec un soutien financier.
  - Mettre l'accent sur la protection des enseignantes.
- 5. Renforcer les systèmes de données et les éléments factuels afin d'accentuer les effets du changement.**
- Intégrer la dimension de genre dans les données du système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE).
  - Préciser les indicateurs afin d'optimiser les outils d'orientation et d'évaluation.

### **3<sup>e</sup> session d'approfondissement : performance du GPE au niveau des pays**

Les pays ont discuté de la manière de simplifier le modèle opérationnel du GPE et d'exploiter davantage les mécanismes de financement innovants afin d'augmenter considérablement le financement de l'éducation.

Principaux points abordés :

**Comment le GPE peut-il simplifier son modèle opérationnel afin d'équilibrer les attentes en matière de conception en amont en se focalisant davantage sur la mise en œuvre en aval et les résultats dans l'ensemble du système ?**

**En ce qui concerne la transformation du système :**

- 1. Renforcer la compréhension de la nouvelle approche par les chargés de liaison et leurs équipes.**
  - Promouvoir l'apprentissage et l'échange entre pairs, dès lors que le temps investi en amont facilite la compréhension de l'approche et sa mise en œuvre.
  - Accroître les missions en personne et le soutien aux pays, et renforcer davantage les compétences des chargés de liaison.
  - Renforcer les compétences des chargés de liaison qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes.
- 2. Un processus plus simple et plus souple**
  - Supprimer l'analyse des facteurs favorables pour les pays qui ont récemment mené une analyse sectorielle de l'éducation indiquant les facteurs favorables.

- Encourager le GCTI à proposer des solutions concrètes à incorporer dans le pacte de partenariat.
- Permettre aux pays de fusionner différents types de financements – certains étant fragmentés.
- Supprimer certaines étapes du processus d'examen de la qualité afin de réduire les tâches administratives.
- Simplifier la formulation, stabiliser le modèle au fil du temps et ne pas trop le modifier.

### **En ce qui concerne les financements du GPE :**

#### **3. Permettre aux pays d'avoir un accès direct aux financements et redéfinir le rôle de l'agent partenaire**

- Établir des critères permettant aux pays de gérer directement les financements.
- Simplifier les procédures de passation de marchés du gouvernement et de l'agent partenaire afin d'accélérer les décaissements.
- Limiter les responsabilités de l'agent partenaire à un rôle fiduciaire et fixer un plafond pour les commissions de l'agent partenaire de manière à ce que celles-ci ne dépassent pas un certain montant du financement.

### **Comment le GPE peut-il exploiter davantage les mécanismes de financement innovants afin d'augmenter considérablement le financement de l'éducation ?**

#### **1. Diversifier les partenaires et les impliquer dans des activités de collecte de fonds en vue d'accroître les financements en faveur de l'éducation.**

- Renforcer les relations existantes avec les banques multilatérales, les ONG et les fonds souverains et collaborer avec de nouveaux partenaires.
- Encourager les pays à accroître le montant de leur financement national.
- Sensibiliser davantage le public à l'égard des promesses de financement importantes réalisées par les bailleurs de fonds, les gouvernements et les banques afin d'encourager la mobilisation de fonds supplémentaires de la part des pays.

#### **2. Collaborer avec le secteur privé et les États souverains pour créer de nouveaux types de partenariats.**

- Promouvoir les partenariats entre le secteur privé et le secteur public, y compris avec les grandes entreprises telles que Google et Microsoft, afin de favoriser la transformation numérique.
- Renforcer les capacités des pays à mobiliser des ressources intérieures.
- Envisager un allègement de la dette en faveur de l'éducation, en s'appuyant sur le modèle de l'initiative PPTE.

#### **3. Souligner l'importance de l'équité et de l'efficacité dans le financement de l'éducation.**

- Négocier avec les principaux bailleurs de fonds pour permettre aux pays d'obtenir des services d'éducation à moindre coût.

**4. Revoir les critères de plafonnement et d'incitation à l'utilisation du fonds à effet multiplicateur.**

- Ne pas limiter le montant du financement au titre du fonds à effet multiplicateur disponible pour les pays disposant de plusieurs sources.
- Ajuster le ratio de 1:1 à 1:2 pour mobiliser plus de ressources du secteur privé.

**Clôture et prochaines étapes :**

**Michelle** a clôturé la séance et a remercié tous les partenaires pour leur participation active durant ces deux jours. Elle a précisé que les présentations et un compte-rendu résumant la réunion seraient finalisés et partagés au cours des prochaines semaines.

## ANNEXE 1 : PROGRAMME



### Réunion des groupes constitutifs Groupes constitutifs de l'Afrique

29 novembre - 1<sup>er</sup> décembre 2023

Hôtel Hyatt Regency  
Dar Es Salaam, Tanzanie

#### Mercredi 29 novembre (9h00 – 17h30)

Heure		Point de discussion	Modérateurs
<b>9h00–9h15</b> (15 min)	1.1	<b>Séance d'ouverture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mot de bienvenue du Secrétariat du GPE</li> <li>• Présentations</li> <li>• Présentation de l'ordre du jour et des objectifs de la réunion</li> </ul>	Michelle Mesen, Secrétariat du GPE
<b>9h15–10h15</b> (1 h)	1.2	<b>Comment parvenir à une transformation du système ?</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Exemples de pays sur la transformation du système</li> <li>➤ Comment transformer les systèmes éducatifs ? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Comment identifier une priorité stratégique ?</li> <li>○ Comment se concentrer sur les points de blocage ?</li> <li>○ Comment garantir l'alignement sur la transformation du système ?</li> <li>○ Comment agir sur la base d'éléments concrets ?</li> </ul> </li> <li>➤ Approches pour relever les défis</li> </ul>	Chargés de liaison des pays partenaires et Secrétariat du GPE
<b>10h15–10h45</b>	1.3	<b>Principaux enseignements des évaluations thématiques et au niveau des pays</b>	Évaluateur des évaluations thématiques et

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vue d'ensemble principaux enseignements des évaluations thématiques et au niveau des pays</li> <li>• Questions et discussion</li> </ul>	au niveau des pays
<b>10h45–11h00</b>		<b>Pause-café</b>	
<b>11h00–12h30</b> (1 h 30 min)	1.4	<b>Approfondir la transformation du système 1<sup>ère</sup> partie (Comment identifier une priorité stratégique ?)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Défis et solutions</li> <li>➤ Enseignements tirés par les pays</li> </ul>	Chargés de liaison des pays partenaires et Secrétariat du GPE
<b>12h30–12h45</b>		<b>Photo de groupe</b>	
<b>12h45 – 14h00</b>		<b>Déjeuner</b>	
<b>14h00–15h30</b> (1 h 30 min)	1.5	<b>Approfondir la transformation du système 2<sup>e</sup> partie (Comment identifier et traiter les points de blocage lors de la réalisation ?)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Défis et solutions</li> <li>➤ Enseignements tirés par les pays</li> </ul>	Chargés de liaison des pays partenaires et Secrétariat du GPE
<b>15h30–15h45</b>		<b>Pause-café</b>	
<b>15h45–16h45</b> (1 h)	1.6	<b>Comment les mécanismes du GPE peuvent-ils renforcer les systèmes éducatifs ?</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise à jour sur les capacités stratégiques</li> <li>➤ L'Éducation à voix haute : expériences des pays, enseignements tirés et nouveautés durant la période de prolongation</li> <li>➤ Questions et discussion</li> </ul>	Secrétariat du GPE
<b>16h45–17h15</b> (30 min)	1.7	<b>Mise à jour des dispositions institutionnelles du GPE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise à jour sur les dispositions d'hébergement du GPE avec la Banque mondiale</li> <li>➤ Questions et discussion</li> </ul>	Secrétariat du GPE

<b>17h15–17h30</b> (15 min)	1.8	<b>Conclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Récapitulatif de la 1<sup>ère</sup> journée</li> <li>➤ Orientations et rappels pour la 2<sup>e</sup> journée</li> </ul>	Michelle Mesen, Secrétariat du GPE
<b>17h30</b>		<b>Clôture de la séance</b>	
<b>18h30–20h00</b> (1 h 30 min)		<b>Réception du GPE</b>	Hôtel

### Jeudi 30 novembre (9h00 – 17h30)

Heure		Point de discussion	Modérateurs
<b>9h00–10h30</b> (1 h 30 min)	2.1	<b>Approfondir la transformation du système 3<sup>e</sup> partie (Comment savoir si une priorité est sur la bonne voie ?)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Défis et solutions</li> <li>➤ Enseignements tirés par les pays</li> </ul>	
<b>10h30–10h45</b>		<b>Pause-café</b>	
<b>10h45–12h00</b> (1 h 15 min)	2.2	<b>Comment les financements du GPE peuvent-ils soutenir la transformation du système ?</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Expériences des pays avec le financement pour le renforcement des capacités du système, le financement pour la transformation du système, le fonds à effet multiplicateur, l'Accélérateur de l'éducation des filles</li> <li>➤ Questions et discussion</li> </ul>	Chargés de liaison des pays partenaires et Secrétariat du GPE
<b>12h00–12h30</b> (30 min)	2.3	<b>Comment les pays partenaires peuvent-ils influencer le processus décisionnel du GPE ?</b> Représentation des pays au sein du Conseil et des Comités	Chargés de liaison des pays partenaires
<b>12h30 – 14h00</b>		<b>Déjeuner</b>	

<b>14h00–14h30</b> (30 min)	2.4	<b>Comment le GPE s'engage-t-il dans l'Année de l'éducation de l'Union africaine ?</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'engagement du GPE auprès de l'Union africaine</li> <li>➤ Identification des priorités nationales</li> <li>➤ Questions et discussion</li> </ul>	Secrétariat du GPE
<b>14h30–16h30</b> (2 h)	2.5	<b>Discussions au sein des groupes constitutifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les participants discutent des questions de gouvernance du groupe constitutif (y compris la représentation au Conseil/Comités et les processus de concertation) et finalisent leur charte de groupe constitutif.</li> </ul>	Chargés de liaison des pays partenaires
<b>16h30–16h45</b>		<b>Pause-café</b>	
<b>16h45–17h15</b> (30 min)	2.6	<b>Résultats des discussions des groupes constitutifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les participants partagent les résultats de leur groupe</li> </ul>	Chargés de liaison des pays partenaires
<b>17h15–17h30</b> (15 min)	2.7	<b>Conclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Récapitulatif de la 2<sup>e</sup> journée</li> <li>➤ Orientations et rappels pour la 3<sup>e</sup> journée</li> </ul>	Michelle Mesen, Secrétariat du GPE
<b>17h30</b>		<b>Clôture de la séance</b>	
<b>18h30–23h00</b> (4 h 30 min)		<b>Réception de l'initiative BACKUP de la Société allemande pour la coopération internationale</b>	<b>Hôtel Sea Cliff</b>

### Vendredi 1<sup>er</sup> décembre (9h00 – 16h00)

Heure		Point de discussion	Modérateurs
<b>9h00–9h15</b> (15 min)	3.1	<b>Séance d'ouverture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation des objectifs de la 3<sup>e</sup> journée « Journée d'apprentissage »</li> </ul>	Michelle Mesen, Secrétariat du GPE

<b>9h15–10h30</b> (1 h 15 min)	3.2	<b>1<sup>ère</sup> session d'approfondissement : partage de connaissances et d'innovations (KIX)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Exemples de pays ayant participé à deux pôles africains et à des recherches soutenues par le partage de connaissances et d'innovations (en anglais et en français)</li> <li>➤ Questions et discussion, y compris les problèmes à résoudre</li> <li>➤ Plans pour 2024</li> </ul>	Chargés de liaison des pays partenaires et Secrétariat du GPE, CRDI
<b>10h30–11h00</b>		<b>Pause-café</b>	
<b>11h00–12h30</b> (1 h 30 min)	3.3	<b>2<sup>e</sup> session d'approfondissement : le genre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Approfondissement des solutions aux enjeux (cas de pays)</li> <li>➤ Comment le GPE peut-il apporter son soutien dans ce domaine ?</li> <li>➤ Exemples de pays</li> <li>➤ Questions et discussion</li> </ul>	Chargés de liaison des pays partenaires et Secrétariat du GPE
<b>12h30 – 14h00</b>		<b>Déjeuner</b>	
<b>14h00–15h30</b> (1 h 30 min)	3.4	<b>3<sup>e</sup> session d'approfondissement : performance du GPE au niveau des pays</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comment le GPE peut-il mieux répondre aux besoins des pays ?</li> <li>➤ Questions et discussion</li> </ul>	Chargés de liaison des pays partenaires et Secrétariat du GPE
<b>15h30–15h45</b> (15 min)	3.5	<b>Conclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Récapitulatif de la 3<sup>e</sup> journée</li> <li>➤ Prochaines étapes</li> </ul>	Michelle Mesen, Secrétariat du GPE
<b>15h45–16h00</b>		<b>Pause-café</b>	
<b>16h00</b>		<b>Clôture de la séance</b>	



**Réunion des groupes constitutifs  
Afrique 1, 2 et 3  
29 novembre 29 – 1<sup>er</sup> décembre 2023  
Dar es Salaam – Tanzanie**

## **Document sur les décisions des groupes constitutifs Afrique 1**

*Du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2023, 42 chargés de liaison des pays partenaires ont participé à une réunion des groupes constitutifs (Afrique 1, 2, 3), où les représentants se sont réunis pour formuler des recommandations sur les décisions qui seront discutées lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration du 5-6 décembre 2023 à Zanzibar, Tanzanie.*

*Ce document fournit des recommandations et des commentaires pour les décisions du Conseil d'administration des groupes constitutifs africains.*

### **Document et décision recommandée n°1**

#### **BOD/2023/12 DOC 03**

**BOD/2023/12-XX – Dispositions institutionnelles du GPE:** Le Conseil d'administration :

1. Se réfère à sa décision sur les dispositions institutionnelles de janvier 2023 ([BOD/2023/01-01](#)) et se félicite des progrès réalisés dans l'exploration d'options susceptibles de réaliser des économies potentielles, de faciliter de nouveaux instruments de collecte de fonds et d'offrir une plus grande flexibilité opérationnelle comme demandé – Oui.
2. Remercie la Banque mondiale de sa volonté de continuer à accueillir le Secrétariat dans un avenir prévisible, et – Oui.
3. Charge le Secrétariat d'explorer plus avant ces approches de collecte de fonds et cette flexibilité opérationnelle dans le contexte de l'élaboration de son prochain plan stratégique et de sa prochaine approche en matière de mobilisation et d'allocation de financements, et se félicite de l'engagement de la Banque mondiale à soutenir le GPE dans ce processus – Oui.
4. Compte tenu des progrès réalisés pour obtenir une réduction des frais de recouvrement des coûts d'hébergement, la possibilité de trouver un soutien auprès de donateurs non souverains et l'accord d'explorer les options pour renforcer les

systèmes nationaux, convient que le Secrétariat devrait rester hébergé par la Banque mondiale dans un avenir prévisible selon les mêmes conditions que le protocole d'accord en vigueur, notant que le Conseil conserve la capacité d'examiner ces arrangements – Oui.

5. Mandate la directrice-générale de travailler avec la Banque mondiale pour prolonger le protocole d'accord d'hébergement avant son expiration et, sans renégocier le protocole d'accord, effectuer les mises à jour procédurales nécessaires pour refléter les accords conclus depuis sa signature initiale.
6. Demande au Secrétariat de faire rapport au Conseil en juin 2024 sur les progrès réalisés, y compris les options d'approches de collecte de fonds et de flexibilité opérationnelle pour la prochaine période du plan stratégique, pour examen par le Conseil d'ici décembre 2024.

**Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?**

**Oui/ À condition que les frais d'hébergement n'augmentent pas à nouveau**

**Avez-vous d'autres commentaires ?**

**Non/Commentaires**

**Document et décision recommandée n°2**

**BOD/2023/12 DOC 05**

**BOD/2022/12-XX – Augmentation des enveloppes au titre du fonds à effet multiplicateur et de l'initiative SmartEd :** Le Conseil d'administration :

1. Prend note des ressources disponibles indiquées dans les prévisions financières ([BOD/2023/12 DOC 04](#)) ainsi que de la forte demande et du succès enregistrés à ce jour par le fonds à effet multiplicateur du GPE.
2. Approuve une augmentation de l'enveloppe du fonds à effet multiplicateur pour la période de financement du plan stratégique GPE 2025 de 755 à 950 millions de dollars.
3. Compte tenu des progrès initiaux satisfaisants de l'initiative ACG-SmartEd approuvée par le Conseil en décembre 2020 ([BOD/2020/11/12-06](#)), autorise la directrice générale à augmenter l'enveloppe globale du fonds à effet multiplicateur en faveur de l'initiative SmartEd de 100 à 150 millions de dollars sous réserve de la disponibilité des fonds, et d'éléments indiquant que cette augmentation est

susceptible de générer au moins 600 millions de dollars de cofinancement nouveau et supplémentaire de la part des membres du Groupe de coordination arabe.

4. Souligne l'importance de systématiser l'intégration des questions de genre dans le cadre du fonds à effet multiplicateur, et de donner la priorité d'accès à ces ressources pour les pays à faible revenu.

**Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?**

**Oui**

**Avez-vous d'autres commentaires ?**

**Non**

### Document et décision recommandée n°3

**BOD/2023/12 DOC 05**

**BOD/2023/12/XX - Éligibilité et allocation pour le Liban et la Jordanie :** Le Conseil d'administration :

1. Rappelle la décision [BOD/2020/11/12/04](#) et note que le Liban et la Jordanie devraient désormais répondre aux critères d'éligibilité au financement du GPE établis par le Conseil.
2. Compte tenu du changement de classification économique des deux pays et des pressions exercées sur leurs systèmes éducatifs en raison de l'accueil d'une proportion importante de réfugiés, approuve à titre exceptionnel l'éligibilité aux financements suivants dans le cadre du GPE 2025 :

<b>Pays</b>	<b>Financement pour le renforcement des capacités du système</b>	<b>Fonds à effet multiplicateur</b>
Liban	1,6 million de dollars	5 millions de dollars
Jordanie	2,3 millions de dollars	15 millions de dollars

**Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?**

**Oui**

**Avez-vous d'autres commentaires ?**

**Non**

--	--

**Document et décision recommandée n°4**

**BOD/2023/12 DOC 05**

**BOD/2023/12/XX – Accélérateur de l'éducation des filles :** Le Conseil d'administration :

1. Rappelle la décision [BOD/2020/11/12/05](#) de créer l'Accélérateur de l'éducation des filles (GEA) en tant que mécanisme de financement ciblé afin de fournir des ressources supplémentaires pour soutenir l'éducation des filles dans un sous-ensemble de pays et territoires éligibles au soutien du GPE qui en ont le plus besoin.
2. Réaffirme qu'une allocation au titre du GEA vient toujours s'ajouter à un financement pour la transformation du système ou à une allocation au titre du fonds à effet multiplicateur et que l'égalité des genres est intégrée systématiquement dans le GPE 2025, indépendamment de l'éligibilité d'un pays au financement du GEA ou de sa capacité à y accéder.
3. Note que tout financement au titre du GEA est subordonné à la disponibilité de ressources basées sur des contributions financières ciblées, et que la demande avérée a maintenant dépassé ces ressources.
4. Invite les partenaires du GPE à accroître leur financement du GEA afin de permettre au plus grand nombre de pays de bénéficier de cette initiative.
5. Note que tout financement supplémentaire promis au GEA sera alloué à titre indicatif pour soutenir les pays éligibles en fonction de l'ordre dans lequel les paramètres stratégiques de l'initiative ont été approuvés par le Conseil.

<b>Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?</b>	<b>Oui</b>
<b>Avez-vous d'autres commentaires ?</b>	<b>Oui. Le financement devrait également s'adresser aux garçons et aux élèves ayant des besoins spéciaux.</b>

**Document et décision recommandée n°5**

**BOD/2023/12 DOC 06**

**BOD/2023/12-XX – Révision de la procédure d'accréditation :** Le Conseil d'administration :

1. Rappelle la décision [BOD/2013/11-09](#) visant à élargir les critères d'éligibilité des agents partenaires et la décision [BOD/2023/01-01](#) invitant le GPE à entamer le dialogue avec la Banque mondiale au sujet des options permettant d'atteindre une plus grande souplesse opérationnelle.
2. Souligne l'importance de diversifier l'éventail des organisations susceptibles d'agir en tant qu'agent partenaire afin de répondre au mieux aux besoins des pays partenaires.
3. Approuve la révision des critères de sélection initiale relatifs aux organisations sans but lucratif afin d'inclure les fonds philanthropiques comme source de financement acceptable lors de l'évaluation de l'expérience de l'organisation dans la gestion de projets financés par les bailleurs de fonds.
4. Conscient de l'importance de l'uniformité de traitement en ce qui concerne la sélection des agents partenaires, de la solidité des processus d'examen de la qualité du GPE et de la volonté de réduire les coûts de transaction inutiles, supprime l'obligation de procéder à une évaluation supplémentaire de la capacité de mise en œuvre du financement pour les organisations sans but lucratif.

**Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?**

**Oui : les critères d'éligibilité actuels ne permettent pas à d'autres organisations de jouer le rôle d'agent partenaire ; par conséquent, certains pays finissent par ne pas avoir d'agents partenaire.**

**Avez-vous d'autres commentaires ?**

**Non**

**Commentaires recommandés pour le communiqué ministériel**

**Formulation proposée :**

**Réorienter l'aide financière à l'éducation pour accélérer les progrès réalisés par chaque pays**

Compte tenu des défis mondiaux urgents auxquels nos pays doivent faire face, nous demandons à ce que l'architecture de l'aide à l'éducation soutienne davantage nos efforts en matière de transformation de nos systèmes éducatifs, et permette de :

- renforcer la transformation de l'éducation menée par les pays en harmonisant et en alignant l'aide extérieure sur les priorités et les

engagements nationaux, pour éliminer la fragmentation et réduire les frais de transaction, et ce, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ;

- mobiliser des engagements concrets à allouer davantage de ressources aux pays qui en ont le plus besoin et avec le plus grand nombre d'enfants marginalisés, notamment les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les petits états insulaires en développement ;
- consolider et diversifier les partenariats locaux, nationaux et mondiaux qui soutiennent des solutions adaptées au contexte, notamment pour répondre aux effets néfastes du changement climatique, protéger l'éducation dans des situations de conflits et de crises, et améliorer les capacités des pays à fournir un apprentissage numérique, en particulier pour les enfants les plus marginalisés ;
- systématiser l'intégration des questions de genre dans l'éducation, tel que le prévoit le Manifeste de Freetown pour un leadership transformateur de genre dans l'éducation.

**Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la formulation recommandée dans le communiqué ?**

**Oui**

**Avez-vous d'autres commentaires ?**

**Non**

**Candidat au Conseil d'administration**

**Pays : Gouvernement fédéral de Somalie**

**Nom : Farah Sheikh Abdulkadir**

**Titre : ministre de l'Éducation**

**E-mail : minister@moe.gov.so**

**Candidat suppléant au Conseil d'administration**

**Pays : Mozambique**

**Nom : TCM**

**Titre : TCM**

**E-mail : TCM**

**Chargé de communication du groupe constitutif**

**Pays : Ouganda**

**Nom : Grace Mwebya Nankabirwa**

**Titre : Économiste auprès du ministère de l'Éducation et des Sports**  
**E- mail : [gnankabirwab@gmail.com](mailto:gnankabirwab@gmail.com)**

## **Document sur les décisions des groupes constitutifs Afrique 2**

*Du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2023, 42 chargés de liaison des pays partenaires ont participé à une réunion des groupes constitutifs (Afrique 1, 2, 3), où les représentants se sont réunis pour formuler des recommandations sur les décisions qui seront discutées lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration du 5-6 décembre 2023 à Zanzibar, Tanzanie.*

*Ce document fournit des recommandations et des commentaires pour les décisions du Conseil d'administration des groupes constitutifs africains.*

### **Document et décision recommandée n°1**

#### **BOD/2023/12 DOC 03**

#### **BOD/2023/12-XX – Dispositions institutionnelles du GPE :** Le Conseil d'administration :

7. Se réfère à sa décision sur les dispositions institutionnelles de janvier 2023 ([BOD/2023/01-01](#)) et se félicite des progrès réalisés dans l'exploration d'options susceptibles de réaliser des économies potentielles, de faciliter de nouveaux instruments de collecte de fonds et d'offrir une plus grande flexibilité opérationnelle comme demandé.
8. Remercie la Banque mondiale de sa volonté de continuer à accueillir le Secrétariat dans un avenir prévisible.
9. Charge le Secrétariat d'explorer plus avant ces approches de collecte de fonds et cette flexibilité opérationnelle dans le contexte de l'élaboration de son prochain plan stratégique et de sa prochaine approche en matière de mobilisation et d'allocation de financements, et se félicite de l'engagement de la Banque mondiale à soutenir le GPE dans ce processus.
10. Compte tenu des progrès réalisés pour obtenir une réduction des frais de recouvrement des coûts d'hébergement, la possibilité de trouver un soutien auprès de donateurs non souverains et l'accord d'explorer les options pour renforcer les systèmes nationaux, convient que le Secrétariat devrait rester hébergé par la Banque mondiale, notant que le Conseil conserve la capacité d'examiner ces arrangements.
11. Mandate la directrice-générale de travailler avec la Banque mondiale pour prolonger le protocole d'accord d'hébergement avant son expiration et, sans

<p>renégocier le protocole d'accord, effectuer les mises à jour procédurales nécessaires pour refléter les accords conclus depuis sa signature initiale.</p> <p>12. Demande au Secrétariat de faire rapport au Conseil en juin 2024 sur les progrès réalisés, y compris les options d'approches de collecte de fonds et de flexibilité opérationnelle pour la prochaine période du plan stratégique, pour examen par le Conseil d'ici décembre 2024.</p>	
<p><b>Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?</b></p>	<p><b>Oui/Commentaires</b></p> <p><b>Le groupe Afrique 2 approuve cette décision mais le groupe Afrique 2 exhorte le GPE à poursuivre la réflexion pour une évolution de son statut.</b></p>
<p><b>Avez-vous d'autres commentaires ?</b></p>	<p><b>Non/Commentaires</b></p>

<p><b>Document et décision recommandée n°2</b></p>
<p><b>BOD/2023/12 DOC 05</b></p> <p><b>BOD/2022/12-XX – Augmentation des enveloppes au titre du fonds à effet multiplicateur et de l'initiative SmartEd :</b> Le Conseil d'administration :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Prend note des ressources disponibles indiquées dans les prévisions financières (BOD/2023/12 DOC XX) ainsi que de la forte demande et du succès enregistrés à ce jour par le fonds à effet multiplicateur du GPE.</li> <li>6. Approuve une augmentation de l'enveloppe du fonds à effet multiplicateur pour la période de financement du plan stratégique GPE 2025 de 755 à 950 millions de dollars.</li> <li>7. Compte tenu des progrès initiaux satisfaisants de l'initiative ACG-SmartEd approuvée par le Conseil en décembre 2020 (<a href="#">BOD/2020/11/12-06</a>), autorise la directrice générale à augmenter l'enveloppe globale du fonds à effet multiplicateur en faveur de l'initiative SmartEd de 100 à 150 millions de dollars sous réserve de la disponibilité des fonds, et d'éléments indiquant que cette augmentation est susceptible de générer au moins 600 millions de dollars de cofinancement nouveau et supplémentaire de la part des membres du Groupe de coordination arabe.</li> <li>8. Souligne l'importance de systématiser l'intégration des questions de genre dans le cadre du fonds à effet multiplicateur, et de donner la priorité d'accès à ces ressources pour les pays à faible revenu.</li> </ol>

<b>Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?</b>	<b>Oui/Non/Commentaires</b> Le groupe Afrique 2 approuve cette décision. Le groupe Afrique 2 souhaite que le GPE facilite l'accès au fonds SmartEd par les pays éligibles auprès de la BID.
<b>Avez-vous d'autres commentaires ?</b>	<b>Non/Commentaires</b>

<b>Document et décision recommandée n°3</b>		
<b>BOD/2023/12 DOC 05</b>		
<b>BOD/2023/12/XX - Éligibilité et allocation pour le Liban et la Jordanie :</b> Le Conseil d'administration :		
<p>3. Rappelle la décision <a href="#">BOD/2020/11/12/04</a> et note que le Liban et la Jordanie devraient désormais répondre aux critères d'éligibilité au financement du GPE établis par le Conseil.</p> <p>4. Compte tenu du changement de classification économique des deux pays et des pressions exercées sur leurs systèmes éducatifs en raison de l'accueil d'une proportion importante de réfugiés, approuve à titre exceptionnel l'éligibilité aux financements suivants dans le cadre du GPE 2025 :</p>		
<b>Pays</b>	<b>Financement pour le renforcement des capacités du système</b>	<b>Fonds à effet multiplicateur</b>
Liban	1,6 million de dollars	5 millions de dollars
Jordanie	2,3 millions de dollars	15 millions de dollars
<b>Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?</b>	<b>Oui/Commentaires</b> Le groupe Afrique 2 approuve cette décision. Le groupe Afrique 2 recommande au GPE de prévoir des dispositions pour prendre en charge normalement les situations	

	<b>d'urgence plutôt que de procéder par des mesures exceptionnelles.</b>
<b>Avez-vous d'autres commentaires ?</b>	<b>Non/Commentaires</b>

<b>Document et décision recommandée n°4</b>	
<b>BOD/2023/12 DOC 05</b>	
<b>BOD/2023/12/XX – Accélérateur de l'éducation des filles :</b> Le Conseil d'administration :	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappelle la décision <a href="#">BOD/2020/11/12/05</a> de créer l'Accélérateur de l'éducation des filles (GEA) en tant que mécanisme de financement ciblé afin de fournir des ressources supplémentaires pour soutenir l'éducation des filles dans un sous-ensemble de pays et territoires éligibles au soutien du GPE qui en ont le plus besoin.</li> <li>2. Réaffirme qu'une allocation au titre du GEA vient toujours s'ajouter à un financement pour la transformation du système ou à une allocation au titre du fonds à effet multiplicateur et que l'égalité des genres est intégrée systématiquement dans le GPE 2025, indépendamment de l'éligibilité d'un pays au financement du GEA ou de sa capacité à y accéder.</li> <li>3. Note que tout financement au titre du GEA est subordonné à la disponibilité de ressources basées sur des contributions financières ciblées, et que la demande avérée a maintenant dépassé ces ressources.</li> <li>4. Invite les partenaires du GPE à accroître leur financement du GEA afin de permettre au plus grand nombre de pays de bénéficier de cette initiative.</li> <li>5. Note que tout financement supplémentaire promis au GEA sera alloué à titre indicatif pour soutenir les pays éligibles en fonction de l'ordre dans lequel les paramètres stratégiques de l'initiative ont été approuvés par le Conseil.</li> </ol>	
<b>Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?</b>	<b>Oui/Commentaires</b> <b>Le groupe Afrique 2 approuve cette décision. Le groupe Afrique 2 invite le GPE à poursuivre le dialogue avec les bailleurs afin qu'ils respectent leurs engagements, en priorité pour les pays qui étaient déjà éligibles.</b>
<b>Avez-vous d'autres commentaires ?</b>	<b>Non/Commentaires</b>

**Document et décision recommandée n°5****BOD/2023/12 DOC 06****BOD/2023/12-XX – Révision de la procédure d'accréditation :** Le Conseil d'administration :

1. Rappelle la décision [BOD/2013/11-09](#) visant à élargir les critères d'éligibilité des agents partenaires et la décision [BOD/2023/01-01](#) invitant le GPE à entamer le dialogue avec la Banque mondiale au sujet des options permettant d'atteindre une plus grande souplesse opérationnelle.
2. Souligne l'importance de diversifier l'éventail des organisations susceptibles d'agir en tant qu'agent partenaire afin de répondre au mieux aux besoins des pays partenaires.
3. Approuve la révision des critères de sélection initiale relatifs aux organisations sans but lucratif afin d'inclure les fonds philanthropiques comme source de financement acceptable lors de l'évaluation de l'expérience de l'organisation dans la gestion de projets financés par les bailleurs de fonds.
4. Conscient de l'importance de l'uniformité de traitement en ce qui concerne la sélection des agents partenaires, de la solidité des processus d'examen de la qualité du GPE et de la volonté de réduire les coûts de transaction inutiles, supprime l'obligation de procéder à une évaluation supplémentaire de la capacité de mise en œuvre du financement pour les organisations sans but lucratif.

**Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?****Oui/Commentaires****Le groupe Afrique 2 approuve cette décision.****Avez-vous d'autres commentaires ?****Non/Commentaires****Candidat au Conseil d'administration****Pays : TCHAD****Nom : Moussa KADAM****Titre : ministre de l'Éducation****E-mail : [moussakadam963@yahoo.fr](mailto:moussakadam963@yahoo.fr)****Candidat suppléant au Conseil d'administration****Pays : DJIBOUTI****Nom : MOUSTAPHA MOHAMED MAHAMOUD**

**Titre : ministre de l'Éducation**

**E-mail : ministre@education.gouv.dj**

**Chargé de communication du groupe constitutif**

**Pays : MADAGASCAR**

**Nom : Hamintsoa Prisca RANDRIANARISON née RAZAFINDRALAMBO**

**Titre : Chargée de liaison du GPE**

**E-mail : hprisca.randrianarison@gmail.com**

## **Document sur les décisions des groupes constitutifs Afrique 3**

*Du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2023, 42 chargés de liaison des pays partenaires ont participé à une réunion des groupes constitutifs (Afrique 1, 2, 3), où les représentants se sont réunis pour formuler des recommandations sur les décisions qui seront discutées lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration du 5-6 décembre 2023 à Zanzibar, Tanzanie.*

*Ce document fournit des recommandations et des commentaires pour les décisions du Conseil d'administration des groupes constitutifs africains.*

### **Document et décision recommandée n°1**

#### **BOD/2023/12 DOC 03**

#### **BOD/2023/12-XX – Dispositions institutionnelles du GPE:** Le Conseil d'administration :

13. Se réfère à sa décision sur les dispositions institutionnelles de janvier 2023 ([BOD/2023/01-01](#)) et se félicite des progrès réalisés dans l'exploration d'options susceptibles de réaliser des économies potentielles, de faciliter de nouveaux instruments de collecte de fonds et d'offrir une plus grande flexibilité opérationnelle comme demandé.
14. Remercie la Banque mondiale de sa volonté de continuer à accueillir le Secrétariat dans un avenir prévisible.
15. Charge le Secrétariat d'explorer plus avant ces approches de collecte de fonds et cette flexibilité opérationnelle dans le contexte de l'élaboration de son prochain plan stratégique et de sa prochaine approche en matière de mobilisation et d'allocation de financements, et se félicite de l'engagement de la Banque mondiale à soutenir le GPE dans ce processus.
16. Compte tenu des progrès réalisés pour obtenir une réduction des frais de recouvrement des coûts d'hébergement, la possibilité de trouver un soutien auprès de donateurs non souverains et l'accord d'explorer les options pour renforcer les systèmes nationaux, convient que le Secrétariat devrait rester hébergé par la Banque mondiale dans un avenir prévisible selon les mêmes conditions que le

protocole d'accord en vigueur, notant que le Conseil conserve la capacité d'examiner ces arrangements.

17. Mandate la directrice-générale de travailler avec la Banque mondiale pour prolonger le protocole d'accord d'hébergement avant son expiration et, sans renégocier le protocole d'accord, effectuer les mises à jour procédurales nécessaires pour refléter les accords conclus depuis sa signature initiale.
18. Demande au Secrétariat de faire rapport au Conseil en juin 2024 sur les progrès réalisés, y compris les options d'approches de collecte de fonds et de flexibilité opérationnelle pour la prochaine période du plan stratégique, pour examen par le Conseil d'ici décembre 2024.

**Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?**

**Oui/Non/Commentaires**  
**OUI**

**Avez-vous d'autres commentaires ?**

**Oui/Non/Commentaires**

## **Document et décision recommandée n°2**

**BOD/2023/12 DOC 05**

**BOD/2022/12-XX – Augmentation des enveloppes au titre du fonds à effet multiplicateur et de l'initiative SmartEd :** Le Conseil d'administration :

1. Prend note des ressources disponibles indiquées dans les prévisions financières ([BOD/2023/12 DOC 04](#)) ainsi que de la forte demande et du succès enregistrés à ce jour par le fonds à effet multiplicateur du GPE.
2. Approuve une augmentation de l'enveloppe du fonds à effet multiplicateur pour la période de financement du plan stratégique GPE 2025 de 755 à 950 millions de dollars.
3. Compte tenu des progrès initiaux satisfaisants de l'initiative ACG-SmartEd approuvée par le Conseil en décembre 2020 ([BOD/2020/11/12-06](#)), autorise la directrice générale à augmenter l'enveloppe globale du fonds à effet multiplicateur en faveur de l'initiative SmartEd de 100 à 150 millions de dollars sous réserve de la disponibilité des fonds, et d'éléments indiquant que cette augmentation est

susceptible de générer au moins 600 millions de dollars de cofinancement nouveau et supplémentaire de la part des membres du Groupe de coordination arabe.

4. Souligne l'importance de systématiser l'intégration des questions de genre dans le cadre du fonds à effet multiplicateur, et de donner la priorité d'accès à ces ressources pour les pays à faible revenu.

<b>Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?</b>	<b>Oui/Non/Commentaires</b> <b>OUI - 4 membres sont d'accord, 3 ne sont pas d'accord, 1 abstention</b>
<b>Avez-vous d'autres commentaires ?</b>	<b>Oui/Non/Commentaires</b> <b>Nous sommes d'accord mais nous sommes inquiets que les pays soient encore plus accablés par la dette.</b>

### Document et décision recommandée n°3

**BOD/2023/12 DOC 05**

**BOD/2023/12/XX - Éligibilité et allocation pour le Liban et la Jordanie :** Le Conseil d'administration :

1. Rappelle la décision [BOD/2020/11/12/04](#) et note que le Liban et la Jordanie devraient désormais répondre aux critères d'éligibilité au financement du GPE établis par le Conseil.
2. Compte tenu du changement de classification économique des deux pays et des pressions exercées sur leurs systèmes éducatifs en raison de l'accueil d'une proportion importante de réfugiés, approuve à titre exceptionnel l'éligibilité aux financements suivants dans le cadre du GPE 2025 :

<b>Pays</b>	<b>Financement pour le renforcement des capacités du système</b>	<b>Fonds à effet multiplicateur</b>
Liban	1,6 million de dollars	5 millions de dollars
Jordanie	2,3 millions de dollars	15 millions de dollars

<b>Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?</b>	<b>Oui/Non/Commentaires</b> <b>OUI</b>
---	---

<b>Avez-vous d'autres commentaires ?</b>	<b>Oui/Non/Commentaires</b>
--	-----------------------------

<b>Document et décision recommandée n°4</b>	
<b>BOD/2023/12 DOC 05</b>	
<b>BOD/2023/12/XX – Accélérateur de l'éducation des filles</b> : Le Conseil d'administration :	
<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Rappelle la décision <a href="#">BOD/2020/11/12/05</a> de créer l'Accélérateur de l'éducation des filles (GEA) en tant que mécanisme de financement ciblé afin de fournir des ressources supplémentaires pour soutenir l'éducation des filles dans un sous-ensemble de pays et territoires éligibles au soutien du GPE qui en ont le plus besoin.</li> <li>7. Réaffirme qu'une allocation au titre du GEA vient toujours s'ajouter à un financement pour la transformation du système ou à une allocation au titre du fonds à effet multiplicateur et que l'égalité des genres est intégrée systématiquement dans le GPE 2025, indépendamment de l'éligibilité d'un pays au financement du GEA ou de sa capacité à y accéder.</li> <li>8. Note que tout financement au titre du GEA est subordonné à la disponibilité de ressources basées sur des contributions financières ciblées, et que la demande avérée a maintenant dépassé ces ressources.</li> <li>9. Invite les partenaires du GPE à accroître leur financement du GEA afin de permettre au plus grand nombre de pays de bénéficier de cette initiative.</li> <li>10. Note que tout financement supplémentaire promis au GEA sera alloué à titre indicatif pour soutenir les pays éligibles en fonction de l'ordre dans lequel les paramètres stratégiques de l'initiative ont été approuvés par le Conseil.</li> </ol>	
<b>Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?</b>	<b>Oui/Non/Commentaires</b> <b>OUI</b>
<b>Avez-vous d'autres commentaires ?</b>	<b>Oui/Non/Commentaires</b> <b>Toutefois, il convient de prendre en considération les pays qui ne sont pas éligibles pour qu'ils ne prennent pas de retard.</b>

--	--

**Document et décision recommandée n°5**

**BOD/2023/12 DOC 06**

**BOD/2023/12-XX – Révision de la procédure d'accréditation :** Le Conseil d'administration :

5. Rappelle la décision [BOD/2013/11-09](#) visant à élargir les critères d'éligibilité des agents partenaires et la décision [BOD/2023/01-01](#) invitant le GPE à entamer le dialogue avec la Banque mondiale au sujet des options permettant d'atteindre une plus grande souplesse opérationnelle.
6. Souligne l'importance de diversifier l'éventail des organisations susceptibles d'agir en tant qu'agent partenaire afin de répondre au mieux aux besoins des pays partenaires.
7. Approuve la révision des critères de sélection initiale relatifs aux organisations sans but lucratif afin d'inclure les fonds philanthropiques comme source de financement acceptable lors de l'évaluation de l'expérience de l'organisation dans la gestion de projets financés par les bailleurs de fonds.
8. Conscient de l'importance de l'uniformité de traitement en ce qui concerne la sélection des agents partenaires, de la solidité des processus d'examen de la qualité du GPE et de la volonté de réduire les coûts de transaction inutiles, supprime l'obligation de procéder à une évaluation supplémentaire de la capacité de mise en œuvre du financement pour les organisations sans but lucratif.

<b>Les membres de votre groupe constitutif sont-ils d'accord avec la décision recommandée ?</b>	<b>Oui/Non/Commentaires</b> <b>OUI</b>
---	---

<b>Avez-vous d'autres commentaires ?</b>	<b>Oui/Non/Commentaires</b> <b>Élargir le champ d'action de l'agent partenaire avec des critères d'éligibilité plus souples.</b>
--	---

**Commentaires recommandés pour le communiqué ministériel**

**Formulation proposée :**

## **Réorienter l'aide financière à l'éducation pour accélérer les progrès réalisés par chaque pays**

Compte tenu des défis mondiaux urgents auxquels nos pays doivent faire face, nous demandons à ce que l'architecture de l'aide à l'éducation soutienne davantage nos efforts en matière de transformation de nos systèmes éducatifs, et permette de :

- renforcer la transformation de l'éducation menée par les pays en harmonisant et en alignant l'aide extérieure sur les priorités et les engagements nationaux, pour éliminer la fragmentation et réduire les frais de transaction, et ce, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ;
- mobiliser des engagements concrets à allouer davantage de ressources aux pays qui en ont le plus besoin et avec le plus grand nombre d'enfants marginalisés, notamment les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les petits états insulaires en développement ;
- consolider et diversifier les partenariats locaux, nationaux et mondiaux qui soutiennent des solutions adaptées au contexte, notamment pour répondre aux effets néfastes du changement climatique, protéger l'éducation dans des situations de conflits et de crises, et améliorer les capacités des pays à fournir un apprentissage numérique, en particulier pour les enfants les plus marginalisés ;
- systématiser l'intégration des questions de genre dans l'éducation, tel que le prévoit le Manifeste de Freetown pour un leadership transformateur de genre dans l'éducation.

**Do your constituency members agree with the recommended language in the communiqué?**

**Oui/Non/Commentaires**

**OUI**

**Avez-vous d'autres commentaires ?**

**Oui/Non/Commentaires**

**Les pays doivent transformer leurs engagements en actions SMART**

**Candidat au Conseil d'administration**

**Pays : NIGÉRIA**

**Nom :**

**Titre :**

**E-mail :**

**Candidat suppléant au Conseil d'administration**

**Pays : GAMBIE**

**Nom : S.E. Claudiana A. Cole**

**Titre : Ministre**

**E-mail : Claudian.cole@edugambia.gm**

**Chargé de communication du groupe constitutif**

**Pays : GAMBIE**

**Nom : Adama Jimba Jobe**

**Titre : Secrétaire permanent adjoint (Programmes)**

**E-mail : adamajimba@gmail.com**

## ANNEXE 3 : Liste des participants

# RÉUNION DES GROUPES CONSTITUTIFS AFRIQUE 1, 2 ET 3

## Liste des participants

Pays	Nom	E-mail
<b>Angola</b>	Sr. Adélio Kessongo	adelio15kesongo@gmail.com
<b>Benin</b>	M. Ounmonnouto Jean Wilfrid GUEZODJE	annwilfrid1@gmail.com; stppse2018@gmail.com
<b>Burkina Faso</b>	M. Bonaventure Segueda	seg_bonav@yahoo.fr
<b>Burundi</b>	M. Frédéric Bangirinama	bangifre2003@yahoo.fr
<b>Cabo Verde</b>	M. Wilson Moreno	Wilson.Moreno@me.gov.cv
<b>Cameroon</b>	Mme Lisette Catherine Elobo Ambassa	elobolisette@yahoo.fr
<b>Central African Republic</b>	M. Samuel Feizounam Ouanfio	sfeizounamouanfio@yahoo.fr
<b>Chad</b>	M. Ahmat Youssouf Tahir	hametyo@yahoo.fr
<b>Congo, Republic of</b>	Marie-Louise Moutsinga	marie_louise_moutsinga@yahoo.fr
<b>Cote d'Ivoire</b>	M. Francis Biney	bineybiney83@gmail.com
<b>Djibouti</b>	M. Mohamed Abdallah Mahyoub	mohsoz@yahoo.fr; mohamedabdallahmahyoub@gmail.com
<b>Eritrea</b>	Mr. Gebrehannes Hagos	gebrehanneshagos@gmail.com
<b>Eswatini</b>	Ms. Phumzile Q. Magagula	magagulapq@yahoo.com; phumzilemagagula23@gmail.com
<b>Ethiopia</b>	Mr. Mezgebu Biazen Negatu	mezgebubiazen@gmail.com
<b>Gambia, The</b>	Mr. Adama Jimba Jobe	adamajimba@gmail.com
<b>Ghana</b>	Mr. Inusah Shirazu	shiraz10gh@yahoo.com
<b>Guinea</b>	M. Oumar Sy	oumarsy160@yahoo.fr
<b>Guinea-Bissau</b>	Suleimane Báh	suleimaneba@yahoo.com.br
<b>Kenya</b>	Ms. Martha Ekirapa	marthaekirapa@gmail.com
<b>Lesotho</b>	Mrs. Lineo M. Mokitimi	lineomokitimi@gmail.com

<b>Liberia</b>	Mr. Joe Gbasakollie	gbasakollie@gmail.com
<b>Madagascar</b>	Mme Hamintsoa Prisca Randrianarison nee Razafindralambo	hprisca.randrianarison@gmail.com; hprisca.randrianarison@celcopnpse.mg
<b>Malawi</b>	Ms. Victoria Geresomo	vcgeresomo@yahoo.com
<b>Mali</b>	M. Ismaïla Berthe	ismailaberthe@yahoo.fr
<b>Mauritania</b>	Mme Oumou Seleme Mint Cheikh	betta.cheikh@yahoo.fr
<b>Mozambique</b>	Salvador Sumbane	ssumbanes4@gmail.com
<b>Nigeria</b>	Dr. Folake Olatunji-David	folatunjidavid@gmail.com
<b>Rwanda</b>	Mr. Christophe Nsengiyaremye	cnsengiyaremye@mineduc.gov.rw
<b>Sao Tome and Principe</b>	Dra. Marisa Costa	direccao.dpie@gmail.com
<b>Senegal</b>	M. Cheikhena Lam	dpre@education.sn Sierra Leone
<b>Sierra Leone</b>	Mr. Emmanuel Allie	egallie2000@gmail.com
<b>Somalia Federal</b>	Mr. Saed Guled	gpecoordination@moe.gov.so; saedguled52@yahoo.com
<b>Somalia Somaliland</b>	Mr. Said Jama	SAIDBOOD@GMAIL.COM
<b>South Sudan</b>	Mr. George Benjamin Mogga	gmogga1962@gmail.com
<b>Tanzania Mainland</b>	Mr. Atupele Mwambene	atupele.mwambene2@moe.go.tz; mwambene@gmail.com
<b>Tanzania Zanzibar</b>	Mr. Khalid Wazir	wazir.khalid@hotmail.com
<b>Togo</b>	M. Barakpété Ahiya	ahiyae@yahoo.fr; ahiyab1621@yahoo.com
<b>Uganda</b>	Ms. Grace Nankabirwa	gnankabirwab@gmail.com
<b>Zambia</b>	Mr. Mango'mbe Tembo	bashiyamiko@gmail.com
<b>Zimbabwe</b>	Mr. Phanel Masimba Muranda	pmmuranda@gmail.com

## Membres du personnel du Secrétariat

	Nom	E-mail
<b>GPE</b>	Ms. Michelle Mesen	<a href="mailto:mmesen@globalpartnership.org">mmesen@globalpartnership.org</a>
<b>GPE</b>	Ms. Jo Bourne	<a href="mailto:jbourne@globalpartnership.org">jbourne@globalpartnership.org</a>
<b>GPE</b>	Mr. Fazle Rabbani	<a href="mailto:frabbani@globalpartnership.org">frabbani@globalpartnership.org</a>
<b>GPE</b>	Ms. Tahinaharinoro Razafindramary	<a href="mailto:trazafindramary@globalpartnership.org">trazafindramary@globalpartnership.org</a>
<b>GPE</b>	Ms. Michaela Reich	<a href="mailto:mreich@globalpartnership.org">mreich@globalpartnership.org</a>
<b>GPE</b>	Ms. Suha Kaouk	<a href="mailto:skaouk@globalpartnership.org">skaouk@globalpartnership.org</a>

La réunion se tient les mardi et mercredi 25 et 26 avril à partir de 7 h 00, heure de Washington.

### 1. Quorum (la liste des participants figure à l'annexe 1)

Le quorum requis est atteint pour la réunion.

### 2. Objectifs de la réunion (l'ordre du jour de la réunion figure à l'annexe 2)

La présente réunion a pour objectifs de : i) examiner les dernières prévisions financières et une recommandation conjointe avec le Comité des performances, de l'impact et des apprentissages (PILC) concernant les capacités stratégiques ; ii) examiner des recommandations à l'intention du Conseil sur une proposition de l'administrateur fiduciaire concernant le cadre de gestion du risque de change, le budget de l'administrateur fiduciaire pour l'exercice 24 et les dépenses de fonctionnement du Secrétariat pour l'exercice 24 ; iii) décider de l'accréditation de Save the Children Norvège ; et iv) recevoir une mise à jour sur les financements innovants, la gestion du risque institutionnel et les détournements de fonds.

### 3. Résumé des débats

Le président informe le Comité de l'arrivée en son sein d'un nouveau membre, Mme Suharti, qui occupe l'un des sièges attribués aux pays partenaires.

#### Point 1 : Prévisions financières

- Le Secrétariat présente les dernières prévisions financières, exposées dans le document FRC/2023/04 DOC 03.
  - Les membres se félicitent de l'amélioration positive de la situation financière, attribuée à l'affaiblissement du dollar américain et à l'augmentation des contributions de deux bailleurs de fonds, mais identifient en tant que risque majeur la possibilité que les bailleurs de fonds ne soient pas en mesure d'honorer leurs promesses de contribution.
  - **Volume des décaissements.** En réponse à une question sur l'augmentation prévue du volume des décaissements, le Secrétariat explique qu'elle est due à une augmentation substantielle des financements qui seront soumis à l'approbation du Conseil, y compris pour certains pays de la première cohorte et les pays des deuxième et troisième cohortes.
  - **Respect des promesses de contribution.** En réponse à une question sur le risque de non-respect des promesses de contribution, le Secrétariat déclare qu'il est conscient qu'un bailleur de fonds supplémentaire ne sera probablement pas en mesure d'honorer pleinement sa promesse de contribution et qu'il a tenu compte de ce risque dans les prévisions financières en actualisant la valeur de sa promesse. Bien que le Secrétariat note que certains bailleurs de fonds reportent leurs paiements vers la fin de la période de contribution, il n'a pas connaissance d'autres bailleurs de fonds qui envisagent de réduire leurs promesses de contribution, même si ce risque ne peut pas être exclu. La mobilisation des ressources est une priorité, pour en mobiliser de nouvelles mais aussi pour veiller à ce que les promesses existantes soient honorées.
  - **Analyse de sensibilité au risque de change.** En réponse à une question sur la simulation d'un scénario sur la sensibilité au risque de change, le Secrétariat indique que l'encours exposé
-

aux fluctuations des cours de change diminue à mesure que les bailleurs de fonds effectuent leurs paiements, ce qui limite l'impact de la volatilité des taux de change, et que cela se poursuivra à mesure que les paiements seront effectués et convertis. Le Secrétariat observe toutefois avec inquiétude qu'un raffermissement de 5 % du dollar pourrait facilement inverser l'évolution positive enregistrée depuis les dernières prévisions financières, d'où l'importance de suivre la situation à chaque réunion.

- **Disponibilité de fonds et approbation du Conseil.** En réponse à une question sur la répartition prévue des ressources pour les engagements ultérieurs de fonds pour le partage de connaissances et d'innovation (KIX) et L'Éducation à voix haute (EOL) et sur la nécessité d'obtenir l'approbation du Conseil, le Secrétariat explique qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir une nouvelle approbation du Conseil, car les fonds nécessaires sont disponibles pour les engagements, comme l'indiquent les prévisions financières. Si le Secrétariat prévoit un déficit, il soumettra la question au FRC pour qu'il recommande au Conseil d'administration de suspendre ou non tout engagement. En ce qui concerne l'Accélérateur de l'éducation des filles, le Secrétariat s'attend à ce que le financement soit insuffisant et donne la priorité à la mobilisation de ressources pour ce programme. Il fera le point avec le FRC en octobre (ou plus tôt si nécessaire) en présentant des options sur la façon de gérer toute demande excédentaire. En réponse à l'observation d'un membre sur la capacité limitée des bailleurs de fonds à affecter leurs contributions à l'Accélérateur de l'éducation des filles, le Secrétariat indique être prêt à en discuter avec tout bailleur intéressé, en notant toutefois que si leurs contributions ne sont pas supplémentaires, le transfert de ressources existantes à ce programme créera un déficit financier ailleurs.
- **Retards de la Banque mondiale.** Le Secrétariat répond à une remarque sur la lenteur des décaissements de financements pour lesquels la Banque mondiale assume le rôle d'agent partenaire. Il note que la directrice générale examine activement la question avec les dirigeants de la Banque mondiale, qui ont indiqué que ces retards sont liés aux perturbations dues à la Covid-19, au temps nécessaire à la Banque et aux gouvernements pour passer de l'approbation à la mise en œuvre complète, ainsi qu'à l'impact de la crise, y compris les catastrophes naturelles et l'instabilité politique. La membre du Comité représentant les organismes multilatéraux ajoute que la Banque est toujours affectée par la Covid-19, les situations d'urgence et les conflits civils et politiques.

## **Point 2 : Capacités stratégiques**

- Les membres se félicitent de la proposition sur les capacités stratégiques présentée dans le document PILC-FRC/2023/04 DOC 02. Les points suivants sont abordés au cours du débat qui s'ensuit :
- **Rapports et risque de fragmentation.** Les membres demandent des informations complémentaires sur les rapports fournis sur chaque initiative et s'interrogent sur le risque de fragmentation. Le Secrétariat indique qu'un rapport annuel sera fourni sur chaque initiative. En ce qui concerne le risque de fragmentation, le Secrétariat est conscient du problème et s'efforcera de réduire ce risque.

- **Point de vue du PILC sur la recommandation.** Plusieurs membres demandent des informations sur les discussions qui ont eu lieu sur ce point lors de la réunion du PILC.
- **Libellé de la décision.**
- Accord : Le premier jour de la réunion, le FRC déclare qu'un consensus est obtenu sur la décision suivante, recommandée au Conseil :

**BOD/2023/06-XX – Capacités stratégiques** : Le Conseil d'administration :

1. Recommande l'approbation d'un montant maximum de 15 millions de dollars pour l'initiative en faveur de systèmes éducatifs intégrant le climat, à partir du fonds fiduciaire du GPE, comprenant : a) 930 900 dollars, dont 60 900 dollars de commission de l'agent partenaire pour Save the Children, et 1 219 000 dollars, dont 79 800 dollars de commission de l'agent partenaire pour l'UNESCO, sous réserve de la disponibilité des fonds ;
2. Délègue à la directrice générale le pouvoir d'approuver des financements destinés à des pays spécifiques, allant de 400 000 à 700 000 dollars, plus les commissions de l'agent partenaire applicables à Save the Children et à l'UNESCO, jusqu'à une valeur totale de 12 850 100 dollars à partir du fonds fiduciaire du GPE
3. Recommande l'approbation de 4 millions de dollars maximum pour tester des initiatives dans les domaines suivants : 1) égalité des genres ; 2) nutrition scolaire, 3) technologie au service de l'éducation et 4) sécurité à l'école
4. Délègue à la directrice générale le pouvoir d'approuver l'allocation desdits fonds aux organisations concernées sous forme de financements du Fonds du GPE ou de dépenses de fonctionnement gérées par le Secrétariat sur la base de son évaluation de la modalité la plus efficiente.

### **Point 3 : Cadre de gestion du risque de change**

- Le Secrétariat et l'administrateur fiduciaire présentent le cadre de gestion du risque de change, conformément au document FRC/2023/04 DOC 04, pour recommandation du Comité au Conseil et pour décision du Comité sur les modifications à apporter au document relatif à la gouvernance du Fonds du GPE et à l'accord de contribution standard. Les points suivants sont abordés au cours du débat qui s'ensuit :
- **Garantie.** Les membres demandent des informations sur la taille de la garantie et l'impact sur le solde de trésorerie, ainsi que sur son ajustement périodique. Le Secrétariat explique que, sur la base du solde de trésorerie pendant la période pilote et du volume de couverture, la garantie devrait représenter entre 5 et 10 % du solde de trésorerie et avoir un impact minimal. En outre, le Secrétariat indique qu'il s'efforce de maintenir un solde de trésorerie optimal de 9 à 12 mois. Ce chiffre devra toutefois prendre en compte la garantie requise. Le Secrétariat et l'administrateur fiduciaire confirment que la garantie sera rééquilibrée chaque mois pour tenir compte des contrats qui arrivent à échéance et pour réduire au minimum le montant détenu. Un membre demande si la garantie produira des intérêts et l'administrateur fiduciaire indique que ce n'est pas le cas pour l'instant en raison de la complexité de l'opération et de la

nécessité de séparer les fonds. Un membre demande si la séparation des ressources pour la garantie aura un impact sur les ressources destinées aux opérations. Le Secrétariat assure que cela ne posera pas de problème, car il s'agit d'une séparation temporaire et les montants impliqués dans la phase pilote sont faibles par rapport au solde de trésorerie global, mais que cette question devra être prise en compte dans la planification pour la période 2026-2030.

- **Retards.** Les membres demandent des informations complémentaires sur les antécédents des bailleurs de fonds en ce qui concerne le respect des délais de paiement de leurs contributions. Le Secrétariat indique que, bien que les bailleurs de fonds s'engagent à respecter leurs promesses de contribution, certains les versant même avant la date prévue, leurs antécédents seront pris en compte pour déterminer la faisabilité de la couverture. Le Secrétariat prévoit d'utiliser cet outil avec prudence, en raison de la courbe d'apprentissage que cette nouvelle approche implique pour les parties prenantes. L'administrateur fiduciaire note qu'il sera important d'anticiper autant que possible les retards attendus et de l'informer le plus tôt possible afin de réduire les coûts de restructuration des transactions.
- **Accord de contribution.** Les membres demandent si le nombre de bailleurs de fonds prêts à signer les accords de contribution assortis de calendriers a été évalué, et si tous les bailleurs ont accepté les modifications proposées. Le Secrétariat note que tous les bailleurs de fonds doivent accepter les modifications apportées aux accords de contribution, que leur devise soit couverte ou non. L'efficacité de la proposition dépendra du nombre de bailleurs de fonds qui pourront signer des accords assortis de calendriers de paiement fixes après l'approbation du Conseil. Le Secrétariat fait valoir qu'il a eu des discussions avec plusieurs bailleurs de fonds, qui ont réagi très positivement à cette proposition. L'administrateur fiduciaire ajoute que plus de la moitié des contributions des bailleurs de fonds sont échelonnées. Un membre demande si les calendriers fixes sont contraignants. Le Secrétariat indique que, bien que la Banque les considère comme contraignants, la réalité est différente car il n'y a pas de conséquences formelles pour le contributeur, qui peut modifier sa date de paiement si nécessaire. Dans la pratique, il s'agit donc davantage d'une obligation morale.
- **Libellé de la décision**
- Accord : Le premier jour de la réunion, le FRC déclare qu'un consensus est obtenu sur la décision suivante, recommandée au Conseil :

**BOD/2023/06-XX—Cadre de gestion du risque de change** : Le Conseil d'administration :

1. Approuve le dispositif de gestion du risque de change proposé ainsi que le cadre général de gestion du risque de change tel qu'exposé à l'annexe C pour une phase pilote de deux ans, étant entendu que les frais de fonctionnement permanents de ces dispositions, d'un montant d'environ 400 000 dollars par an, devront être intégrés au budget annuel de l'Administrateur.
2. Note qu'une fois le dispositif approuvé et les modifications apportées au cadre de gouvernance du GPE, l'Administrateur prendra contact avec les bailleurs de fonds du GPE pour modifier leurs accords de contribution, cette démarche constituant une condition

préalable et la base juridique permettant à l'Administrateur de réaliser des opérations de couverture du risque de change pour le Fonds du GPE.

3. Note qu'une évaluation sera menée après 18 mois de mise en œuvre afin de juger de l'efficacité des opérations de couverture du risque de change, de comprendre les répercussions sur les systèmes et de voir si des problèmes se posent et quelles améliorations peuvent être apportées.
4. Demande au Comité des finances et du risque d'examiner les résultats de cette évaluation et de faire part au Conseil de toute recommandation applicable concernant la poursuite du cadre de gestion du risque de change.

**FRC/2023/04-XX—Document relatif à la gouvernance du Fonds du GPE et accord/entente de contribution standard :**

Le Comité des finances et du risque, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués (BOD/2022/06-04) et sous réserve de l'approbation par le Conseil du dispositif proposé de gestion du risque de change et du cadre général de gestion du risque de change, approuve les modifications à apporter au document relatif à la gouvernance du Fonds du GPE et à l'accord/entente de contribution standard telles qu'indiquées à l'annexe D.

**Point 4 : Accréditation des agents partenaires**

- Le Secrétariat présente la proposition d'accréditation de Save the Children Norvège en tant qu'agent partenaire, conformément au document FRC/2023/04 DOC 05, pour décision par le Comité. En outre, il fournit des informations sur la procédure révisée pour l'approbation des futures accréditations afin d'accélérer le processus en réponse à la demande du Conseil concernant la diversification des agents partenaires. En conséquence, compte tenu du nombre prévu d'approbations et de l'importance d'éviter les retards susceptibles d'avoir une incidence sur l'approbation et la mise en œuvre des financements, il est prévu de demander au FRC de recourir à l'approbation tacite sur une base continue.
- Enfin, le Secrétariat fournit une mise à jour sur le plan d'action pour la Fondation Aga Khan USA en réponse à une demande formulée par le FRC lors de sa dernière réunion.
- **Libellé de la décision.**
- Accord : Le premier jour de la réunion, le FRC déclare que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

**FRC/2023/04-XX— Accréditation de Save the Children Norvège comme agent partenaire du Partenariat mondial pour l'éducation** : Le Comité des finances et du risque approuve l'accréditation de Save the Children Norvège comme agent partenaire pour les financements du Partenariat mondial pour l'éducation.

**Point 5 : Gestion des risques**

- Le Secrétariat présente une mise à jour sur la gestion du risque institutionnel, contenue dans le document FRC/2023/04 DOC 06. Il demande l'avis du Comité. Les principaux points suivants sont abordés :
- **Simplification du modèle opérationnel.** La membre représentant les organismes multilatéraux se félicite des informations et des orientations fournies par le Secrétariat aux agents partenaires concernant le nouveau modèle opérationnel. Elle note que seuls deux pays partenaires ont réussi à mettre pleinement en œuvre le modèle opérationnel. Certains membres soulignent le besoin de continuer d'améliorer et de simplifier le modèle opérationnel, ce qui permettrait à terme d'atténuer le risque associé à la mise en œuvre. Les membres font également part de leurs préoccupations concernant les retards dans les décaissements.
- **Risques liés aux ressources humaines.** En réponse à une question sur les risques liés aux ressources humaines, le Secrétariat attire l'attention sur deux problèmes : le fort taux de rotation du personnel attendu cette année, car les contrats des consultants à long terme arrivent à échéance et ne peuvent être prolongés conformément à la politique de la Banque, ce qui entraînera de nouveaux recrutements ; et les salaires du personnel basé à Washington, qui sont nettement plus élevés qu'en Europe, conformément à la politique de la Banque mondiale, ce qui pose des problèmes d'équité.
- **Modalités d'hébergement du GPE par la Banque mondiale.** Un membre note l'absence d'indicateur sur cette question et suggère que le Secrétariat examine la possibilité de relocalisation et son intégration dans le cadre de la gestion des risques. Le Secrétariat reconnaît qu'une éventuelle relocalisation aurait des incidences majeures sur le cadre de risque, mais qu'elle n'a pas été intégrée dans le cadre car cette décision n'a pas été prise. L'hébergement est un facteur de risque ayant une incidence sur l'évaluation des risques existants tels que les RH, les TIC et les dépenses de fonctionnement, et ces aspects sont dûment pris en compte. Le Secrétariat convient toutefois qu'il serait approprié d'inclure une évaluation qualitative dans le résumé analytique du document du Conseil.
- **Action à mener :** Le Secrétariat inclura une évaluation qualitative sur la relocalisation dans le document du Conseil.

#### **Point 6 : Point sur le détournement de fonds**

- Le Comité reçoit un exposé faisant le point sur les cas les plus récents de détournement de fonds. En réponse à une question sur la fréquence des mises à jour formelles de la liste de diffusion restreinte du Conseil, le Secrétariat précise que les mises à jour seront fournies deux fois par an, et plus fréquemment si un cas important se présente et mérite d'être divulgué. Les parties intéressées peuvent contacter le Secrétariat à tout moment pour obtenir des informations si nécessaire.

#### **Point 7 : Budget fiduciaire – Dépenses de fonctionnement**

- L'Administrateur fiduciaire fait le point sur les dépenses de l'exercice 23 et présente son budget pour l'exercice 24, tel que décrit dans le document FRC/2023/04/DOC 07, pour recommandation par le Comité au Conseil d'administration.

- Accord : Le deuxième jour de la réunion, le FRC déclare qu'un consensus est obtenu sur la décision suivante, recommandée au Conseil :

**BOD/2023/06-XX—Budget fiduciaire pour l'exercice 24** : Le Conseil d'administration approuve le montant estimé des frais administratifs de 1 095 000 dollars pour les services d'administrateur fiduciaire pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024, et un budget supplémentaire de 152 000 dollars pour la période entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 pour couvrir une augmentation des frais de gestion des placements résultant d'un montant plus élevé que prévu du solde moyen du Fonds.

#### **Point 8 : Dépenses de fonctionnement – Budget de fonctionnement pour l'exercice 24**

- Le Secrétariat présente le budget de fonctionnement de l'exercice 24 décrit dans le document FRC/2023/04/DOC 08 pour recommandation par le Comité au Conseil d'administration. Les points suivants sont abordés au cours du débat qui s'ensuit :
- **Frais d'hébergement.** Les membres demandent quelles sont les attentes du Secrétariat concernant la réponse de la Banque mondiale à la proposition sur les frais d'hébergement. Le Secrétariat espère une réponse positive à sa proposition, mais ne peut la garantir. La proposition du Secrétariat indique que le GPE a besoin de certaines activités que la Banque mondiale ne peut pas offrir. En outre, le Secrétariat note que cette négociation est compliquée par le fait que d'autres fonds d'intermédiation financière (FIF) demandent un traitement similaire. Un membre fait part de ses préoccupations concernant le point 3 du texte de la décision relative à l'approbation des frais d'hébergement de la Banque mondiale. Le Secrétariat note que le libellé de la décision a été scindé pour assurer la transparence à l'égard du Conseil sur la différence entre les coûts directs du GPE et les coûts indirects de la Banque mondiale pour l'hébergement, compte tenu de l'absence de prévisibilité des coûts de la part de la Banque mondiale.
- **Personnel basé à Chennai** – Un membre demande pourquoi certains nouveaux postes de consultants de longue durée sont basés à Chennai. Le Secrétariat précise qu'il s'agit principalement de postes administratifs et subalternes qui n'ont pas d'incidence sur les effectifs à Paris et à Bruxelles. Le bureau de Chennai est essentiellement un centre de services partagés d'appui du siège de la Banque mondiale, par opposition à un bureau-pays classique, et le fait d'y baser certains postes administratifs permet de réaliser des économies et des gains d'efficacité importants.
- **Décaissements.** Les membres se félicitent de l'approche du Secrétariat visant à maintenir un budget serré et notent que le budget de l'exercice 23 pourrait être supérieur au plafond de 7 % en raison du retard dans les décaissements. Le Secrétariat indique qu'il fait le maximum pour contenir les coûts, même si des choix difficiles sont nécessaires, mais que cela n'est pas facile dans un contexte de forte inflation. En ce qui concerne les décaissements, le Secrétariat souligne que la simplification du modèle opérationnel devrait avoir une incidence positive, mais qu'un effort collectif est nécessaire au niveau du partenariat.
- **Plan de travail.** Un membre demande des éclaircissements concernant l'approche de haut niveau du plan de travail, l'absence d'activités et les indicateurs clés de performance. Le

Secrétariat note qu'il a été convenu, lors de la réforme de la gouvernance, que le Conseil et les comités devaient travailler à un niveau stratégique, et qu'il incombe à la directrice générale et à la direction de déterminer comment utiliser au mieux les ressources. Ce point a également été réitéré par le vice-président lors de la dernière réunion du Comité exécutif, lorsque le plan de travail a été approuvé. Le Secrétariat note que les indicateurs clés de performance seront présentés après l'approbation du budget, en tenant compte des dernières informations sur le cadre de risque, en particulier sur les contributions des bailleurs de fonds, les approbations de financement et les décaissements.

- Accord : Le deuxième jour de la réunion, le FRC déclare qu'un consensus est obtenu sur la décision suivante, recommandée au Conseil :

#### **BOD/2023/06-XX—Le Conseil d'administration :**

1. Approuve 49 798 000 dollars de surcoûts pour les dépenses de fonctionnement directes pour l'exercice 24, comme indiqué dans le document BOD/2023/06/DOC 08.
2. Autorise en outre le Secrétariat à reporter sur l'exercice 24 les fonds non dépensés de l'exercice 23 pour des initiatives pluriannuelles ou spéciales.
3. Rappelle sa décision BOD/2018/12-01 Modalités institutionnelles, et prenant note de la décision de la Banque mondiale, communiquée au Conseil en mai 2021, d'augmenter le taux cité à la section 8 du Protocole d'accord relatif à l'hébergement du GPE, approuve une majoration de X % des coûts directs engagés au cours de l'exercice 24 pour couvrir les coûts indirects de la Banque mondiale.
4. Se référant à son examen des besoins en personnel pour les exercices 22 à 24 exposés à l'annexe C du document BOD/2021/05/DOC 11, autorise l'augmentation correspondante du plafonnement des effectifs pour l'exercice 24 à 146 employés permanents, étant entendu que les dépenses de fonctionnement pour la période couverte par le GPE 2025 seront maintenues dans une fourchette de 5 à 7 % du total des décaissements prélevés sur le Fonds du GPE.

#### **Point 9 : Mise à jour sur les financements innovants**

- Le Secrétariat fait le point sur les outils de financements innovants élaborés et les incidences de l'évaluation du fonds à effet multiplicateur. Les points suivants sont abordés au cours du débat qui s'ensuit :
- **Obligations à impact.** Un membre demande des informations complémentaires sur l'intérêt du GPE pour cet outil. Le Secrétariat indique qu'il fait partie du programme de financements innovants et que le GPE n'y donnera suite que s'il y a une demande de la part des pays partenaires.
- **Fonds à effet multiplicateur.** Un membre, tout en se félicitant de l'évaluation, demande des précisions sur les mesures prises par le Secrétariat pour diversifier les sources de financement, ainsi que sur la valeur ajoutée et le niveau des efforts déployés pour débloquer le fonds à effet multiplicateur. Il souligne le besoin d'établir les documents d'orientation en français, comme le recommande l'évaluation. Le Secrétariat indique qu'il prépare une réponse détaillée de la direction à l'évaluation. En ce qui concerne la diversification des

sources de financement, le Secrétariat reconnaît que la Banque mondiale a de longue date agi en tant qu'agent partenaire pour la majorité des financements du GPE, mais que le Secrétariat s'efforce de diversifier ses sources de financement par le biais d'autres outils et d'accroître le nombre d'agents partenaires accrédités. L'impact de cette démarche est attesté par les récentes approbations au titre du fonds à effet multiplicateur qui ont été accordées après les résultats de l'évaluation. Le Secrétariat reconnaît également le besoin de faire traduire les directives simples dans les langues du fonds à effet multiplicateur et des progrès ont déjà été réalisés dans ce domaine. En ce qui concerne l'additionnalité et les efforts nécessaires pour la démontrer, le Secrétariat souligne le besoin de trouver un équilibre entre l'obtention d'assurances raisonnables sur la démonstration de l'additionnalité et la limitation des coûts de transaction.

Avant de clore la réunion, le président informe les membres que le Secrétariat réalisera un sondage pour améliorer les réunions du Comité.

Le président clôt la réunion en indiquant que la prochaine se tiendra les 25 et 26 octobre.

La séance est levée à 9 h 45 (heure de Washington).

## Annexe 1 : Liste des participants

<b>Président :</b> <b>Nesmy Manigat</b> <b>Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle</b> <b>Haïti</b>	
<b>Catégorie de groupe constitutif</b>	<b>Membres</b>
Pays partenaires (Afrique 2)	Francis Biney Inspecteur général Ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation Côte d'Ivoire <b>(absent le deuxième jour)</b>
Pays partenaires (Afrique 2)	Lisette Catherine ELOBO AMBASSA Directrice de la Division de la Planification des Projets et de la Coopération Ministère de l'Éducation primaire Cameroun
Pays partenaires (Asie et Pacifique)	Mme Suharti Secrétaire générale Ministère de l'Éducation, de la Culture, de la Recherche et de la Technologie Indonésie <b>(absente)</b>
Bailleurs de fonds (Bailleurs de fonds 1)	Frédéric Depetris Adjoint au sous-directeur du développement humain Ministère des Affaires étrangères France
Bailleurs de fonds (Bailleurs de fonds 2)	Per Magnusson Spécialiste senior des programmes Sida Suède
Bailleurs de fonds (Bailleur 3)	Dan Thakur Spécialiste principal en éducation Affaires mondiales Canada (AMC) Canada <b>(absent)</b>
Bailleurs de fonds (Bailleurs de fonds 4)	Elin Ruud Conseiller senior

	<p>Section éducation Agence norvégienne pour le développement et la coopération Norvège</p>
<p>Organisations de la société civile/ Secteur privé/Fondations privées (OSC 1)</p>	<p>David Archer Responsable de la participation et des services publics ActionAid Royaume-Uni <b>(absent le deuxième jour)</b></p>
<p>Organismes multilatéraux (Org. mult. 3)</p>	<p>Natalia Cherevatova Chargée des opérations senior Banque mondiale États-Unis</p>
<p>Indépendant</p>	<p>Patrice Backer Partenaire et responsable en chef des investissements Advance Finance and Investment Group LLC Sénégal</p>

Annexe 2 : Ordre du jour de la réunion

➤ 25-26 AVRIL 2023

## RÉUNION DU COMITÉ DES FINANCES ET DU RISQUE

PAR ZOOM

FRC/2023/04 DOC 01

POUR INFORMATION

### ORDRE DU JOUR

Mardi 25 avril 2023 (7 h 00 – 10 h 00 heure de Washington/13 h 00 – 16 h 00 heure de Paris)

Heure (Washington)*	Point	Action	Responsable/Document
07 h 00 – 07 h 05 (5 min.)	<b>Adoption de l'ordre du jour</b>	Information	Président DOC 01
7 h 05 – 8 h 20 (1 h 15 min)	<b>Prévisions financières</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Situation financière globale</li> <li>▪ Capacités stratégiques (options de financement)</li> </ul>	Information <b>Recommandation</b>	Secrétariat DOC 03 PILC-FRC/DOC 02
8 h 20 – 8 h 30 (10 min.)	<i>Pause-café virtuelle</i>		
8 h 30 – 9 h 30 (1 h)	<b>Cadre de gestion du risque de change</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proposition de l'administrateur fiduciaire</li> <li>▪ Politiques révisées</li> </ul>	<b>Recommandation</b> <b>Décision</b>	Secrétariat Administrateur fiduciaire DOC 04
09 h 30 – 10 h 00 (30 min.)	<b>Accréditation des agents partenaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accréditation de Save the Children Norvège</li> <li>▪ Processus proposé pour les accréditations futures</li> </ul>	<b>Décision</b> Information	Secrétariat DOC 05

<b>10 h 00</b>	Synthèse de la première journée et levée de la séance		
----------------	---	--	--

\* Heures de Washington

<b>Mercredi 26 avril 2023 (7 h 00 – 10 h 00 heure de Washington/13 h 00 – 16 h 00 heure de Paris)</b>			
<b>Heure (Washington)*</b>	<b>Point</b>	<b>Action</b>	<b>Responsable/Document</b>
<b>7 h 00 – 7 h 45 (45 min.)</b>	<b>Gestion des risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise à jour du Cadre de gestion du risque institutionnel</li> </ul>	Contributions	Secrétariat DOC 06
<b>7 h 45 – 8 h 05 (20 min.)</b>	<b>Point sur le détournement de fonds</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Pour les membres du Comité uniquement</i></li> </ul>	Contributions	Secrétariat
<b>8 h 05 – 8 h 20 (15 min.)</b>	<i>Pause-café virtuelle</i>		
<b>8 h 20 – 9 h 20 (1h)</b>	<b>Dépenses de fonctionnement, Budget pour l'ex. 24</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Budget fiduciaire pour l'exercice 24</li> <li>▪ Paramètres budgétaires de l'ex. 24, point sur les dépenses de l'ex. 23</li> </ul>	Recommandation Recommandation	Secrétariat Administrateur fiduciaire DOC 07 DOC 08
<b>9 h 20 – 10 h 00 (40 min.)</b>	<b>Mise à jour sur les financements innovants</b>	Information	Secrétariat Exposé
<b>10 h 00</b>	Examen des résultats Synthèse de la deuxième journée et clôture de la réunion		

\* Heures de Washington

## **Conclusions de la réunion des groupes constitutifs des PDP d'Afrique**

30 novembre – 2 décembre 2022

---

### **Contexte général :**

Du 30 novembre au 2 décembre, les représentants des ministères de l'Éducation de 38 pays partenaires se sont réunis à Paris, en France, dans le cadre d'une réunion des groupes constitutifs Afrique 1, 2 et 3<sup>1</sup>. Il s'agissait de la première réunion des groupes constitutifs Afrique 1, 2 et 3 qui a eu lieu en présentiel depuis le début de la pandémie de COVID. Cette réunion régionale s'est tenue pour la dernière fois au Kenya il y a trois ans (en décembre 2019).

Les principaux objectifs de cette réunion étaient de discuter du modèle opérationnel du GPE et de l'approche de transformation du système, ainsi que de fournir un espace aux participants pour aborder des points de décision en amont de la réunion du Conseil d'administration prévue la semaine suivante, du 5 au 7 décembre 2022. Au cours des deux premiers jours, les participants ont appris à connaître les outils et les mécanismes du GPE, ainsi que les processus de gouvernance du GPE. Il y a également eu des débats intéressants portant sur l'avenir stratégique du GPE. Le troisième jour, les pays partenaires ont échangé des connaissances et des bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre du modèle opérationnel du GPE, à l'approche de transformation du système du GPE et à la manière d'encourager une collaboration plus étroite entre les ministères de l'Éducation et des Finances sur les questions liées à la dette.

La réunion a également été l'occasion pour les participants d'établir et de renforcer les relations entre eux et de partager les bonnes pratiques en vue d'améliorer les systèmes d'éducation de leurs pays. Les remarques et les contributions partagées par les participants s'avèrent essentielles pour évaluer les besoins et les défis des pays partenaires, ainsi que l'efficacité du partenariat pour y répondre.

### **1<sup>er</sup> jour (mercredi 30 novembre) :**

#### **Remarques préliminaires :**

Michelle Mesen, cheffe de l'équipe chargée de l'engagement des pays partenaires, a inauguré la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants et en donnant un bref aperçu des objectifs de la réunion, ainsi que des séances prévues au cours des trois jours<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Veuillez vous référer à la liste des participants qui figure à l'annexe 3.

<sup>2</sup> Veuillez vous référer à l'ordre du jour qui figure à l'annexe 1.

### **Mises à jour sur les outils et les mécanismes destinés à réaliser le plan stratégique 2025 du GPE :**

Margarita Focas Licht, directrice générale adjointe par intérim du GPE et responsable de l'équipe des partenariats, a décrit comment le GPE a changé de trajectoire pour gérer ses activités courantes suite à un appel des ministres de l'Éducation pour que le GPE soit plus ambitieux. Cette ambition a conduit à une approche de transformation du système qui consiste à évaluer les points de blocage dans le secteur et à identifier les principales mesures à entreprendre pour y remédier.

Sven Baeten, chef d'équipe des opérations de financement, a passé en revue le champ d'application et les critères d'éligibilité pour accéder au financement pour le renforcement des capacités du système, au financement pour la transformation du système, au fonds à effet multiplicateur, ainsi qu'à l'accélérateur de l'éducation des filles.

Mili Concha-Fernandez, analyste de programme, a décrit les mécanismes de l'Éducation à voix haute, de partage de connaissances et d'innovations, ainsi que des capacités stratégiques.

#### Discussion :

Parmi les principaux sujets abordés figuraient :

- Comment renforcer l'engagement des pays partenaires à l'étape du Pacte de partenariat, dès lors que les partenaires de développement soutiennent parfois des problématiques qui ne font pas partie des priorités du ministère.
- Comment aller au-delà du secteur de l'éducation pour garantir le soutien d'autres secteurs et comment mettre en œuvre le modèle dans les États fédéraux.
- L'intérêt à en apprendre davantage sur les étapes et les conditions d'accès aux divers financements du GPE.
- La reconnaissance du fait que le nouveau modèle opérationnel du GPE permet aux pays partenaires de prendre les commandes.
- Bien que le processus ait été long, cela a été très stimulant d'inciter les partenaires à dialoguer et à participer au Pacte de partenariat et au programme.
- La coordination et la communication ayant trait aux activités de la société civile devraient être renforcées et les chargés de liaison du GPE devraient être informés du travail effectué par les organisations de la société civile au niveau national.

### **L'égalité des genres dans le cadre du plan GPE 2025 - un partenariat pour réaliser des progrès collectifs :**

Sally Gear, spécialiste principale de l'éducation, et Jorge Ubaldo, spécialiste de l'éducation, ont fait une présentation sur l'égalité des genres. Ces derniers ont fait remarquer que l'égalité des genres se construit à l'école et qu'il est important de comprendre où les pays se situent en matière d'égalité des genres et d'établir des politiques qui permettent aux pays d'avancer dans la bonne direction. Le Secrétariat a mis en place un pôle destiné à promouvoir l'égalité

des genres afin de travailler en collaboration avec les partenaires pour renforcer la capacité du GPE à garantir l'égalité des genres.

#### Discussion :

Parmi les principaux sujets abordés figuraient :

- Dans de nombreux pays, les principaux problèmes de parité entre les sexes concernent le mariage et les grossesses précoces chez les filles, l'absence de toilettes séparées pour les filles et les garçons, la violence sexiste, les problèmes de sécurité dus aux longues distances à parcourir pour se rendre à l'école, et les conflits qui entraînent des disparités au niveau de la fréquentation scolaire.
- Les mesures adoptées par les gouvernements comprennent la construction d'internats dans les zones rurales pour résoudre le problème d'accès, la sensibilisation des parents afin qu'ils autorisent leurs filles à aller à l'école, la collaboration avec les écoles pour accueillir et recruter des filles, ainsi que le soutien aux foyers communautaires consacrés aux jeunes filles.
- De nombreux pays révisent leur budget sectoriel pour y intégrer une planification favorisant l'égalité des genres. Les gouvernements soutiennent les filles enceintes qui vont à l'école, offrent aux filles une éducation accélérée et une éducation sexuelle qui prend en compte le développement des filles dans leur ensemble.
- De nombreux partenaires prennent des mesures concrètes, notamment en encourageant la scolarisation des filles dans les domaines scientifiques, en offrant des bourses d'études et en construisant des infrastructures adaptées dans les écoles, tout en reconnaissant qu'ils ont encore besoin de financements supplémentaires.
- En Somalie, de nouvelles écoles ont été construites et la communauté a été sensibilisée de façon à ce que les filles soient encouragées à retourner à l'école. L'apprentissage à distance, un environnement sûr à l'école et une attention particulière accordée aux personnes déplacées à l'intérieur du pays constituent les objectifs à privilégier. Le pays a récemment embauché 3 000 enseignants et 80 pour cent d'entre eux sont des femmes.
- Au Soudan du Sud, 2,8 millions d'enfants ne sont pas scolarisés, dont la majorité sont des filles issues des zones rurales. Les filles âgées de 12 à 17 ans risquent d'abandonner l'école à cause du mariage précoce. La principale stratégie pour empêcher les filles d'abandonner l'école consiste à leur donner de l'argent afin d'inciter leurs familles à les envoyer à l'école. Une autre stratégie vise à recruter davantage d'enseignantes et à les encourager à travailler dans les zones rurales. Des bourses d'études sont également accordées aux filles qui obtiennent de bons résultats.

#### **Capacités stratégiques :**

Sarah Beardmore, spécialiste principale des partenariats, et Rodolfo Scannone Chavez, spécialiste des partenariats, ont présenté les trois capacités stratégiques de la phase pilote, notamment le soutien au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage ; le programme de leadership en données sur l'éducation, qui s'attache à renforcer les capacités en matière de données

essentielles et de compétences informatiques en vue d'améliorer les capacités des ministères ; et les systèmes éducatifs intégrant le climat, qui visent à intégrer le changement climatique dans les plans sectoriels, à soutenir les plans opérationnels et à renforcer le leadership des ministères en matière de coordination intersectorielle et d'accès au financement de la lutte contre le changement climatique.

Discussion :

Parmi les principaux sujets abordés figuraient :

- Le terrorisme représente un nouveau défi pour le secteur de l'éducation en raison du nombre accru d'enfants réfugiés. Les capacités stratégiques doivent prendre en compte l'éducation des enfants réfugiés et les conséquences que le terrorisme peut avoir sur l'éducation.

**Séance d'approfondissement portant sur l'éducation intégrant le climat :**

Morgan Strecker, directrice de la planification des politiques, a animé une séance d'approfondissement portant sur la façon dont le changement climatique affecte les systèmes d'éducation et la façon dont les systèmes d'éducation peuvent relever les défis liés au changement climatique, ainsi que sur les différentes lacunes en termes de capacités.

Discussion :

Parmi les principaux sujets abordés figuraient :

- Le financement des systèmes éducatifs intégrant le climat est nouveau pour de nombreux pays. Il est important de sensibiliser le public au problème et de disposer de systèmes intégrant le climat qui s'inscrivent dans une perspective globale.
- Le changement climatique a des répercussions différentes sur les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs, et les besoins et les services sont différents.
- Pour relever les défis que pose le changement climatique, les partenaires se focalisent sur les programmes d'alimentation scolaire en cas de sécheresse, sur la construction d'infrastructures à la suite de précipitations et de tempêtes, et sur les « calendriers flexibles » qui permettent aux écoles de déterminer quand elles seront ouvertes (en fonction de la saison des pluies précoce ou tardive).
- Le financement du GPE a permis de construire des murs de soutènement dans les zones à risque élevé, ainsi que des systèmes de rétention des eaux.
- Le soutien du GPE est nécessaire pour analyser les domaines spécifiques affectés par le changement climatique et pour aider à recueillir des données.
- Outre le soutien du GPE, les pays ont besoin du soutien d'autres ministères et partenaires pour identifier les mécanismes et les outils susceptibles d'atténuer les conséquences des crises et des catastrophes dues au changement climatique.

**Séance d'approfondissement portant sur la santé et l'alimentation scolaires :**

Morten Sigsgaard et Adria Rakotoarivony, responsables d'équipe pays, ont animé une séance d'approfondissement portant sur la santé et l'alimentation scolaires afin de discuter des effets

d'une mauvaise alimentation des enfants sur l'éducation, des programmes d'alimentation scolaire et des défis en matière de capacité du pays à dispenser des programmes d'alimentation scolaire de manière efficace.

#### Discussion :

Parmi les principaux sujets abordés figuraient :

- L'alimentation et la nutrition scolaires sont importantes pour améliorer la fréquentation des élèves et réduire les taux d'abandon scolaire, et incitent les filles à poursuivre leur scolarité. Dans certains cas, les parents versent une petite contribution, mais ils ne sont pas toujours en mesure d'assumer les coûts et un financement supplémentaire est alors nécessaire pour couvrir ce déficit.
- Parfois, le budget destiné aux programmes d'alimentation est attribué à un autre organisme, ce qui nécessite une coordination entre les ministères.
- Le GPE pourrait apporter son soutien par le biais de formations et à travers plusieurs secteurs afin de développer les capacités des écoles.
- Des ressources pourraient être fournies directement aux écoles pour acheter de la nourriture sur les marchés locaux.
- Les pays pourraient bénéficier d'une aide pour mettre en place des programmes d'alphabétisation familiale combinant des approches multisectorielles (santé, alphabétisation, adaptation au climat, alimentation scolaire, etc.).
- Une gestion au niveau des écoles et une formation pourraient être dispensées dans le domaine de l'agriculture et de la gestion des déchets organiques dans les écoles (pour produire de l'électricité et du carburant destinés à l'agriculture).

#### **Gouvernance :**

Maria Jose Olavarria, directrice des opérations du Conseil, a fait une présentation sur la gouvernance du GPE. En mars 2021, le Conseil a approuvé une série de réformes en matière de gouvernance afin de rationaliser la structure de gouvernance du GPE. Auparavant, il y avait 5 comités dont les mandats se chevauchaient et faisaient double emploi. Après la réforme, ils ont été réduits à 3 comités, à savoir le Comité exécutif, le Comité des finances et du risque (FRC), ainsi que le Comité des performances, de l'impact et des apprentissages (PILC). Les Comités représentent la meilleure opportunité d'influencer les décisions prises par le Conseil d'administration. Des sièges supplémentaires ont été ajoutés pour les groupes constitutifs des pays partenaires au sein du PILC et du FRC. Les membres du Conseil représentent leurs groupes constitutifs, mais les représentants des pays partenaires dans les Comités représentent l'ensemble de la catégorie des pays en développement partenaires (PDP).

#### Discussion :

Parmi les principaux sujets abordés figuraient :

- Le soutien octroyé au nombre de Comités plus restreint, qui est également plus économique.

- Il y a un déséquilibre au niveau du nombre de membres dans chaque groupe constitutif (par exemple, le groupe constitutif francophone compte 22 membres).
- Le Secrétariat devrait fournir les traductions suffisamment tôt pour avoir le temps de consulter les groupes constitutifs.
- Demander à ce que les réunions globales des groupes constitutifs soient réintroduites pour permettre aux pays partenaires issus des six groupes constitutifs de se rencontrer.
- Demander à ce que les réunions des Comités du GPE soient à nouveau organisées en présentiel.

## **2<sup>e</sup> jour (jeudi 1<sup>er</sup> décembre) :**

### **Les recommandations du Conseil d'administration :**

Padraig Power, directeur financier, a présenté les prévisions financières du GPE et les recommandations soumises au Conseil pour décision.

#### Discussion :

Parmi les principaux sujets abordés figuraient :

- La nécessité de débloquer et de dépenser rapidement les fonds a été reconnue, mais les conditions pour accéder à l'argent sont difficiles pour les pays.
- Certains pays sont touchés par des conflits et ont besoin que leurs allocations soient plus souples.
- Il est important que le Secrétariat apporte un soutien concret aux pays partenaires au fur et à mesure qu'ils avancent dans les processus, y compris en termes de capacité, d'appui technique et de déplacements en mission dans les pays partenaires.
- Un soutien supplémentaire est nécessaire pour expliquer les financements du fonds à effet multiplicateur et de l'Accélérateur de l'éducation des filles, et pour partager les expériences des pays sur la façon d'y accéder.

### **Examen de l'hébergement du GPE :**

Le GPE a demandé à *KPMG Norway* d'analyser les implications potentielles de la relocalisation du Secrétariat du GPE hors de la Banque mondiale tout en conservant la Banque mondiale comme administrateur fiduciaire. Charles Tapp, directeur des opérations par intérim, et Padraig Power ont présenté le contexte et l'historique de cet examen, ainsi que les principales conclusions de l'analyse. Le Dr Timothy Nielander, consultant juridique, a également effectué une brève intervention sur son examen des diverses options d'entité juridique, ainsi que sur les implications juridiques et administratives de devenir une organisation indépendante.

#### Discussion :

Parmi les principaux sujets abordés figuraient :

- Des débats intéressants portant sur l'ambition, les opportunités et l'avenir stratégique du GPE.

- Le GPE devrait directement financer les pays et ne pas utiliser d'agents partenaire comme intermédiaires, dès lors que les coûts alloués aux services de la Banque mondiale et des agents partenaires représentent des fonds précieux qui pourraient être directement investis au profit des enfants.
- L'augmentation de 24 pour cent des frais facturés par la Banque mondiale pour héberger le GPE et le conflit d'intérêt lié au fait que la Banque mondiale endosse à la fois le rôle d'hôte du Secrétariat du GPE et celui d'agent partenaire ont suscité des inquiétudes.
- Le GPE s'est développé et est devenu une organisation bien établie qui est prête à prendre son indépendance.
- Un Conseil d'administration du GPE plus indépendant (sans le droit de veto de la Banque mondiale) pourrait attirer plus de partenariats au GPE.
- D'un autre côté, si le GPE décidait de se relocaliser, les pays partenaires craignent que la relocalisation ait des répercussions négatives sur la capacité du personnel à mener des opérations dans les pays, sur la mobilisation des ressources et sur les relations du GPE avec la Banque mondiale.
- Ils craignent que les bailleurs de fonds soient plus réticents à financer le GPE s'il cesse d'être hébergé par la Banque mondiale.

### **Discussions des groupes constitutifs**

La seconde moitié de la journée a permis aux participants d'examiner et de discuter en petits groupes les points qui seront soumis à la décision du Conseil lors de sa réunion de décembre. L'annexe 2 présente le résumé des décisions qui ont été prises par les groupes constitutifs à l'issue de leurs discussions en petits groupes.

### **3<sup>e</sup> jour (vendredi 2 décembre) :**

#### **Aperçu des objectifs de la « Journée d'apprentissage » du 3<sup>e</sup> jour**

Le dernier jour de la réunion s'est déroulé sous forme d'atelier d'apprentissage portant sur les trois priorités suivantes : la transformation du système, le modèle opérationnel du GPE et la dette.

#### **Ateliers de discussion**

#### **Transformation du système. Que signifie la transformation du système ? Quels paramètres peuvent être appliqués ?**

Janne Kjaersgaard Perrier, spécialiste de l'éducation chargée du dialogue sur les politiques éducatives et de la responsabilité mutuelle, et Raphaëlle Martinez, cheffe de l'équipe des politiques de l'éducation et de l'apprentissage, ont animé les ateliers portant sur la transformation du système.

### Discussion :

Parmi les principaux sujets abordés figuraient :

- Les pays ont échangé leurs points de vue sur les moyens d'action, les approches, les caractéristiques et les paramètres qui soutiennent la transformation du système.
- La notion de transformation du système est propre à chaque pays. Il est important de réunir tous les partenaires pour qu'ils se concentrent sur un objectif et sur la manière de l'atteindre. Parfois, il ne s'agit pas d'une question de fonds mais de définir les priorités et l'allocation des fonds. Cela peut vouloir dire qu'il faut modifier son mode de fonctionnement habituel.
- Les pays partenaires ont besoin d'éléments probants pour étayer leurs arguments, pour examiner les points de blocage qui affectent le secteur et les bonnes pratiques internationales, ainsi que pour changer leur façon de procéder. Le Pacte de partenariat rend cela possible.
- Une transformation du système nécessite une transformation des citoyens (élèves) formés dans le système d'éducation national.
- Les enseignants jouent un rôle essentiel dans la transformation du système.
- Les pays touchés par le terrorisme et la radicalisation reconnaissent qu'il existe un problème d'accessibilité et de capacité à atteindre tous les enfants. Les politiques ne peuvent être mises en œuvre que lorsque les enfants peuvent apprendre dans un environnement sûr.
- Des ressources financières sont nécessaires pour investir dans les infrastructures scolaires, les ressources humaines et la formation des enseignants.
- Le rythme de la transformation peut être accéléré par un leadership de haut niveau (par exemple, par le soutien du président ou des ministres), ainsi que par le soutien des parties prenantes. Il est important d'impliquer les enseignants, les directeurs d'école, les élèves et les parents.
- Il est nécessaire de renforcer la responsabilité des enseignants.
- La gestion efficace et la répartition géographique équitable des ressources humaines et financières jouent un rôle déterminant.
- La technologie et l'innovation restent indispensables pour fournir des données en temps réel dans le cadre d'une approche de transformation du système.

### **Allègement de la dette/allègement de dette conditionnel en faveur de l'éducation. Comment encourager la collaboration entre les ministères de l'Éducation et des Finances ?**

Alasdair Fraser, responsable par intérim chargée du financement national, et Raphaëlle Martinez ont animé les ateliers en décrivant l'allègement et le traitement de la dette, notamment le fonds à effet multiplicateur Debt2Ed du GPE et les accords plus larges permettant aux pays de refinancer leur dette. Une plus grande efficacité permettrait de libérer des ressources en période difficile et permettrait de persuader les ministères des Finances d'accorder la priorité aux accords d'allègement de la dette pour des secteurs spécifiques

comme l'éducation. Debt2Ed est une option dans le cadre du fonds à effet multiplicateur du GPE2025. Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, veuillez cliquer [ici](#).

#### Discussion :

Parmi les principaux sujets abordés figuraient :

- Les discussions entre le ministère de l'Éducation et le ministère des Finances sont importantes pour réaffecter l'allègement de la dette/l'allègement de dette conditionnel en faveur du secteur de l'éducation et non d'autres secteurs.
- Le personnel du ministère de l'Éducation doit travailler en étroite collaboration avec le ministère des Finances pour les conseiller en matière d'allègements de dette conditionnels et de financements innovants.
- Les partenaires souhaitent obtenir des conseils, des exemples et de l'aide sur la manière de s'entretenir avec le ministère des Finances pour s'assurer que l'éducation soit privilégiée dans toute discussion portant sur l'allègement de la dette/l'allègement de dette conditionnel.
- Les partenaires apprécieraient que le GPE les aide à mieux comprendre le fonds à effet multiplicateur. Il est nécessaire de renforcer les compétences des chargés de liaison pour les aider à attirer les grands bailleurs de fonds vers leurs groupes locaux des partenaires de l'éducation.
- Dans les petits pays, tels que le Lesotho et l'Eswatini, il existe très peu de fondations qui pourraient être utilisées pour débloquer le fonds à effet multiplicateur.
- En Gambie, plus de 40 pour cent du budget est consacré au service de la dette. Même si les pays souhaitent investir dans l'éducation, cela devient un défi, dès lors que les impôts servent principalement au service de la dette.
- Les partenaires souhaiteraient que le GPE s'engage activement dans le domaine de l'allègement de la dette en faveur de l'éducation.
- L'efficacité permettrait de libérer des ressources et d'encourager un soutien financier supplémentaire.
- Pour accroître l'efficacité au sein du ministère de l'Éducation, il convient d'identifier la façon dont les différents moyens d'action et les partenaires peuvent être utilisés pour garantir que les fonds soient mis à profit de l'éducation.
- Au Soudan du Sud, les partenaires se sont réunis pour confronter le parlement au sujet du budget, ce qui a permis de débloquer le budget et d'obtenir des fonds supplémentaires pour le budget de l'éducation.
- Si les pays continuent de veiller à ce que leurs politiques s'appuient sur des éléments probants, ces derniers ont plus de chances d'obtenir des résultats plus efficaces.
- Le manque de données et d'éléments probants constitue une entrave pour accroître l'efficacité.
- Il est essentiel d'investir dans un système de gestion des données pour pouvoir élaborer un plan sectoriel solide, négocier avec le ministère des Finances et identifier les lacunes existantes.

- L'Ouganda est confronté à un manque de données en temps réel. Durant la pandémie de COVID, le gouvernement ne connaissait pas le nombre d'élèves, donc il était difficile de savoir combien d'écoles avaient besoin de combien d'enseignants.
- Pour justifier un financement supplémentaire, les pays ont besoin d'éléments probants et de données ventilées établies de façon détaillée.

### **Le modèle opérationnel du GPE : exemples et pratiques**

Blandine Ledoux et Ludovic Signarnbieux, responsables d'équipe pays, et Morgan Strecker, directrice de la planification des politiques, ont invité les partenaires à partager leurs expériences et leurs réactions à l'égard du nouveau modèle opérationnel du GPE.

#### Discussion :

Parmi les principaux sujets abordés figuraient :

- En tant que pays pilote pour le nouveau modèle opérationnel, la RDC a détaillé les différentes étapes qui mènent à l'étape actuelle de préparation de la demande de financement. Le dialogue inclusif pour élaborer le Pacte de partenariat a été mis en avant. Si la dynamique du partenariat a tiré parti de l'ensemble du processus, le choix de disposer de deux « co-agents partenaires » a mis en évidence la nécessité d'assurer une coordination efficace entre les partenaires et les difficultés qui en découlent.
- Le Burkina Faso s'est appuyé sur les deux moteurs suivants pour progresser dans l'élaboration du Pacte de partenariat malgré les crises politiques et les problèmes de sécurité qui affectent le pays :
  - o Un dialogue sectoriel efficace permettant de discuter des différentes étapes du processus et d'y contribuer.
  - o S'appuyer sur les stratégies sectorielles et les mécanismes de suivi existants pour orienter les diagnostics et choisir une réforme prioritaire.
- Au Burkina Faso, l'atout du nouveau modèle opérationnel a été d'encadrer différemment les points de blocage du système d'éducation. Les principales difficultés ont été les suivantes :
  - o Garantir que tous les partenaires comprennent de la même manière l'objectif et la méthodologie du modèle, et mieux soutenir les chargés de liaison pour qu'ils deviennent des ambassadeurs du modèle opérationnel du GPE.
  - o Garantir que le contexte du pays et, en particulier, les conséquences des multiples crises sur le système étaient inclus et représentés avec précision dans le rapport du groupe consultatif technique indépendant (GCTI).
- Le lien entre le plan sectoriel de l'éducation et le Pacte de partenariat a été discuté pour signaler que ce dernier ne devrait pas empêcher les parties prenantes de l'éducation d'avoir une approche globale des besoins du système d'éducation. Lorsque les plans sectoriels incarnent le principal document stratégique, le Pacte de partenariat et sa réforme prioritaire devraient agir comme un « levier » qui permettra de résoudre les points de blocage et de catalyser les progrès accomplis pour transformer le système.

- La terminologie « réforme prioritaire » (surtout en français) peut être trompeuse dans les pays où tous les éléments du système ont besoin d'un soutien important pour réussir la transformation du système.
- Le Pacte de partenariat est à la fois une opportunité pour le gouvernement d'inciter ses partenaires à s'aligner sur les priorités sectorielles du pays et à adopter des modalités plus alignées, et un défi dans les pays où l'aide est déjà fragmentée, où plusieurs agents partenaires sont sélectionnés pour soutenir la mise en œuvre du Pacte de partenariat, ou lorsque les responsabilités sont dispersées dans le paysage institutionnel du pays.
- Un engagement proactif entre le Secrétariat du GPE et les chargés de liaison dans les pays facilite le partage des informations et des connaissances sur le modèle opérationnel. Des ateliers ou des retraites organisées dès le départ avec tous les acteurs du secteur facilitent l'adoption du modèle opérationnel.
- Un dialogue inclusif tout au long du processus est l'un des atouts du nouveau modèle opérationnel. Dans certains cas, il a permis de donner un nouveau souffle au partenariat dans le pays et, au Kenya, il a permis d'élaborer un cadre de partenariat et de coordination pour maintenir la dynamique après le Pacte.
- La flexibilité du GPE pour réviser/simplifier les directives avec les pays testant le modèle a été utile pour réaliser des progrès et s'appuyer sur les données ou les processus existants.
- Le processus du nouveau modèle opérationnel est considéré comme étant lourd. Les pays partenaires ont recommandé de simplifier le processus global dans la mesure du possible. Le calendrier pour passer par les différentes étapes du modèle opérationnel s'est avéré difficile à respecter pour la plupart des pays. Ce problème était encore plus prononcé dans les pays qui réalisaient actuellement des exercices de planification de la politique sectorielle (par exemple, la révision du plan sectoriel de l'éducation, les consultations nationales). Dans certains cas, les activités de planification sectorielle ont retardé le travail sur les facteurs favorables et l'élaboration du Pacte de partenariat, mais des progrès rapides peuvent ensuite être réalisés grâce à ces bases solides.
- Les pays qui ont réussi à s'appuyer sur des stratégies existantes estiment que le processus global est plus facile et qu'il repose sur des bases très solides, tant du point de vue technique que de celui des consultations.
- Les réactions des pays dont les Pactes de partenariat sont finalisés ou sur le point de l'être sont similaires : il permet de réunir tous les acteurs concernés dans une salle, y compris les partenaires inhabituels et les ministères des autres secteurs impliqués dans l'éducation. Il permet de fixer des échéances et de tirer parti des processus existants (quelques pays ont mentionné le processus de TES : Sommet sur la transformation de l'éducation, par exemple).
- Le GPE doit mieux communiquer les changements ou les adaptations. Par exemple, le passage de trois à un domaine prioritaire a été mal communiqué et n'était pas clair. Des commentaires similaires ont été formulés sur les documents soumis au Secrétariat ou au GCTI : mieux communiquer, engager le dialogue avec les pays et travailler ensemble pour obtenir de meilleurs résultats.

- Le dialogue entre les pays partenaires et le GCTI est nécessaire et pourrait être renforcé pour s'assurer que les recommandations du GCTI, qui jouent un rôle important dans la décision du Conseil, sont adaptées au contexte du pays.
- Les partenaires ont demandé de développer l'apprentissage entre pairs. Tous les partenaires ont beaucoup apprécié d'avoir eu l'occasion de se réunir et de discuter de leurs expériences respectives lors du lancement du modèle opérationnel. Ils ont montré un vif intérêt à l'égard de l'apprentissage entre pairs pour pouvoir accélérer la mise en œuvre du modèle opérationnel.

**Clôture et prochaines étapes :**

Michelle Mesen a clôturé la réunion en remerciant les participants pour leur participation active durant ces trois jours et en indiquant que les présentations, ainsi qu'un rapport résumant les conclusions de la réunion, seraient finalisés et partagés dans les prochaines semaines.



**Réunion des groupes constitutifs des PDP**  
**Groupes constitutifs : Afrique 1, 2 et 3**

30 novembre – 2 décembre 2022  
 Hôtel Pullman Paris Centre-Bercy  
 1 rue de Libourne  
 Paris, France

**Mercredi 30 novembre (9 h à 17 h 15)**

Horaires		Point de l'ordre du jour	Animateurs/ présentateurs
<b>9 h–09 h 30</b> (30 minutes)	1.1	<b>Séance d'ouverture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mots de bienvenue du Secrétariat du GPE</li> <li>➤ Présentations</li> <li>➤ Présentation de l'ordre du jour et des objectifs de la réunion</li> </ul>	Michelle Mesen, Secrétariat du GPE
<b>9 h 30–10 h 30</b> (1 heure)	1.2	<b>Point sur les outils et mécanismes prévus pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2025 du GPE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Outils et mécanismes du GPE (financement pour le renforcement des capacités du système, financement pour la transformation du système, fonds à effet multiplicateur, Accélérateur de l'éducation des filles, KIX, l'Éducation à voix haute)</li> <li>➤ Questions et discussion</li> </ul>	Margarita Focas Licht, April Golden, Sven Baeten, Mili Sanchez, Secrétariat du GPE
<b>10 h 30–10 h 45</b>		<b>Pause-café</b>	
<b>10 h 45–10 h 55</b>	1.3	<b>Photo de groupe</b>	
<b>10 h 55–11 h 15</b> (20 minutes)	1.4	<b>Point sur les outils et mécanismes prévus pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2025 du GPE (suite)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Outils et mécanismes du GPE (financement pour le renforcement des capacités du système, financement pour la transformation du système, fonds à effet multiplicateur, Accélérateur de l'éducation des filles, KIX, l'Éducation à voix haute)</li> <li>➤ Questions et discussion</li> </ul>	Margarita Focas Licht, Sven Baeten, Mili Sanchez, Secrétariat du GPE

<b>11 h 15- 11 h 35</b> (20 minutes)	1.5	<b>Égalité des genres dans le cadre du GPE 2025 – réaliser des progrès ensemble</b> Présentation générale	Sally Gear et Jorge Ubaldo, Secrétariat du GPE
<b>11 h 35–11 h 40</b> (5 minutes)		<b>Transition vers les salles de travail en petits groupes</b>	
<b>11 h 40 – 12 h 10</b> (30 minutes)	1.6	<b>Égalité des genres dans le cadre du GPE 2025 – réaliser des progrès ensemble</b>  ➤ Questions et discussion	Sally Gear and Jorge Ubaldo Secrétariat du GPE
<b>12 h 10–12 h 15</b> (5 minutes)		<b>Retour dans la salle plénière</b>	
<b>12 h 15 – 12 h 30</b> (15 minutes)	1.7	<b>Égalité des genres dans le cadre du GPE 2025 – réaliser des progrès ensemble</b>  ➤ Retours des participants	Sally Gear and Jorge Ubaldo Secrétariat du GPE
<b>12 h 30–13 h 30</b>		<b>Déjeuner</b>	
<b>13 h 30– 15 h 30</b> (2 heures)	1.8	<b>Capacités stratégiques</b>  ➤ Présentation des capacités stratégiques et de leur lien avec l'approche adoptée par le GPE pour la transformation des systèmes.  ➤ Présentation de trois capacités stratégiques en phase pilote (Suivi, évaluation et apprentissage, Programme de leadership en données sur l'éducation, Systèmes éducatifs intégrant le climat) ; et aperçu des domaines examinés (santé et nutrition dans les écoles, égalité des genres, apprentissage en toute sécurité, données sur le financement national).  ➤ Analyse approfondie des systèmes éducatifs intégrant le climat  ➤ Concevoir ensemble une capacité stratégique sur la santé et la nutrition en milieu scolaire  ➤ Aperçu du calendrier et des prochaines étapes	Sarah Beardmore et Rodolfo Scannone, Secrétariat du GPE
<b>15 h 30–15 h 45</b>		<b>Pause-café</b>	

<b>15 h 45- 16 h 45</b> (1 heure)	1.9	<b>Gouvernance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Examen de la représentation des pays en développement au Conseil d'administration et aux comités</li> <li>➤ Rôle des chargés de liaison des pays en développement partenaires</li> <li>➤ Règles régissant les nominations au Conseil d'administration/comité du groupe constitutif</li> <li>➤ Questions et discussion</li> </ul>	Maria Jose Olavarria Perez, Secrétariat du GPE
<b>16 h 45- 17 h 15</b> (30 minutes)	1.10	<b>Conclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Récapitulatif de la première journée</li> <li>➤ Consignes et rappels pour la deuxième journée</li> </ul>	Michelle Mesen, Secrétariat du GPE
<b>17 h 15</b>		<b>Clôture de la séance</b>	
<b>18 h-19 h 30</b> (1 heure et 30 minutes)		<b>Réception</b>	Hôtel Pullman

### Jeudi 1<sup>er</sup> décembre (9 h à 17 h 15)

Horaires		Point de l'ordre du jour	Animateurs/ présentateurs
<b>9 h-09 h 15</b> (15 minutes)	2.1	<b>Séance d'ouverture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation des objectifs de la deuxième journée</li> </ul>	Michelle Mesen, Secrétariat du GPE
<b>9 h 15-10 h 15</b> (1 heure)	2.2	<b>Recommandations du Conseil</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation des recommandations du Conseil</li> <li>➤ Questions et discussion</li> </ul>	Padraig Power, Secrétariat du GPE
<b>10 h 15-10 h 30</b>		<b>Pause-café</b>	
<b>10 h 30-12 h 30</b> (2 heures)	2.3	<b>Examen des modalités d'hébergement du GPE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation de l'examen des modalités d'hébergement</li> <li>➤ Questions et discussion</li> </ul>	Padraig Power et Charlie Tapp, Secrétariat du GPE Consultants de KPMG et Dr Nielander

<b>12 h 30–13 h 30</b>		<b>Déjeuner</b>	
<b>13 h 30–16 h 00</b> (2 heures, 30 minutes)	2.4	<b>Discussion en groupes constitutifs</b> Les participants rejoignent les salles de travail en fonction de leurs groupes constitutifs pour discuter des aspects de la gouvernance qui les concernent (notamment la représentation au Conseil/aux Comités et les processus de consultation) et formuler des recommandations sur les points de décision du Conseil : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Salle de travail en petits groupes n° 1 : Afrique 1</li> <li>➤ Salle plénière Afrique 2</li> <li>➤ Salle de travail en petits groupes n° 2 : Afrique 3</li> </ul>	Chargés de liaison des pays en développement partenaires
<b>16 h 00–16 h 15</b>		<b>Pause-café</b>	
<b>16 h 15–17 h 00</b> (45 minutes)	2.6	<b>Conclusions des discussions des groupes constitutifs</b> Les participants partagent les conclusions et les recommandations de leur groupe sur les points de décision du Conseil : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Afrique 1</li> <li>➤ Afrique 2</li> <li>➤ Afrique 3</li> </ul>	Chargés de liaison des pays en développement partenaires
<b>17 h 00–17 h 15</b> (15 minutes)	2.7	<b>Conclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Récapitulatif de la deuxième journée</li> <li>➤ Consignes et rappels pour la troisième journée</li> </ul>	Michelle Mesen, Secrétariat du GPE
<b>17 h 15</b>		<b>Clôture de la séance</b>	
<b>18 h</b>		<b>Visite guidée de Paris</b>	

### Vendredi 2 décembre (9 h à 17 h)

<b>Horaires</b>		<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Animateurs/ présentateurs</b>
<b>9 h–09 h 15</b> (15 minutes)	3.1	<b>Séance d'ouverture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation des objectifs de la troisième journée, consacrée à l'apprentissage</li> </ul>	Michelle Mesen, Secrétariat du GPE

<b>9 h 15–09 h 20</b> (5 minutes)		<b>Transition vers les salles de travail en petits groupes</b>	
<b>9 h 20–10 h 50</b> (1 heure et 30 minutes)	3.2	<p><b>Première session de travail en ateliers :</b></p> <p>Les participants rejoignent les salles de travail en fonction de leurs groupes constitutifs pour discuter des difficultés qu'ils rencontrent et de la manière de les résoudre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Salle de travail en petits groupes n° 1 : Afrique 1 (Allègement de la dette/conversion de la dette au bénéfice de l'éducation. Comment encourager la collaboration entre les ministères de l'Éducation et des Finances) ?</li> <li>➤ Salle plénière : Afrique 2 (En quoi consiste la transformation des systèmes ? Quels paramètres permettent de vérifier si le système a été transformé ?)</li> <li>➤ Salle de travail en petits groupes n° 2 : Afrique 3 (Modèle opérationnel du GPE : exemples et pratiques)</li> </ul>	Chargés de liaison des pays en développement partenaires
<b>10 h 50–11 h</b>		<b>Pause-café</b>	
<b>11 h–12 h 30</b> (1 heure et 30 minutes)	3.3	<p><b>Deuxième session de travail en ateliers :</b></p> <p>Les participants rejoignent les salles de travail en fonction de leurs groupes constitutifs pour discuter des difficultés qu'ils rencontrent et de la manière de les résoudre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Salle de travail en petits groupes n° 1 : Afrique 1 (Modèle opérationnel du GPE : exemples et pratiques)</li> <li>➤ Salle plénière : Afrique 2 (Allègement de la dette/conversion de la dette au bénéfice de l'éducation. Comment encourager la collaboration entre les ministères de l'Éducation et des Finances) ?</li> <li>➤ Salle de travail en petits groupes n° 2 : Afrique 3 (En quoi consiste la transformation des systèmes ? Quels paramètres permettent de vérifier si le système a été transformé ?)</li> </ul>	Chargés de liaison des pays en développement partenaires
<b>12 h 30–13 h 30</b>		<b>Déjeuner</b>	
<b>13 h 30 à 15 h</b> (1 heure et 30 minutes)	3.4	<b>Troisième session de travail en ateliers :</b>	Chargés de liaison des pays en

		<p>Les participants rejoignent les salles de travail en fonction de leurs groupes constitutifs pour discuter des difficultés qu'ils rencontrent et de la manière de les résoudre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Salle de travail en petits groupes n° 1 : Afrique 1 (En quoi consiste la transformation des systèmes ? Quels paramètres permettent de vérifier si le système a été transformé ?)</li> <li>➤ Salle plénière : Afrique 2 (Modèle opérationnel du GPE : exemples et pratiques)</li> <li>➤ Salle de travail en petits groupes n° 2 : Afrique 3 (Allègement de la dette/conversion de la dette au bénéfice de l'éducation. Comment encourager la collaboration entre les ministères de l'Éducation et des Finances) ?</li> </ul>	développement partenaires
<b>15 h-15 h 30</b> (30 minutes)	3.5	<p><b>Conclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Récapitulatif de la troisième journée</li> <li>➤ Prochaines étapes</li> </ul>	Michelle Mesen, Secrétariat du GPE
<b>15 h 30</b>		<b>Clôture de la séance</b>	

## Document de décisions des groupes constitutifs Afrique 1,2,3

Du 30 novembre au 2 décembre 2022, 38 pays ont participé à une réunion des groupes constitutifs (Afrique 1, 2, et 3), où les représentants se sont rassemblés pour élaborer des recommandations sur les éléments qui seront discutées lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration du 5 au 7 décembre 2022 à Paris.

Points à discuter	Résumé	Recommandations et commentaires
<p><b>BOD/2022/12 DOC 07</b></p> <p><b>BOD/2022/12-XX—L'Éducation à voix haute</b> : Le Conseil d'administration :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Conformément aux dispositions énumérées dans le document <a href="#">BOD/2022/06-05</a>, confirme que la proposition chiffrée de prorogation soumise par Oxfam IBIS, l'agent partenaire, répond aux conclusions et incorpore les recommandations de l'examen à mi-parcours, prend en compte les acquis du programme et les demandes formulées</li> </ol>	<p><u>Objectif</u> :</p> <p>Le Conseil est prié d'examiner une recommandation conjointe du Comité de la performance, de l'impact et de l'apprentissage (PILC) et du Comité des finances et des risques (FRC) concernant la proposition d'extension chiffrée de l'éducation à voix haute (EOL), y compris l'allocation de ressources à financer la prolongation, jusqu'au 30 juin 2027.</p> <p><u>Le contexte</u> :</p> <p>Le Conseil a demandé à l'agent partenaire du programme l'Éducation à voix haute, Oxfam IBIS, de préparer une proposition chiffrée de prorogation du programme pour examen par le PILC et le FRC, et pour recommandation au Conseil en décembre 2022 (<a href="#">BOD/2022/06-05</a>).</p>	<p><u>Recommandation</u></p> <p><b>APPROUVÉ PAR TOUS LES GROUPES</b></p> <p><u>Commentaires</u></p> <p><b>Afrique 1</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>Nous ne sommes pas certains des implications juridiques de « ... sous réserve de la disponibilité des fonds et de l'engagement des fonds fiduciaires dans les annuités ».</b></li> <li><b>Il est nécessaire que les OSC divulguent les montants des fonds reçus du GPE aux GLPE et qu'elles partagent avec ces derniers les activités prévues afin que</b></li> </ol>

<p>par les partenaires, et s'inscrit dans le droit fil des objectifs du plan stratégique GPE 2025 ;</p> <p>2. Demande qu'un bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme l'Éducation à voix haute soit présenté chaque semestre au Comité de performance, d'impact et d'apprentissage.</p> <p>3. Approuve une allocation de 60 millions de dollars (y compris des frais d'agence de 4,2 millions de dollars) du fonds fiduciaire du GPE à l'agent partenaire Oxfam IBIS aux fins de la prorogation du programme l'Éducation à voix haute, sous réserve de la disponibilité des fonds et engagement des fonds fiduciaires par tranches annuelles.</p>	<p>La proposition chiffrée de prorogation tient compte des conclusions et des recommandations de l'évaluation externe à mi-parcours qui ont été examinées par le PILC, en avril 2022, et par le Conseil, en juin 2022 (<a href="#">BOD/2022/06 DOC 09</a>).</p> <p>Le budget actuel du programme l'Éducation à voix haute, totalisant 72,8 millions de dollars, inclut le montant original de 55,5 millions approuvé par le Conseil en mars 2019 (<a href="#">BOD/2019/03-02</a>), et le financement complémentaire de 17,3 millions approuvé par le FRC en vertu des pouvoirs qui lui étaient délégués en septembre 2021 (<a href="#">FRC/2021/05-04</a>). Le montant du budget actuel a été pleinement alloué, et les financements sont tous en cours d'exécution.</p> <p>Dans son évaluation, le Secrétariat a constaté que tous les critères du programme avaient été remplis (voir annexe B – matrice de l'examen de la qualité) et que la proposition chiffrée de prorogation prenait correctement en compte les recommandations de l'évaluation à mi-parcours et les acquis du programme, et offrait la possibilité de renforcer le rôle joué par la société civile dans la réalisation des buts et objectifs de la stratégie GPE 2025. Le Secrétariat recommande donc au Conseil d'approuver cette proposition.</p>	<p><b>l'appropriation, la transparence et la responsabilité puissent être exercés.</b></p> <p><b>Afrique 2</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. L'implication de la société civile est importante ;</b></li> <li><b>2. OXFAM IBIS a respecté toutes les recommandations ;</b></li> <li><b>3. Ce financement apporte une plus-value dans la contribution de la société civile</b></li> <li><b>4. Améliorer la communication entre les structures bénéficiaires de ce fond et les chargés de liaison du GPE</b></li> <li><b>5. Les ONG bénéficiaires doivent rendre compte au GLPE</b></li> </ol> <p><b>Afrique 3</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Les conclusions du Secrétariat tirées de l'examen de l'intervention de L'Éducation à voix haute et les recommandations sont alignées, et nous sommes d'accord avec la recommandation.</b></li> </ol>
---	---	---

		<p><b>2. Le financement complémentaire est essentiel pour l'alignement L'Éducation à voix haute sur le GPE 2025 et s'appuie sur les recommandations de l'examen rapide.</b></p>
<p><b>BOD/2022/12 DOC 08</b></p> <p><b>BOD/2022/12-XX—Mécanisme de partage de connaissances et d'innovations :</b> Le Conseil d'administration :</p> <p>1. Confirme, en application de la décision <a href="#">BOD/2022/06-06</a>, que la proposition de prolongation chiffrée soumise par le Centre de recherches pour le développement international en sa qualité d'agent partenaire est conforme aux conclusions et prend en compte les recommandations présentées dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, s'appuie sur les connaissances acquises dans le cadre du programme, répond à la demande des partenaires, et cadre avec les objectifs du plan stratégique GPE 2025.</p> <p>2. Demande qu'un rapport sur l'état d'avancement de la</p>	<p><u>Objectif :</u></p> <p>Le Conseil est prié d'examiner une recommandation conjointe du Comité de la performance, de l'impact et de l'apprentissage (PILC) et du Comité des finances et des risques (FRC) concernant la proposition d'extension chiffrée de l'échange de connaissances et d'innovations (KIX), y compris l'allocation des ressources pour financer l'extension, jusqu'au 30 juin 2027.</p> <p><u>Le contexte :</u></p> <p>Le Conseil d'administration a demandé à l'agent partenaire du mécanisme de partage de connaissances et d'innovations – le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) – de formuler une proposition de prolongation chiffrée pour examen par le PILC et le FRC et pour recommandation au Conseil en décembre 2022 (<a href="#">BOD/2022/06-06</a>).</p> <p>La proposition de prolongation chiffrée est basée sur les conclusions et les recommandations de l'évaluation externe à mi-parcours, qui ont été examinées par le PILC en avril 2022 et</p>	<p><b><u>Recommandation</u></b></p> <p><b>APPROUVÉ PAR TOUS LES GROUPES</b></p> <p><b><u>Commentaires</u></b></p> <p><b><u>Afrique 1</u></b></p> <p><b>1. Nous ne sommes pas certains des implications juridiques de « ... sous réserve de la disponibilité des fonds et de l'engagement des fonds fiduciaires dans les annuités ».</b></p> <p><b>2. Nous recommandons au KIX de reprendre l'engagement en face à face avec les participants au moins une fois par an pour les pôles et une fois pour au niveau mondial et d'organiser des réunions virtuelles structurées si nécessaire avec un préavis suffisant.</b></p> <p><b><u>Afrique 2</u></b></p> <p><b>Initiative bien appréciée par le groupe Afrique 2</b></p>

<p>mise en œuvre du mécanisme de partage de connaissances et d'innovations soit soumis chaque semestre au Comité des performances, de l'impact et de l'apprentissage.</p> <p>3. Approuve une allocation de 80 000 000 dollars (dont 5 233 644 dollars au titre des commissions de l'agent partenaire) du Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation en faveur du Centre de recherche pour le développement international en sa qualité d'agent partenaire en vue de la prolongation du mécanisme de partage de connaissances et d'innovations, sous réserve de la disponibilité des fonds et engagement des fonds fiduciaires par tranches annuelles.</p>	<p>considérées par le Conseil en juin 2022 (<a href="#">BOD/2022/06 DOC 10</a>).</p> <p>Le budget actuel du mécanisme de partage de connaissances et d'innovations, qui est de 76,8 millions de dollars, est intégralement affecté. Ce montant comprend le budget initial de 58,5 millions de dollars et deux financements supplémentaires. En décembre 2019, le Conseil a approuvé un autre financement de 12 millions de dollars pour accroître le portefeuille de financements mondiaux (<a href="#">BOD/2019/12-07</a>), avec un apport de 720 000 dollars du CRDI. En mai 2021, le Conseil a approuvé une augmentation de l'allocation de 3 millions de dollars en fonds ciblés de la Fondation LEGO (<a href="#">BOD/2021/05-03</a>), avec un cofinancement supplémentaire de 180 000 dollars du CRDI.</p> <p>Le montant proposé pour la prolongation est de 80 millions de dollars, sous réserve de la confirmation par le FRC de la disponibilité des fonds. Le CRDI apportera un cofinancement de 8 062 016 dollars, qui portera le montant total à 88 062 016 dollars. La contribution de l'IDRC au financement passera de 6 % à 9,15 %. Compte tenu de l'expérience acquise avec la Fondation LEGO, un financement ciblé supplémentaire pourrait également être sollicité pour le KIX.</p> <p>Le Secrétariat a déterminé, dans le cadre de son évaluation, que la proposition de prolongation chiffrée satisfait aux recommandations de l'évaluation à mi-parcours, tire parti des</p>	<p><b><u>Afrique 3</u></b></p> <p><b>1. Le KIX devrait intégrer dans son programme un renforcement ciblé des capacités des pays partenaires afin d'améliorer la culture des données et des éléments concrets. Cette approche renforcera les capacités des ministères à créer des écosystèmes de données.</b></p> <p><b>2. La prorogation est judicieuse et permet de poursuivre les services d'une manière plus efficace et efficiente. La seule question que se pose notre groupe constitutif concerne les deux années supplémentaires au-delà de 2025, date à laquelle le modèle opérationnel actuel aura expiré. Le Secrétariat est-il convaincu qu'une évaluation finale du modèle actuel prendra jusqu'à deux ans ou qu'il sera nécessaire de prolonger cette échéance pour d'autres</b></p>
--	---	---

	<p>apprentissages réalisés dans le cadre du programme, répond aux demandes des pays partenaires, et vise à appuyer les réalisations de la stratégie GPE 2025. Il importe de prendre systématiquement en considération la manière dont les adaptations proposées favorisent la réalisation des objectifs d'égalité des genres de cette stratégie ainsi que la mesure dans laquelle le KIX contribue à apporter des éléments d'information à l'appui du dialogue sur l'action à mener au niveau national. Sur cette base, le Secrétariat recommande de soumettre la proposition au Conseil pour approbation.</p>	<p><b>activités qui pourraient relier la stratégie et le modèle opérationnel actuels du GPE à un nouveau modèle qui pourrait être développé au-delà de 2025 ?</b></p>
<p><b>Hébergement du GPE</b></p>	<p><u>Objectif</u> Le Conseil d'administration est invité à examiner les deux rapports des consultants fournissant l'analyse nécessaire, conformément à la décision du Conseil d'administration BOD/2022/06-07, concernant les modalités institutionnelles du GPE, et de fournir les dernières questions et commentaires sur ces analyses avant la décision du Conseil d'administration de fin janvier 2023.</p> <p><u>Contexte:</u> Les modalités institutionnelles actuelles du GPE avec la Banque mondiale expire en avril 2025. En juin 2022, le Conseil a mandaté le Comité exécutif pour superviser l'analyse de deux scénarios institutionnels afin d'éclairer une décision du Conseil sur les futures modalités institutionnelles du GPE. KPMG et le consultant juridique, le Dr Tim Nielander, ont fourni une analyse des</p>	<p><u>Commentaires</u></p> <p><b>Après la présentation des deux consultants, les trois groupes constitutifs ont formulé les commentaires suivants :</b></p> <p><b><u>Afrique 1</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>Soutient le GPE en faveur de sa relocalisation hors de la BM.</b></li> <li><b>Si le GPE devient une entité indépendante, ils aimeraient qu'il soit relocalisé dans les pays partenaires des PDP.</b></li> </ol> <p><b><u>Afrique 2</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>Non implication des pays membres dans le</b></li> </ol>

	options de modalités institutionnelles du GPE.	<p><b>processus d'analyse du Cabinet ;</b></p> <p><b>2. Non-respect de certains accords par la Banque mondiale (frais de gestion du secrétariat)</b></p> <p><b>3. Trois rôles pour la Banque mondiale : gestion fiduciaire ; hébergement du Secrétariat du GPE ; agent partenaire dans certains pays. Risques de conflits d'intérêt</b></p> <p><b>4. Ajout de la fonction de gestion alourdira le fonctionnement du GPE</b></p> <p><b>5. Organiser des consultations des pays (points forts ; points faibles ; avantages ; risques.</b></p> <p><b><u>Afrique 3</u></b></p> <p><b>1. Suite à un vote majoritaire, 4 membres ont voté pour la relocalisation, 3 membres ont voté contre la relocalisation et 1 membre s'est abstenu. En conséquence, le groupe constitutif s'accorde sur la relocalisation.</b></p>
<b>Représentation au conseil</b>	<u>Objectif</u>	<b><u>Comments</u></b>

	<p><u>Chaque circonscription a été invitée à discuter de la manière d'élire les nouveaux membres du Conseil et de l'élaboration de chartes de circonscription.</u></p> <p><u>Contexte:</u>  <u>Chaque circonscription est autonome. Ce serait une bonne pratique d'établir une charte ou des règles de circonscription qui fournissent des conseils aux membres de la circonscription sur le processus de sélection et de remplacement des membres du conseil et des membres suppléants du conseil pour leur circonscription.</u></p>	<p><b><u>Afrique 1</u></b></p> <p><b>La Somalie, qui est actuellement membre suppléant du conseil d'administration, sera promue membre du conseil d'administration. Un membre suppléant du conseil d'administration sera sélectionné, les propositions seront vérifiées par recoupement.</b></p> <p><b><u>Afrique 3</u></b></p> <p><b>Le groupe Afrique 3 a convenu que les pays seront sélectionnés sur la base d'une rotation convenue. Après l'expiration des mandats du Conseil en décembre 2023, le Nigéria sera le prochain membre du Conseil et Sao Tomé-et-Principe sera le membre suppléant du Conseil.</b></p>
<p><b>Modèle opérationnel du GPE</b></p>	<p><u>Objectif</u></p> <p>Au cours de la troisième journée « Journée d'apprentissage », les participants ont rejoint des salles divisées par groupes constitutifs pour discuter du modèle opérationnel du GPE : défis, exemples et pratiques.</p> <p><u>Contexte:</u></p> <p>Au cours de cette session, les participants ont échangé leurs points de vue sur :</p>	<p><b><u>Comments</u></b></p> <p><b><u>Africa 1 et 3</u></b></p> <p><b>1. Un engagement proactif entre le Secrétariat du GPE et les points focaux nationaux facilite le partage d'informations et de connaissances sur le modèle opérationnel ; des ateliers ou des retraites avec tous les acteurs du secteur dès le départ</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre comment le modèle opérationnel du GPE 2025 soutient la réalisation de la transformation du système</li> <li>• Partager des expériences sur la façon dont le fait de suivre ce processus peut aider à conduire des changements transformateurs</li> <li>• Déballez les tensions, les blocages inattendus ou les effets secondaires générés par cette approche</li> </ul>	<p><b>facilitent l'adoption du modèle opérationnel.</b></p> <p><b>2. Un dialogue inclusif tout au long du processus est perçu comme une valeur ajoutée du nouveau modèle opérationnel lui-même. Dans certains cas, cela a même aidé à revitaliser le partenariat dans le pays et a conduit au développement au Kenya d'un cadre de partenariat et de coordination pour maintenir l'élan post-compact.</b></p> <p><b>3. Reconnaissance du travail du GPE pour réviser/simplifier les orientations aux côtés des pays testant le modèle - cette flexibilité a été utile pour faire avancer les choses, travailler de différentes manières et simplifier ou s'appuyer sur les données ou processus existants.</b></p> <p><b>4. Les retours des pays avec des pactes finalisés ou en voie de finalisation sont similaires : faites entrer tout le monde dans la salle, les suspects inhabituels et les ministères d'autres secteurs ayant des implications sur l'éducation. Fixez des délais et tirez parti des processus</b></p>
--	---	---

		<p>existants (quelques pays ont mentionné le processus TES par exemple). Faites appel au soutien du Secrétariat du GPE et reconnaissez que les méthodes de travail peuvent alléger ou alourdir le processus de gestion des opérations selon l'approche adoptée.</p> <p><b>5. Besoin de mieux communiquer les changements ou les adaptations. Pareil pour les commentaires sur les documents soumis au Secrétariat ou à l'ITAP. Mieux communiquer, dialoguer avec les pays et collaborer pour obtenir de meilleurs résultats.</b></p> <p><b><u>Afrique 2</u></b></p> <p><b>1. Un dialogue inclusif tout au long du processus est perçu comme une valeur ajoutée.</b></p> <p><b>2. Le nouveau modèle de fonctionnement offre une flexibilité bienvenue mais est jugé lourd en termes de processus. Les pays partenaires ont recommandé de rechercher la rationalisation du processus global là où elle peut l'être. Le délai pour franchir les différentes</b></p>
--	--	--

		<p><b>étapes du nouveau modèle opérationnel s'est avéré difficile à respecter pour la plupart des pays. Cela était encore plus aigu dans les pays qui étaient au milieu d'importants exercices de planification de la politique sectorielle (par exemple, révision du PSE, consultations nationales). Dans certains cas, les activités de planification sectorielle ont retardé les travaux sur les facteurs favorables et l'élaboration du pacte, mais des progrès accélérés sont alors possibles sur ces bases solides. Alternativement, les pays qui ont réussi à s'appuyer sur des stratégies existantes ont estimé que le processus global est plus facile et repose sur des bases très solides, tant d'un point de vue technique que consultatif.</b></p> <p><b>3. Le dialogue entre les pays partenaires et l'ITAP est nécessaire et pourrait même être renforcé pour s'assurer que les recommandations de l'ITAP – qui sont d'une grande importance dans la décision du Conseil – sont adéquates dans le contexte du pays.</b></p>
--	--	--

		<p><b>4. Le lien entre le Plan sectoriel de l'éducation et le pacte de partenariat a été discuté pour signaler que ce dernier ne devrait pas empêcher les acteurs de l'éducation d'avoir une approche holistique et globale des besoins du système éducatif. Là où les plans sectoriels de l'éducation sont le principal document stratégique, le pacte de partenariat et sa réforme prioritaire devraient agir comme un « levier » qui aidera à résoudre les goulots d'étranglement et à catalyser les progrès vers la transformation du système.</b></p> <p><b>5. Le Compact est à la fois une opportunité pour le gouvernement d'engager ses partenaires à s'aligner sur les priorités sectorielles nationales et à évoluer vers des modalités plus alignées, et un défi dans les pays où l'aide est déjà fragmentée, où plusieurs agents partenaires sont choisis pour soutenir la mise en œuvre du Compact ou les responsabilités sont fragmentées dans le paysage institutionnel du pays.</b></p>
--	--	---

		<p><b>Dans les trois groupes, il y avait une grande appréciation pour avoir l'opportunité de se réunir et de discuter des expériences respectives de déploiement du modèle opérationnel. Appétit évident pour plus d'apprentissage entre pairs comme moyen d'accélérer la mise en œuvre du modèle opérationnel.</b></p>
--	--	---

## ANNEXE 3: Liste des participants



# RÉUNION DES GROUPES CONSTITUTIFS DES PDP GROUPES CONSTITUTIFS AFRIQUE 1, 2 ET 3

**30 NOVEMBRE – 2 DECEMBRE 2022**

**PARIS, FRANCE**

## Liste des participants

Pays	Groupe constitutif	Nom	Courriel
Angola	Afrique 1	M. Aldo Sambo	<a href="mailto:aldosambo2011@gmail.com">aldosambo2011@gmail.com</a> ;
Bénin	Afrique 2	M. Ounmonnouto Jean Wilfrid Guezodje	<a href="mailto:annewilfrid1@gmail.com">annewilfrid1@gmail.com</a> ;
Burkina Faso	Afrique 2	M. Bonaventure Segueda	<a href="mailto:seg_bonav@yahoo.fr">seg_bonav@yahoo.fr</a>
Burundi	Afrique 2	M. Frédéric Bangirinama	<a href="mailto:bangifre2003@yahoo.fr">bangifre2003@yahoo.fr</a>
Cabo Verde	Afrique 2	M. Wilson Moreno	<a href="mailto:Wilson.Moreno@me.gov.cv">Wilson.Moreno@me.gov.cv</a>
Cameroun	Afrique 2	Mme Lisette Catherine Elobo Ambassa	<a href="mailto:elobolisette@yahoo.fr">elobolisette@yahoo.fr</a>
Congo, (république démocratique du)	Afrique 2	M. Valère Molomb'Ebebe Munsya	<a href="mailto:munsya@yahoo.fr">munsya@yahoo.fr</a>
Congo, (république du)	Afrique 2	Marie-Louise Moutsinga	<a href="mailto:marie_louise_moutsinga@yahoo.fr">marie_louise_moutsinga@yahoo.fr</a>

<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>Afrique 2</b>	M. Francis Biney	<a href="mailto:bineybiney83@gmail.com">bineybiney83@gmail.com</a>
<b>Djibouti</b>	<b>Afrique 2</b>	M. Mohamed Abdallah Mahyoub	<a href="mailto:mohamedabdallahmahyoub@gmail.com">mohamedabdallahmahyoub@gmail.com</a>
<b>Érythrée</b>	<b>Afrique 1</b>	M. Gebrehannes Hagos	<a href="mailto:gebrehanneshagos@gmail.com">gebrehanneshagos@gmail.com</a>
<b>Eswatini</b>	<b>Afrique 1</b>	Mme Phumzile Q. Magagula	<a href="mailto:magagulapq@yahoo.com">magagulapq@yahoo.com</a>
<b>Gambie, La</b>	<b>Afrique 3</b>	M. Adama Jimba Jobe	<a href="mailto:adamajimba@gmail.com">adamajimba@gmail.com</a>
<b>Ghana</b>	<b>Afrique 3</b>	M. Inusah Shirazu	<a href="mailto:shiraz10gh@yahoo.com">shiraz10gh@yahoo.com</a>
<b>Guinée</b>	<b>Afrique 2</b>	M. Oumar Sy	<a href="mailto:oumarsy160@yahoo.fr">oumarsy160@yahoo.fr</a>
<b>Kenya</b>	<b>Afrique 1</b>	Mme. Martha Ekirapa	<a href="mailto:marthaekirapa@gmail.com">marthaekirapa@gmail.com</a>
<b>Lesotho</b>	<b>Afrique 1</b>	Mme. Lineo M. Mokitimi	<a href="mailto:lineomokitimi@gmail.com">lineomokitimi@gmail.com</a>
<b>Libéria</b>	<b>Afrique 3</b>	M. Joe Gbasakollie	<a href="mailto:gbasakollie@gmail.com">gbasakollie@gmail.com</a>
<b>Madagascar</b>	<b>Afrique 2</b>	Mme Hamintsoa Prisca Randrianarison nee Razafindralambo	<a href="mailto:hprisca.randrianarison@gmail.com">hprisca.randrianarison@gmail.com</a> ; <a href="mailto:hprisca.randrianarison@celcopnpse.mg">hprisca.randrianarison@celcopnpse.mg</a>
<b>Malawi</b>	<b>Afrique 1</b>	M. Edwin Elliya Kanyoma	<a href="mailto:edwinkanyoma@yahoo.com">edwinkanyoma@yahoo.com</a>
<b>Mali</b>	<b>Afrique 2</b>	M. Ismaïla Berthe	<a href="mailto:ismailaberthe@yahoo.fr">ismailaberthe@yahoo.fr</a>
<b>Mauritanie</b>	<b>Afrique 2</b>	Mme Oumou Seleme Mint Cheikh	<a href="mailto:betta.cheikh@yahoo.fr">betta.cheikh@yahoo.fr</a>
<b>Mozambique</b>	<b>Afrique 1</b>	M. Sérgio Cossa	<a href="mailto:sergiopaulocossa@gmail.com">sergiopaulocossa@gmail.com</a> ;
<b>Niger</b>	<b>Afrique 2</b>	Prof. Abdelkader Galy	<a href="mailto:kader.galy@gmail.com">kader.galy@gmail.com</a>
<b>Nigéria</b>	<b>Afrique 3</b>	Dr. Folake Olatunji-David	<a href="mailto:folatunjidavid@gmail.com">folatunjidavid@gmail.com</a>
<b>Ouganda</b>	<b>Afrique 1</b>	Mme Grace Nankabirwa	<a href="mailto:gnankabirwab@gmail.com">gnankabirwab@gmail.com</a>
<b>République centrafricaine</b>	<b>Afrique 2</b>	M. Samuel Feizounam Ouanfio	<a href="mailto:sfeizounamouanfio@yahoo.fr">sfeizounamouanfio@yahoo.fr</a>
<b>Sénégal</b>	<b>Afrique 2</b>	M. Cheikhena Lam	<a href="mailto:dpre@education.sn">dpre@education.sn</a> ; <a href="mailto:seexlaw@yahoo.fr">seexlaw@yahoo.fr</a>

<b>Sierra Leone</b>	<b>Afrique 3</b>	M. Emmanuel Allie	<a href="mailto:eallie@hf233.org">eallie@hf233.org</a>
<b>Somalie (gov. fédéral)</b>	<b>Afrique 1</b>	M. Saed Guled	<a href="mailto:gpecoordination@moe.gov.so">gpecoordination@moe.gov.so</a> ; <a href="mailto:saedguled52@yahoo.com">saedguled52@yahoo.com</a>
<b>Somalie (Somaliland)</b>	<b>Afrique 1</b>	Said Mohamed Jama	<a href="mailto:saidbood@gmail.com">saidbood@gmail.com</a>
<b>Soudan du Sud</b>	<b>Afrique 3</b>	M. George Benjamin Mogga	<a href="mailto:gmogga1962@gmail.com">gmogga1962@gmail.com</a>
<b>Tanzanie (Zanzibar)</b>	<b>Afrique 1</b>	M. Khalid Wazir	<a href="mailto:wazir.khalid@hotmail.com">wazir.khalid@hotmail.com</a>
<b>Tchad</b>	<b>Afrique 2</b>	M. Ahmat Youssouf Tahir	<a href="mailto:hametyo@yahoo.fr">hametyo@yahoo.fr</a>
<b>Tunisie</b>	<b>Afrique 2</b>	M. Mehdi Ezzine	<a href="mailto:mehdi.ezzine@minedu.edunet.tn">mehdi.ezzine@minedu.edunet.tn</a>
<b>Zambie</b>	<b>Afrique 1</b>	M. Mango'mbe Tembo	<a href="mailto:bashiyamiko@gmail.com">bashiyamiko@gmail.com</a>
<b>Zimbabwe</b>	<b>Afrique 1</b>	Ushe Phillimon Nyika	<a href="mailto:nyikaushe@gmail.com">nyikaushe@gmail.com</a> ; <a href="mailto:daphinemaseko@gmail.com">daphinemaseko@gmail.com</a>